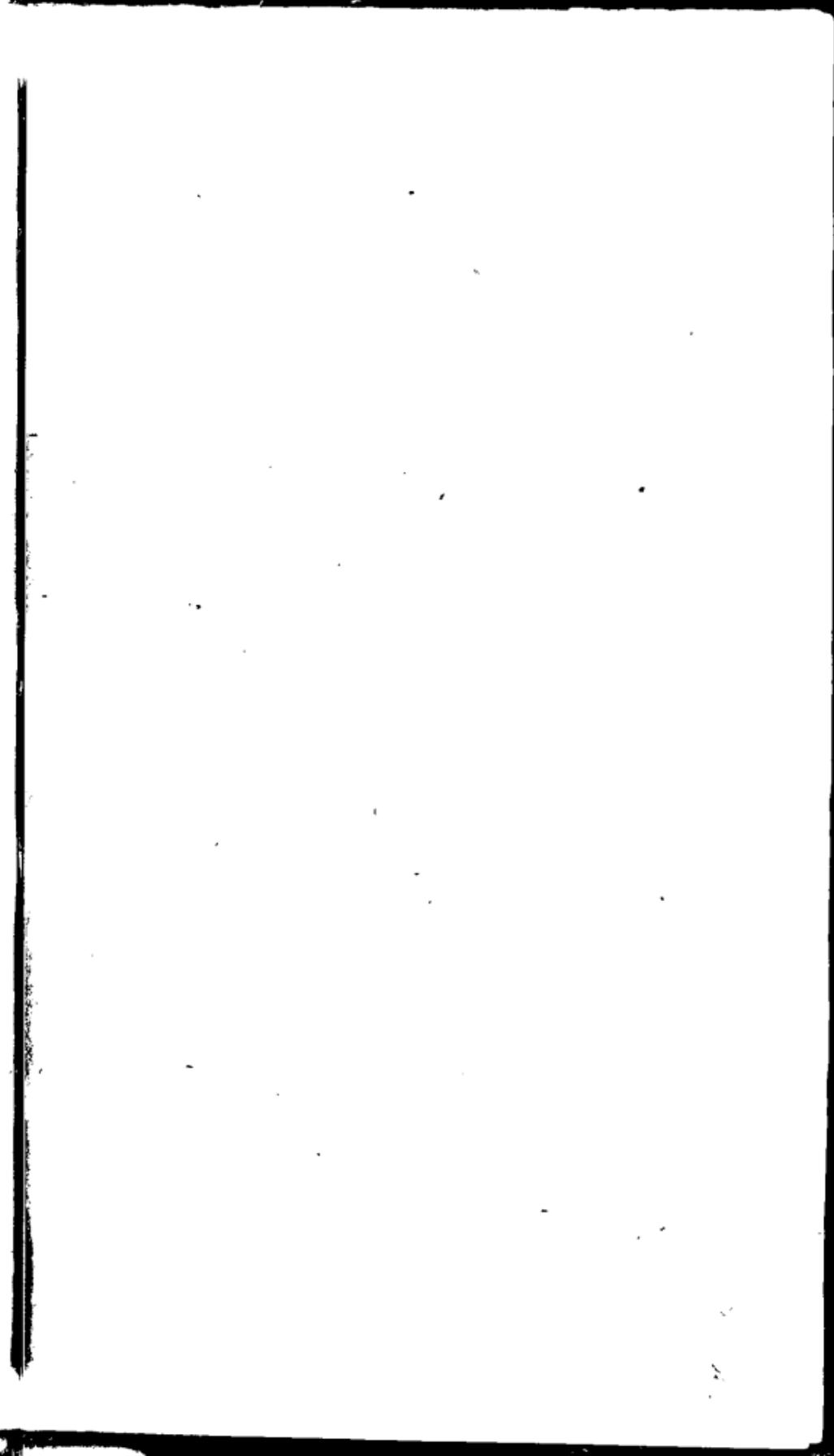


~~1857~~
~~26~~

062-9201





L'INTRIGUE
DU CABINET,

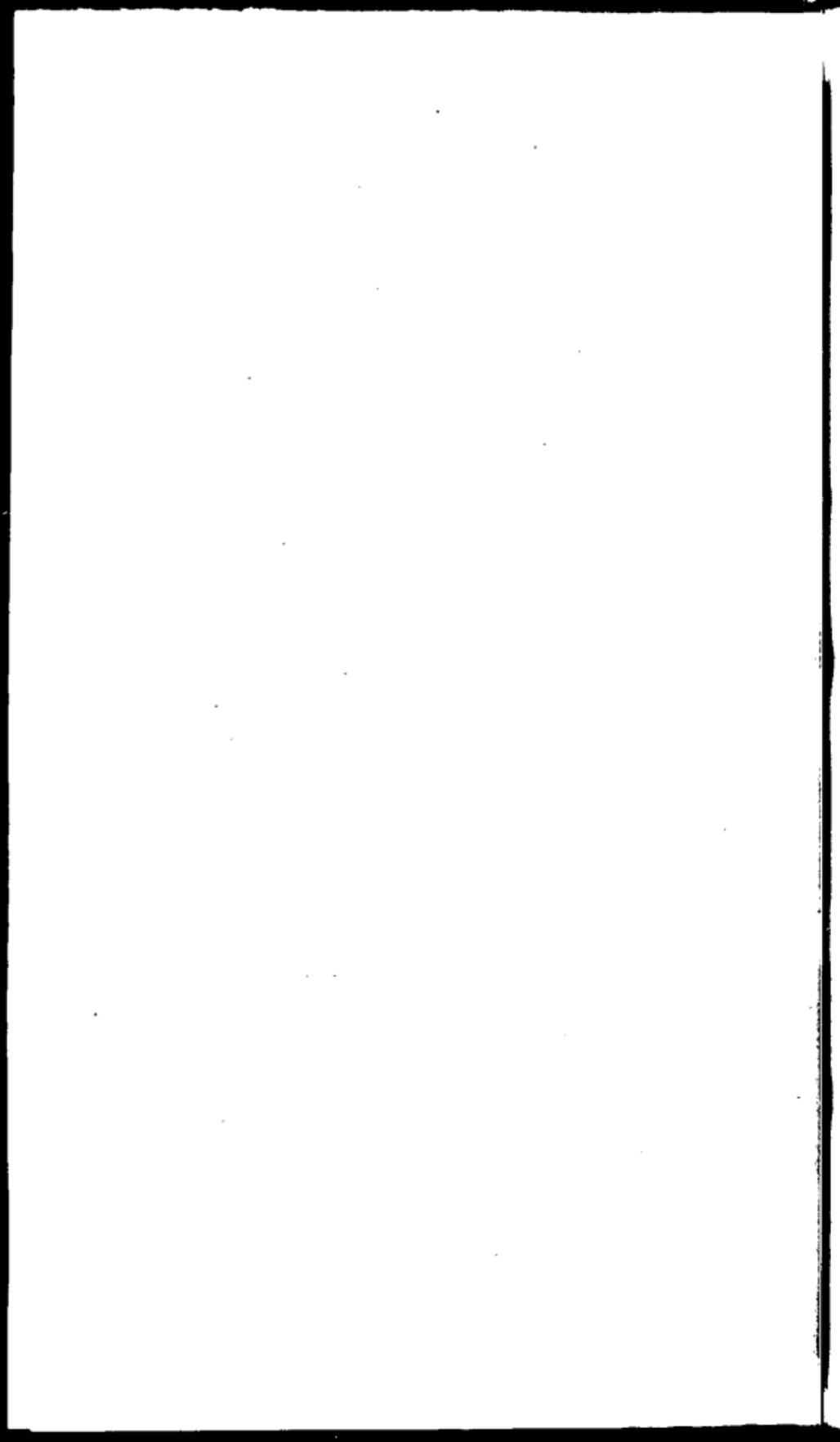
SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

TOME QUATRIÈME.



L'INTRIGUE
DU CABINET,

S O U S

HENRI IV ET LOUIS XIII,

T E R M I N É E

P A R L A F R O N D E.

*Par M. ANQUETIL, Chanoine Régulier de la
Congrégation de France, Correspondant de l'Académie
Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,
Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit
de la Ligue.*

T O M E Q U A T R I E M E.



A M A E S T R I C H T,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHIL.
ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. D C C. L X X X I I.



SOMMAIRES
DU TOME QUATRIEME.

LIVRE HUITIEME.

DÉFIANCES entre Mazarin & les Frondeurs. — Mazarin veut les contenter. — Les Princes transférés à Marcouffi. — Accommodement de Bordeaux. — Gondi demande le Chapeau de Cardinal. — Les prisonniers sont transférés au Havre. — Union de la grande & petite Fronde par la Palatine. — Traité en conséquence. — Assemblées du Parlement. — Bataille de Rhetel ou de Sompy. — Procédures en faveur des Princes. — Comment on rend Mazarin odieux. — Il se défend mal. — Le Parlement conduit par la Fronde. — Invective inutile contre Gondi. — Mazarin quitte Paris. — Arrêt contre lui. — La Reine ne peut sortir de Paris. — Les Princes mis en liberté. — Politique ambiguë de Condé. — Rupture de l'assemblée de la Noblesse. — Et du mariage

1651.

Tome IV.

a

vj S O M M A I R E S.

de Mademoiselle de Chevreuse. — Condé d'intelligence avec la Reine. — Retraite du Coadjuteur. — Puissance de Condé. — La Reine recherche le Coadjuteur. — Il se déclare contre Condé. — Les Sous-Ministres défendus. — Animosité des deux partis. — Haine de la Reine contre Condé. — Séance du 21 Août. — Majorité du Roi. — Position dangereuse de Condé. — Il se détermine à la guerre. — Entreprise contre Gondi. — Sa galanterie. — Succès du Prince. — La Reine sort de Paris. — Retour de Mazarin. — Tiers-parti.



LIVRE NEUVIEME.

*L*A tête de Mazarin mise à prix. —
 Conduite inconséquente du Parlement. —
 Le Cardinal arrive à la Cour. — Gaston & Condé se réunissent. — Le Coadjuteur, Cardinal. — Armée du Duc de Nemours. — Mademoiselle ferme Orléans au Roi. — Querelle des Ducs de Nemours & de Beaufort. — Condé joint son armée. — Combat de Bleneau. — Condé à Paris. — Siege d'Etampes. — Le Duc de Lorraine en France. — Misere autour de Paris. — Remontrances du Parlement. — Négociations. — Bataille de Saint-Antoine. — Massacre de l'Hôtel-de-Ville. — Anarchie. — Confusion. — Translation du Parlement. — Embarras du Prince. — Mazarin quitte une seconde fois le Royaume. — Opérations des armées. — Le Cardinal de Rets à Compiègne. — Condé quitte la France. — Députation au Roi. — Embarras de Gaston. — Le Roi rentre dans Paris. — Le Cardinal de Rets arrêté. — Retour de Mazarin. — Fin des troubles.

1652.

1653.

L'INTRIGUE



L'INTRIGUE
DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

LIVRE HUITIEME.



Le plus grand embarras des
partisans des Princes, à Bor-
deaux, étoit d'empêcher le
Parlement de conclure la
paix, sans stipuler la liberté des Prin-
ces. S'il avoit voulu la faire à cette
condition, les émissaires de la Cour
lui promettoient les plus grands avan-
tages. Mais, outre que la Compagnie,

LOUIS
XIV.
1650.

LA FRON-
DE.

Défiances
entre Ma-
zarin &
les Fron-
deurs.

*Revs, t. 2;
p. 72.*

Tome IV,

A

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

maîtrisée par la populace, n'étoit pas sûre de faire exécuter ce qu'elle décideroit, plusieurs de ses Membres penchoient à attendre les événements. On favoit que les Frondeurs, toujours très-puiffants à Paris, desiroient que la paix de Bordeaux ne se fît pas fitôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ses forces contre eux. D'ailleurs, la guerre se continuoit foiblement en Guienne, & les troupes que la Régente y envoyoit, n'étoient pas capables, de déterminer des peuples belliqueux à réclamer si promptement l'indulgence de Mazarin; d'autant plus que les Ducs monstroient clairement, qu'en cas de besoin, on pouvoit compter sur le secours d'Espagne. Un envoyé de cette nation étoit à Bordeaux, & assuroit, qu'au premier signal, les vaisseaux de son maître entreroient dans la Garonne, & viendroient défendre la ville.

Mazarin
veut les
conten-
ter.

Revs, t. 2,
p. 75.

La bonne intelligence entre les Frondeurs & le Cardinal commençoit à s'affoiblir. Celui-ci se repentit d'avoir éloigné du Duc d'Orléans La Riviere, qui lui servoit à inspirer au

Prince les résolutions dont il avoit besoin. Il craignoit avec raison que Gondi, qui avoit pris la place de l'Abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du Ministre, ou ne la fît acheter trop cher. Il crut même voir des tergiversations politiques, suggérées par le Coadjuteur dans la conduite molle que le Duc d'Orléans tint au Parlement, dont les assemblées recommencerent aussi tumultueuses qu'auparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser appercevoir son mécontentement; au contraire, il combla le Prélat de caresses, l'assura qu'il alloit mettre tout en œuvre pour lui procurer le chapeau de Cardinal, donna des ordres positifs à cet effet, lui demanda son amitié, & lui offrit séance au Conseil. Loin de se livrer à ces empressements, Gondi se tint sur la défensive. Il refusa toutes les graces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étoient proposées qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, & de le rendre par-là odieux au peuple. Pour éviter ce piege, le Coadjuteur ne s'abouchoit jamais avec le Ministre qu'en

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

secret, presque toujours la nuit, & affectoit extérieurement toutes les manieres & les discours qui pouvoient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le Cardinal. Au défaut de l'amitié de Gondi, Mazarin tâcha de gagner celle des autres Frondeurs. Il leur distribua des graces qui les contenterent; & sachant qu'ils se défioient du Chancelier Séguier, la Reine lui ôta les Sceaux, sans en être mécontente, & les donna au Marquis de Château-neuf, intime ami de la Duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisoit, afin de tirer sans obstacles la Cour de Paris, où elle se voyoit toujours avec peine sous la main des Frondeurs. La Régente réussit enfin, malgré les menées du Coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeoit la présence du Roi. Elle partit les premiers jours de Juillet, & laissa à Paris le Duc d'Orléans & le Garde-des-Sceaux, chargés, de concert avec le Premier-Président & Le Tellier, de veiller à la tranquillité de la Capitale.

Les Prin-
ces transf.

Si le Coadjuteur a appelé ce qui

se passoit à Bordeaux au commencement des troubles, *un galimathias inexplicable*, ce qui se passa à Paris, pendant le voyage de Guienne, ne mérite pas moins ce nom. C'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embarras de tous les acteurs. Le Parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'Etat, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des Présidents & Conseillers Parisiens, députés de leur Corps, allèrent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales ferroient Bordeaux. Les Espagnols, ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le Cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes; car, non-seulement, il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques, mais encore il nomma avec appareil

LOUIS
XIV.

1650.

LA FRON-
DE.

férés à
Marcouf-
fi.

Revs, t. 2,

p. 83 &

118.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

des Plénipotentaires tirés du Parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le Coadjuteur pour traiter la paix sous la direction du Duc d'Orléans. En même-temps, il entama lui-même un traité secret avec le Conseil d'Espagne, auquel il n'eut pas de peine à faire entendre qu'un Ministre, maître des armées & des places, étoit plus en état de leur faire des avantages, que des particuliers, eussent-ils un Prince du Sang à leur tête. Cette contre-batterie produisit la rupture brusque des négociations de Paris. Enfin, attentif & adroit à profiter de toutes les circonstances, Mazarin se montra très-allarmé d'une course des Espagnols en Champagne. Il fit répandre que M. de Turenne devoit se détacher de leur armée, avec un gros corps de cavalerie, & venir à Vincennes enlever les Princes. Peut-être ce projet avoit-il été formé, mais il paroissoit impossible dans l'exécution, quand même il y auroit eu dans Paris, comme on le disoit, quelque infanterie prête à les seconder. Cependant, les émissaires du Cardinal furent si bien inspirer la

terreur, que le Duc d'Orléans & son Conseil consentit à laisser transférer les Princes à Marcouffi ; château que les rivieres qu'il auroit fallu passer, mettoient à l'abri des incurfions des Espagnols. Gondi sentit bien que cette précaution étoit prise moins contre les ennemis, que contre les Frondeurs, dont on appréhendoit la réconciliation avec les prisonniers, tant qu'ils resteroient à leur portée ; aussi fit-il opiner par ses affidés de les mettre plutôt à la Bastille, si on avoit peur d'un coup de main hors de Paris. Le Prélat s'aperçut qu'il n'avoit pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le Ministre avoit coutume de lui marquer ; & lorsque, sur la plainte qu'il en fit, le Garde-des-Sceaux, qui étoit alors l'homme de la Cour, répondit : *Les Princes ne sont plus à la vue de Paris ; il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.*

C'étoit de dessous les murs de Bordeaux que Mazarin menoit toutes ces intrigues. Il falloit son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter & ne se pas perdre dans

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

Accom-
mode-
ment de
Bordeaux.
La Roche-
fouc. p.
130.

LOUIS

XIV.

1650.

LA FRON-

DE,

*Lenet, t.**1, p. 160,**& t. 2, p.**20.**Mottevil-**le, t. 3, p.**519.**Gourville,**p. 75.*

ce labyrinthe ; car , outre l'attention que demandoit la substance , pour ainsi dire , des affaires , il avoit à fixer l'éternelle irrésolution du Duc d'Orléans , la légèreté de la Duchesse de Chevreuse , le caprice de Madame de Montbazon , la coquetterie de Madame de Rhode , bonne amie de Château-neuf ; à pénétrer la malice profonde du Coadjuteur ; à s'affurer contre ce que Gondi appelloit les faccades du Duc de Beaufort ; à démêler le bon du mauvais , le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon , Lenet , la Rochefoucault , & des autres chefs de Bordeaux , qui ne présentoient souvent l'olive , que pour cacher le poignard . Le plus fâcheux de la situation de Mazarin , c'est qu'il avoit très-peu de gens auxquels il pût véritablement se fier . Excepté Servin , Le Tellier & Lyonne , qu'on nomma depuis les *Sous-Ministres* , excepté l'Abbé Fouquet (a) &

(a) L'Abbé Fouquet étoit l'espion en titre de Mazarin . Il fit mettre beaucoup de monde à la Bastille . Un homme qu'on y amenoit un jour , y vit un gros chien : *Qu'a fait* , dit-il , *cet animal , pour être enfermé ?* Un prisonnier

l'Evêque Ondedey (a), ses bas adulateurs, toute la Cour étoit contre lui. Les troupes même ne servoient qu'à regret, croyant que c'étoit plutôt la cause du Cardinal qu'on leur faisoit foutenir, que celle du Roi : mais la présence de ce jeune Prince les forçoit de faire leur devoir, même malgré elles ; ce qui rendit l'attaque & la défense de Bordeaux assez meurtriere. La pétulance ordinaire au Maréchal de la Meilleraye, occasionna un événement fort triste. Il avoit reçu à dis-

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

goguenard, que l'Abbé Fouquet y avoit fait mettre, répondit : *C'est pour avoir mordu le chien de l'Abbé Fouquet.* Voy. Mém. de Gourville, tom. I, p. 182.

(a) Il se nommoit Zongo Ondedey. Gondi parle mal de ses mœurs. Il dit que c'étoit une espece de Capitan, vif, emporté, mis en Charlatan, chargé de plumes, & qui parloit très-audacieusement à la Reine pour Mazarin, auquel il étoit très-servilement dévoué. Quand il fut nommé Evêque, on fit contre lui ce mauvais distique :

*Nunc commissa lupo Pastoris ovilia cernis ;
Dedecus unde hominum, dedecus unde Dei.*

Voy. Mém. de Rets, tom. III, p. 213.

L O U I S
 XIV.
 1650.
 LA FRON-
 DE.

création un Officier Bordelois, & il le fit pendre. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault retenoient dans Bordeaux le Baron de Canolles, Capitaine Royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le Maréchal, le Conseil de guerre s'assemble ; il fait prendre le Baron, qui étoit alors en partie de plaisir : on ne lui donne que quelques moments pour se préparer à la mort, & il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense qui applaudissoit à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchoit pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme les Espagnols n'apportoient pas de secours, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelois reçurent une amnistie, sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement, en secret, de les soustraire à l'empire d'Epernon. La Princesse de Condé, son fils, Bouillon, la Rochefoucault, & ses autres adhérents & défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons : mais on ne

leur rendit pas les charges & emplois dont ils avoient été privés au commencement de la rébellion. En se retirant, la Princesse fut admise à l'audience de la Régente, & les Ducs eurent avec le Cardinal des conférences clandestines, qui causerent beaucoup de jalousie aux Frondeurs. Gondi présume que c'étoit le but de Mazarin, qui cherchoit par-là à jeter de la méfintelligence entre eux. *Il employoit, dit-il, volontiers ces petites finesses, qui infectoient toujours sa politique, quoique habile. Il croyoit amuser par la négociation, & on le trompoit par la même voie. Ce qui en arriva, c'est que ces négociations formerent une nuée dans laquelle les Frondeurs s'envelopperent; ils y enflammerent les exhalaisons, & y formerent les foudres.* Ainsi sont désignées, par le Coadjuteur, les nouvelles intrigues qui ramenerent la Fronde à sa première haine contre Mazarin, & qui lierent à cette faction les partisans de Condé.

Quand le Cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux, & maître des prisonniers, il ne crut plus devoir prendre la peine de cacher ses dispo-

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

Gondi demande le Chapeau de Cardinal.
Recs, t. I, p. 120.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

sitions à l'égard de Gondi. Il disoit à qui vouloit l'entendre, que s'il avoit éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'étoit au Prélat qu'il en avoit obligation; que c'étoit lui qui avoit fait intervenir le Parlement de Paris, qui avoit provoqué les offres des Espagnols, les sollicitations hautaines de Gaston en faveur des rebelles, les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutoit malignement l'Italien, qu'on n'ait pris contre le Prince un parti plus extrême; & en même-temps que Mazarin répandoit ces insinuations odieuses, il faisoit dire au Duc d'Orléans, que son Favori le jouoit, & sacrifioit Gaston à Condé, avec lequel il vouloit se réconcilier.

Attaqué avec tant d'animosité, le Coadjuteur commença à craindre. Il lui revenoit de tous côtés, que la Reine étoit irritée prodigieusement contre lui; qu'elle le regardoit, ainsi que son Ministre, comme l'auteur de tous les troubles, & qu'elle étoit résolue à le faire arrêter. Il pouvoit être qu'on ne dît tout cela que pour l'épouvanter & le déterminer à fuir;

mais il se pouvoit aussi que le dessein fût véritable, & en y réfléchissant, le Coadjuteur n'en trouvoit l'exécution que trop facile. Il ne comptoit plus que foiblement sur le peuple, auprès duquel ses liaisons avec Mazarin avoient percé, & dont elles lui avoient enlevé l'affection. De ses amis les Frondeurs, les uns étoient charmés de se trouver réconciliés avec la Cour, & ne songeoient qu'à en tirer des grâces, dont Mazarin se monroit assez libéral à leur égard; les autres conservoient intérieurement quelque ressentiment de ce que Gondi, dans le temps de sa gloire, les avoit négligés, & ils étoient refroidis ou jaloux. Il ne lui restoit que le Duc d'Orléans; foible ressource, quand on connoissoit l'inconstance de ce Prince, & son indifférence pour tout ce qui n'étoit pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du Coadjuteur, ses maîtresses, ses commensaux, auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés; ils cherchèrent des expédients, une fauve-garde pour le soustraire à la vengeance du Ministre, & ils n'en trouverent pas de meil-

LOUIS
XIV.

1650.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

leure que la dignité de Cardinal. Dans les conférences qui précéderent la prison des Princes, Mazarin l'avoit offerte à Gondi, & l'avoit même pressé de l'accepter. Celui-ci, toujours en garde contre les présents trop publics de son ennemi, s'en étoit défendu, en disant qu'il ne vouloit pas devoir son avancement aux besoins & aux malheurs de l'Etat. D'autres circonstances amenerent d'autres idées. Lorsque Gondi s'étoit fait honneur d'un refus, appuyé sur un motif si noble, il ne craignoit rien du Ministre, qui, au contraire, avoit besoin de lui; mais dans ce moment, il ne voyoit que la nomination au Cardinalat, qui pût le sauver, soit que le Ministre l'accordât ou non. S'il l'accordoit, il se donnoit un égal, qui, couvert des privilèges de sa dignité comme d'une égide, pouvoit braver sa vengeance. S'il ne l'accordoit pas, il alloit se faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un Conseil de Frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on

feroit auprès de Mazarin pour obtenir son consentement, comme une espece de pierre de touche qui devoit faire connoître la confiance qu'on pourroit prendre en ses promesses. La conquête du Chapeau fut envisagée sous ce point de vue ; les assistants s'enflammerent du desir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux : & Gaston, à qui on persuada qu'il convenoit que son Favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très à cœur.

L O U I S
XIV.
1650.
LA FRO
DE.

La Cour étoit à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plutôt arrivée après la paix de Bordeaux, que la Régente pria le Duc d'Orléans de s'y rendre. Elle vouloit obtenir son consentement, pour tirer les Princes de Marcouffi où elle ne les croyoit pas trop à l'abri des surprises. Elle se flattoit aussi, qu'en tenant Gaston éloigné de ses Conseillers, elle pourroit plus facilement détruire les préjugés qu'il montreroit contre son administration, & sur-tout son aversion contre Mazarin, qu'elle soupçonnoit lui être inspirée par le Coadjuteur. Celui-ci, par la même raison, craignoit que le Duc,

Les prisonniers sont transférés au Havre.

Joly, t. 1, p. 97.

Motteville, t. 3, p. 529.

Talon, t. 7, p. 162.

Rets, t. 2, p. 136.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

échappé de ses mains, ne pût résister aux insinuations de sa belle-sœur, qui avoit un grand ascendant sur lui, quand elle pouvoit l'entretenir. Cependant les instances d'Anne d'Autriche devinrent si pressantes, qu'il fallut laisser aller Gaston. On se contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuser trop opiniâtrément son consentement à la translation des prisonniers, de peur que la Régente, fatiguée de ces oppositions continuelles à ses volontés, ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le Duc devoit donc ne faire de difficultés, qu'autant qu'il en faudroit pour donner du prix à sa complaisance, & pour obtenir en échange la nomination désirée.

Gaston arriva à Fontainebleau le 10 Novembre. Le Roi, accompagné du Ministre, alla au-devant de lui; la Reine le reçut avec cordialité, & lui parla bientôt du dessein qu'elle avoit de faire transférer les prisonniers dans la citadelle du Havre, parce que leur garde y seroit plus sûre, & coûteroit moins. Le Duc lui dit franchement, qu'il lui soupçonnoit une

raison plus déterminante ; favoir, l'envie de se rendre maîtresse de leur sort.

LOUIS
XIV.

1650.

LA FRON-
DE.

Chargez-vous de les garder, répondit finement la Régente, bien sûre que le Duc ne voudroit pas prendre sur lui l'odieux de cette commission. Il batta quelques moments, & fit entendre que son consentement dépendoit de la complaisance qu'on auroit de donner à son Favori la nomination au Cardinalat. Sans promettre positivement, la Régente donne des espérances ; elle présente l'ordre au Duc d'Orléans, qui signe, & aussi-tôt on tira les prisonniers de Marcouffi, d'où ils furent conduits au Havre avec une forte escorte commandée par le Duc d'Harcourt (a). Quand il fut question

(a) Le Prince de Condé fit ce couplet en chemin :

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal, & qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant,
Recors de Jules Mazarin.

Voy. *Mém. de Joly*, t. 1, p. 98.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

ensuite du Cardinalat, la Reine répondit qu'elle ne pouvoit rien décider sans son Conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du Coadjuteur; mais Servien & le Tellier s'éleverent contre son opinion, *avec une hauteur & une fermeté qu'on ne trouve pas*, dit Gondi, *dans les Conseils quand il s'agit de combattre les avis du premier Ministre*. Le vieux Château-neuf, qui n'auroit pas été fâché d'ombrager ses cheveux blancs du chapeau rouge, parla avec une véhémence qui marquoit plus que du zèle. Il peignit des couleurs les plus noires, le caractère du Coadjuteur, ses intrigues, ses liaisons, ses mœurs, & finit par se jeter aux pieds de la Reine, & la conjurer à genoux de ne pas se laisser arracher des grâces par un sujet rebelle, qui les demandoit, pour ainsi dire, les armes à la main. Le *pauvre Cardinal*, atterré par le pathétique de cette scène, se rétracta; & le Duc d'Orléans s'en revint très-peu content à Paris, où la Fronde n'attendoit que son retour pour faire jouer ses ressorts.

Union de
la grande

Il est certain que les partisans du

Prince auroient mieux aimé tenir leur liberté de la Cour que des Frondeurs: mais Mazarin ne put se persuader que Condé, si maltraité après tant de services rendus, se déterminât jamais à pardonner; au-lieu que le Coadjuteur, qui n'avoit fait de mal au Prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, & se livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avoit privés. Ce fut Anne de Gonzagues de Mantoue, épouse d'Edouard, Prince Palatin, connue sous le nom de la *Palatine* (a), qui conçut la première le projet d'employer à briser les fers de Condé, les mêmes mains qui les avoient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnoient alors dans

LOUIS
XIV.

1650.

LA FRON-
DE.

& de la
petite
Fronde
par la Pa-
latine.

Rets, t. 2,
p. 141.

La Roche-
fouc. p.
142.

(a) Elle aimait trop Henri de Lorraine, qui quitta l'Archevêché de Rheims, pour une promesse de mariage qu'elle lui fit. Aussi, dit-on dans les Mémoires de Nemours, qu'il lui étoit arrivé des affaires assez désagréables: & le Cardinal de Rets, bon connoisseur, a dit d'elle, qu'elle estimoit la galanterie, autant qu'elle en aimoit le solide. Voy. Mém. de Nemours, pag. 76, & Mém. de Rets, tom. I, p. 221.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

les affaires. La Palatine, à la vérité, se servoit d'elles. Elle employa la Duchesse de Chevreuse & sa fille, Mesdames de Guimenée, de Rhode, de Montbazon, & toutes celles qui lui tomberent sous la main, pour inspi- rer aux hommes qui les voyoient, les dispositions dont elle avoit besoin. Mais elle leur étoit bien supérieure en po- litique. Le Coadjuteur, dès la première entrevue, la trouva d'une capacité éton- nante, sur-tout en ce qu'elle savoit se fixer; ce qui est, dit-il, une qualité rare, & qui marque un esprit éclairé au- dessus du commun. Une qualité plus rare encore dans les personnages qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne foi : la Palatine la prenoit pour base dans toutes ses opérations, ne cherchoit jamais à tromper, parloit toujours vrai; de sorte que lorsqu'elle avoit réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphoit, loin de lui en fa- voir mauvais gré, ne se trouvoient que plus disposés à lui donner leur confiance.

Traité en
confé-
quence.
Recs, t. 2,
p. 148.

L'embaras du Coadjuteur & de la Palatine roula moins sur les conditions de l'union des deux partis, que sur la

maniere de les stipuler : car il ne falloit pas que Madame de Montbazon fût ce qu'on accordoit à Madame de Chevreuse, ni celle-ci ce qu'obtenoit le Duc de Beaufort, ni Beaufort ce qui étoit promis au Duc d'Orléans, & ainsi des autres. De plus, un traité seul, s'il venoit à être découvert, pouvoit mettre en évidence les moyens de la Fronde, & du parti des Princes qu'on commença à appeller *la petite Fronde*. Alors Mazarin devenant maître du secret de l'entreprise, auroit été maître de la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractants jugerent donc à propos de faire trois traités : le premier, de tous les chefs de l'ancienne Fronde, avec ceux de la nouvelle, contre le Ministre. Ils s'engageoient à s'aider réciproquement de toutes leurs forces; & le gage de cette union devoit être le mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse. Le second traité étoit du Duc de Beaufort seul. Condé consentoit à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'Amirauté, à condition qu'il travailleroit, auprès du Duc d'Orléans, à procurer la liberté des Princes, & qu'il

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

romproit même avec le Coadjuteur, s'il s'y oppoſoit. Cette dernière clause fut ajoutée par Gondi, afin que Mazarin ſoupponnât entre eux de la méſintelligence, ſi les eſpions qu'il avoit auprès de Beaufort lui donnoient connoiſſance du traité. Enfin, le troiſième étoit du Duc d'Orléans auſſi ſeul : il promettoit délivrance & toute aſſiſtance à Condé, communauté d'intérêts, qui ſeroit aſſurée par le mariage de Mademoiſelle d'Orléans, fille de Gaſton, avec le Duc d'Enguien, quand ils auroient l'âge, & dès à préſent, la charge de Connétable, qu'on ſeroit revivre pour le Duc d'Orléans, & le chapeau de Cardinal pour Gondi, ſon favori. La clause du mariage du Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, fut auſſi inférée dans ce traité.

Gaſton, *l'homme du monde*, dit Gondi, *qui aimoit le plus le commencement des affaires*, s'étoit beaucoup amuſé de ces traités, pendant qu'on les faiſoit : mais, *comme il étoit auſſi l'homme du monde qui, des affaires, en craignoit plus la fin*, il fit des objections, & chercha des détours quand il fallut ſigner.

Caumartin, l'ami, le conseil, l'agent de Gondi, se chargea d'obtenir la signature désirée; il se mit en embuscade dans les appartements, surprit le Duc entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, & Gaston signa, disoit Madame de Chevreuse, *comme il auroit signé la cédule du sabbat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange.*

Quand aux prisonniers, on avoit d'eux des procurations qui valaient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar leur geolier, on entretenoit avec eux un commerce réglé. Ils propofoient, on répondoit, & les affaires se traitoient aussi sûrement & aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qu'il leur étoit envoyé pour leur amusement, on glissoit des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passaient par les mains de Debar, sans qu'il s'aperçût jamais qu'ils pouvoient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivoient, & répondoient. De plus, malgré l'attention minucieuse de l'infatigable geolier, tant est grande l'industrie des prisonniers ! Condé trou-

LOUIS
XIV.
1650.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

va moyen de se procurer une épée & des poignards; & quand ils furent transférés de Vincennes & de Marcouffi, il y avoit des entreprises formées pour leur évafion, & peut-être, quelques jours plus tard, auroient-ils été délivrés. On forma auffi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre; mais comme il auroit fallu employer la force, & que la vie des Princes pouvoit être expofée, leurs partifans, les plus empreflés pour leur liberté, jugerent à propos de renoncer à ce moyen, & de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, felon lequel l'attaque étoit deftinée au Parlement.

Assemblée
du Parle-
ment.

Rets, t. 2,
p. 158.

*Mottevil-
le*, t. 3,
p. 543.

Au moment de la prifon des Princes, la Compagnie avoit vu la Douairiere de Condé lui demander à genoux la liberté de fes enfans: plusieurs Confeillers opinoient à recevoir fa requête; mais le Corps, entraîné par le Duc d'Orléans, & dominé par les Frondeurs, renvoya la Princeffe à la commifération de la Reine. Cette mere défolée ne survécut pas longtemps à un coup fi fenfible; elle témoigna, en mourant, le regret de laif-
fer

fer dans les liens, un fils dont elle s'étoit trop enorgueillie (a). Ce que n'avoit pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une Princesse prosternée aux pieds des Juges, une simple requête le fit alors, parce que les esprits étoient disposés. Elle fut présentée, le lendemain de la rentrée, par un Conseiller au nom de la Princesse son épouse. Elle demandoit que son mari fût tiré du Havre, lieu mal-sain, dont l'air pouvoit nuire à sa santé; qu'il fût amené à la Conciergerie sous la garde du Parlement, & qu'on lui fît son procès. Le Premier-Président incidenta sur un défaut de forme; savoir, que la Princesse n'étoit pas autorisée de son mari. Aussi-tôt il parut un Gentilhomme, porteur d'une lettre écrite, disoit-on, par les Princes

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

(a) La relation de sa mort est fort touchante dans Madame de Motteville. Etant à l'agonie, elle appella Madame de Brienne, & lui tendant la main: *Ma chere amie, lui dit-elle, mandez à cette pauvre misérable, qui est à Stenay, l'état où vous me voyez, & qu'elle apprenne à mourir.* Voy. Mém. de Motteville, tom. III. p. 544.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

eux-mêmes pendant leur voyage au Havre. Molé dit qu'il trouvoit la chose *difficile, non pas impossible pourtant, mais difficile. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que nous n'ayons vu, pendant la guerre, des lettres de la part de l'Archiduc, venant tout à propos, comme celle-ci, écrites sans doute dans la rue Saint-Denis.* Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne; la requête fut renvoyée au Parquet; & on fixa un jour pour délibérer. La Reine envoya défense de le faire; le Parlement arrêta des remontrances: ainsi s'engagea le combat.

Bataille
de Rhetel
ou Som-
puis.

Mém. de
Dⁿ Plessis,
p. 361.

Cette première charge n'effraya pas beaucoup le Cardinal; & quand il auroit eu quelque allarme, un avantage qui lui arriva pour lors, étoit bien capable de le rassurer. Lorsque les ennemis entrèrent en Champagne avec Turenne, ils prirent Rhetel, qu'ils gardèrent. Mazarin, après avoir foudroyé Bordeaux, crut qu'il importoit à l'honneur de son ministère, de ne point laisser cette place entre les mains des Espagnols. Il rassembla une armée de douze mille hommes, qu'il mit sous le commandement du Ma-

réchal Du Pleffis-Prâlin. Le Gouverneur de Rhetel, séduit par l'argent du Cardinal, ne fit pas une longue résistance. Turenne, qui venoit à son secours, trouvant la place rendue, retourna sur ses pas. Du Pleffis se mit à sa poursuite, & le força de combattre, le 15 Décembre, dans un terrain défavantageux, où l'armée Royale remporta une victoire complete. Celle de Turenne, composée moins d'Espagnols que de François errants, appellés sous ses drapeaux par sa réputation, fut totalement dispersée, & il eut beaucoup de peine à se sauver très-mal accompagné. Ce succès enfla le cœur du Ministre; il vint à l'armée, & s'y donna des airs de guerrier & de Général, faisant entendre que la victoire étoit due à la justesse de ses mesures. Il crut qu'après un pareil avantage, rien ne pouvoit plus lui résister, & il ne doutoit pas qu'en arrivant à Paris, il ne dût y faire une entrée triomphante; mais le Coadjuteur lui en préparoit une bien différente.

Il y avoit déjà beaucoup de Membres du Parlement gagnés par les Princes.

ces, à l'insu du Premier-Président. Il desiroit lui-même leur délivrance, & les Frondeurs le firent servir à leurs desseins, sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'ils firent minuter la requête en faveur des prisonniers; & en la dressant, Molé disoit d'un air satisfait : *Voilà servir les Princes dans les formes & en gens de bien, & non pas comme des factieux.* En effet, il n'y avoit pas de mal jusques-là : ce ne fut qu'insensiblement que se développèrent les ressorts de la faction, & la résolution prise d'employer, s'il le falloit, la violence, pour arracher à la Reine son consentement à l'élargissement des prisonniers, & à l'éloignement du Ministre.

La victoire de Rhétel consterna les Frondeurs du Parlement & de la ville. On remarqua un air d'inquiétude sur les visages, au *Te Deum* qui fut chanté; mais le Coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le Cardinal. Il s'y prit de manière à tromper le Premier-Président, auquel il ne falloit pas laisser pénétrer l'union de la grande & de la petite Fronde, de peur qu'il

L O U I S
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.
Rcts, t. 2,
p. 158 &
162.

ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. Gondi représenta donc à l'assemblée des Chambres, que jusqu'alors il n'avoit point parlé des vices de l'administration & de l'oppression des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connoissance de nos maux, & du mécontentement que cette connoissance exciteroit; mais que la dernière victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, & donnant le loisir de penser aux maladies internes qui sont les plus dangereuses, il croyoit devoir mettre sous les yeux du Parlement des objets si dignes de son attention : il conclut à ce qu'il fût fait des remontrances à la Régente sur les désordres de l'Etat; & *la conservation des membres de la Maison Royale étant, dit-il, la principale ressource du Royaume, il faut supplier le Roi de les faire sortir du Havre, où l'air est infect & mal-sain, & de les mettre, en attendant leur liberté, dans quelque endroit où leur santé ne coure point de risque. L'avis est artificieux, dit Molé, il est favorable aux Princes; mais on voit toujours percer*

 LOUIS
XIV.

1650.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

à travers l'animosité du Prélat contre eux.

Cependant, par la raison que l'aquiescement du Parlement seroit utile à la liberté des prisonniers, qui devoit déplaire à la Fronde, le Premier-Président concourut à l'Arrêt, par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, pour demander la réconciliation de la Famille Royale, & la liberté des Princes; qu'il seroit permis à leurs parents de rester publiquement à Paris pour solliciter, & qu'un Président & deux Conseillers iroient supplier le Duc d'Orléans de s'entremettre de cette affaire.

Comment
on rend
Mazarin
odieux.

Recs, t. 2,
p. 155.

Avant ce pas décisif, que la Fronde fit faire au Parlement le 30 Décembre, elle l'avoit accoutumé à entendre nommer Mazarin auteur des maux de l'Etat, & à entendre proposer que la Reine fût priée de le chasser du ministère. Les mêmes discours se répandoient dans le peuple, qui commençoit à reprendre chaleur. Le Duc de Beaufort étoit toujours son idole. Son carrosse passant un soir à dix heures dans la rue Saint-Honoré, fut ar-

rété; on tua un de ses Gentilshommes qui étoit dedans. Le Premier-Président décida d'abord que c'étoit *une joliade renforcée*; d'autres pensèrent que les assassins étoient des voleurs; d'autres, des gens apostés par le Cardinal, pour attenter à la vie de Beaufort. Les Frondeurs parurent adopter cette dernière opinion, & la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvoient la faire prévaloir dans le public. Le Coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il alloit de nuit, & ces précautions tendoient à persuader que le Cardinal étoit un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

LOUIS
XIV.
1650.
LA FRON-
DE.

Ou Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumoit contre lui, ou il fut bien imprudent de ne pas éloigner la Cour de Paris, où il pouvoit à chaque moment être enveloppé par les Frondeurs, & forcé à faire tout qu'ils exigeroient. Sans doute il se flatta, à force de négociations, de diviser la cabale; & les Frondeurs ne lui en ôtèrent pas tout-

1651.
Il se défend mal.
Rets, t. 2,
p. 171 &
178.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

à-fait l'espérance, de peur qu'il ne se jettât du côté des Princes, ou qu'il ne se s'accommodât avec eux. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence, tout le mois de Janvier. Le Parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses remontrances, tantôt qu'on y fît réponse, & la Reine s'excusant de l'un & de l'autre sur sa fanté, que les peines d'esprit qu'elle éprouvoit rendoient assez mauvaise. Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des especes d'escarmouches, dont la Cour se tira mal. La Reine & son Ministre, persuadés que, sans les conseils du Coadjuteur, le Duc d'Orléans ne seroit ni si hasardé dans ses projets, ni si tenace dans ses résolutions, travailloient à inspirer à son maître de la défiance contre lui. Le Cardinal se procura une conversation, dans laquelle il exposa à Monsieur la conduite intrigante & déréglée de Gondi. Gaston voulut l'excuser; Anne d'Autriche renchérit, la dispute s'échauffa; & comme la Reine étoit d'un caractère aigre, elle s'emporta si fort, que son beau-frere eut peur, & en sortant du Palais-Royal, il

dit tout haut, que jamais il ne se remettrait entre les mains de cette *enragée furie*. C'est ce que demandoient les Frondeurs; ils desiroient qu'il se tint éloigné de la Reine, dans la crainte qu'elle ne le fît arrêter, ou ne le gagnât; deux choses également à redouter pour eux. Dans la même conversation, Mazarin commit une autre imprudence; il compara le Parlement à la Chambre-Basse de Londres, & quelques-uns de ses Membres à Fairfax & à Cromwel; comparaison qui lui attira, quand elle fut sue, la haine de ceux qui étoient demeurés jusqu'alors indifférents.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRONDE.
DE.

Cette scène mit les affaires dans leur crise. Le Coadjuteur ne cessoit de remonter au Duc d'Orléans, que s'il n'agissoit vigoureusement, il laisseroit au Mazarin l'avantage de pouvoir se donner l'honneur de la liberté des Princes, & qu'ils ne lui en auroient plus l'obligation; qu'il n'y a donc pas à différer; qu'il falloit que la Régente fût forcée d'y consentir, & que le vrai moyen étoit de la faire servir d'ôtage. Gaston sentit toute la force du raisonnement; mais

Le Parle-
ment con-
duit par
la Fronde.

LOUIS
XIV.
1651.
LAFRON-
DE.

l'idée de faire son Roi prisonnier, l'effrayoit. Il auroit voulu trouver des biais, & *en une nuit*, disoit sa femme, *il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureusement que je n'ai jamais accouché de tous mes enfants.* Il craignoit sur-tout que le Parlement, effrayé comme lui d'une violence si téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'est pourquoi Gondi s'appliqua à si bien lier la Compagnie par ses propres délibérations & ses arrêtés, qu'elle ne pût plus se dédire. Son art pour cela, consistoit à faire proposer dans les assemblées des Chambres, par ses affidés, tantôt d'assigner le Cardinal pour être ouï sur son administration, tantôt de le décréter d'ajournement personnel ou de prise de corps; ou enfin, sans tant d'examen, de demander à la Reine son éloignement: propositions qui n'étoient pas tout d'un coup adoptées en entier; mais il en restoit toujours dans les registres quelque chose qui servoit de base à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves, de résolutions extrêmes, d'observations malignes, enflammoit les

esprits des jeunes gens, que leur impétuosité emportoit à des exclamations, à parler sans ordre, à prévenir leur tour; & quand les anciens vouloient réclamer la décence, leurs voix étoient étouffées par l'*escopeterie des Enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avoit soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les timides, & d'appuyer les audacieux.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON
DE.

La Cour voyant que c'étoit par le Parlement que Gondi dirigeoit son attaque, entreprit de lui ôter son crédit dans la Compagnie. Le 4 Février, les Chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du Ministre, arrive le Grand-Maître des Cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignoit au Parlement de faire une députation nombreuse au Palais-Royal. Après quelque doute si on devoit obéir à un ordre donné sans l'aveu de Monsieur, la députation part, & revient avec un écrit, signé des quatre Secretaires d'Etat, dont lecture lui avoit été faite. C'étoit une invective sanglante que le Premier-Président fit lire sur le champ. La Reine y disoit,

Investi-
ve inutile
contre
Gondi.
Rets, t. 2,
p. 180.
Joly, t. 1,
p. 106.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

que le Coadjuteur étoit un méchant, un dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux conseils au Duc d'Orléans. Il veut perdre l'Etat, ajoute-t-elle, parce qu'on lui a refusé le Chapeau, & il s'est vanté qu'il mettra le feu au quatre coins du Royaume, & qu'il se tiendra auprès avec cents mille hommes qui lui sont engagés, pour casser la tête à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. Une pareille déclaration pouvoit passer pour une véritable accusation, & Molé comptoit bien lui en donner les effets; Molé, qui s'apercevoit enfin que Gondi s'étoit servi contre lui-même, de son attachement aux formes, & qu'il avoit amené sa Compagnie sur un penchant où on ne pouvoit plus la retenir. Il ne désespéroit cependant pas d'embarasser à son tour le Prélat, si les opinions alloient à l'ajournement ou au décret: mais le grand Banc, intimidé par le vacarme qu'il entendoit dans les salles, ne fit que balbutier; les uns demandoient qu'on priât le Duc d'Orléans de veiller au salut de l'Etat; d'autres, qu'on ordonnât des prières publiques, comme dans un temps de calamité

Le Coadjuteur étoit placé entre les Conseillers de Grand'Chambre & les Enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille & assuré, & dit que Messieurs qui venoient d'opiner, n'ayant point parlé de cette *paperasse*, sembloient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique dans tous ces actes on eût également employé ou plutôt profané le nom sacré du Roi : puis, prenant le ton de Scipion, lorsque, dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le peuple au Capitole remercier les Dieux de ses victoires, il forgea un passage Latin, dont le sens étoit : *Dans les temps difficiles, je n'ai point abandonné la République ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon profit ; & quand tout paroissoit désespéré, je n'ai point tremblé* (a). Pardonnez, Messieurs,

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

(a) *In difficillimis Reipublicæ temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Voy. Mém. de Joly, tom. I, p. 113.

L O U I S
XIV.
1651.

LA FRON-
DE.

ajouta-t-il, *si par cette courte justification, j'ai paru sortir un instant de l'objet de la délibération....: j'y rentre, en disant que mon avis est de faire de très-humbles remontrances au Roi, & de le supplier d'envoyer incessamment une Lettre de Cachet pour la liberté des Princes, & une déclaration en leur faveur, d'éloigner de sa personne & de ses Conseils le Cardinal Mazarin, & de nous ajourner à Lundi, pour savoir la réponse de Sa Majesté.* L'Arrêt ainsi conçu, passa presque tout d'une voix.

Mazarin Mais Gondi pensa ne pas jouir
quitte Pa- long-temps de son triomphe. A peine
ris. l'Arrêt étoit-il rendu, que Brienne,
Mottevil- Secrétaire d'Etat, vint prier publique-
le, t. 4. p. 5, 34 & 52. ment le Duc d'Orléans de revenir au-
près du Roi, où sa présence étoit né-
cessaire; & si le Prince refusoit,
& II. Part. P. 75. Brienne étoit chargé d'engager le Par-
Nemours, lement à demander cette complaisance
P. 83. à Gaston. Inutilement la Reine, de-
La Roche- puis plusieurs jours, sollicitoit cette
fouc. p. 148. entrevue; elle avoit même offert de
Rets, t. 2, faire elle-même les premières démar-
p. 185. ches, & de mener le Cardinal au
Joly, t. 1, Luxembourg, pour se justifier. Le
1, p. 107. Prince s'étoit toujours opiniâtrément
Monglat, t. 3, p. 170.

excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche, ni de bienfiance à la Reine dans la première. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le Premier-Président le pressa, le conjura les larmes aux yeux. Talon, Avocat-Général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le Ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de Saint Louis, & lui demanda sa protection pour la France, prête à périr, *Ah, Monsieur!* lui dit Molé, d'un ton pénétré, *ne perdez pas le Royaume, vous avez toujours aimé le Roi.* Tout le monde étoit ému, on gardoit le silence; Gaston chanceloit, un coup d'œil du Coadjuteur le raffermir. Il suggéra au Prince de dire qu'il s'en rapportoit à l'avis du Parlement. *Il faut donc délibérer,* reprit le Prélat. *Il faut délibérer, il faut délibérer,* s'écrierent les Enquêtes; & la délibération ne donnant rien de clair ni de décisif, Gaston, qui parloit très-bien en public, fit un court exposé de sa conduite, qu'il termina par la ré-

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

L O U I S
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

resolution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la Reine.

Ce fut peut-être alors que cette Princeſſe, outrée de la violence qu'on lui faiſoit, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout, appeller des troupes, ſe cantonner dans le quartier du Palais-Royal, & tenir tête au Duc d'Orléans qui demeueroit au Luxembourg. Mais, ſoit prudence, ſoit timidité, le Cardinal s'oppoſa à ce deſſein; & ſur des eſperances qu'on lui donna, que ſon éloignement pouvoit calmer les eſprits, le ſoir du 6 Février il quitta Paris, & ſe retira à Saint-Germain.

Arrêt contre lui.

Après ce ſacrifice, Anne d'Autriche renouvela ſes inſtances pour obtenir une conférence. Monsieur y étoit aſſez porté; mais le Coadjuteur ne prit pas le change, & il détermina le Prince à répondre que le Cardinal étoit trop près; qu'on ſavoit qu'il gouvernoit comme à l'ordinaire, & que tant qu'il ne feroit pas plus éloigné, il ne croyoit pas qu'il y eût ſûreté pour ſa perſonne. La Reine redoubla ſes prières; elle fit une aſſemblée de la Nobleſſe, des Grands du Royaume,

& des Maréchaux de France, qui allèrent tous s'offrir pour ôtages à Gaston. Il les remercia, & persista dans son refus. Les Frondeurs ne se laisserent pas non plus prendre aux assurances verbales que la Reine donnoit de délivrer les Princes, quoiqu'elle poussât la condescendance, jusqu'à faire partir le Duc de Grammont comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua à la harceler par des remontrances, qui toutes tendoient à demander pour préalable & assurance de leur élargissement, l'éloignement sans retour du Cardinal. Enfin, Anne d'Autriche se rendit; & après de violents combats, elle laissa arracher, le 9 Février, la promesse de ne jamais rappeler son Ministre. Aussi-tôt, de peur qu'elle ne se dédit, le Parlement donna un Arrêt qui portoit : *Qu'en conséquence de la déclaration & volonté du Roi & de la Régente, dans le quinzième jour de la publication du présent Arrêt, le Cardinal Mazarin, ses parents & domestiques étrangers, vuideroient le Royaume, & que, ledit temps passé, il seroit procédé contre eux extraordinairement, & permis aux*

 LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

L O U I S *Communes & tous autres de leur cour*
XIV. *sus.*

1651.

LA FRON-
DE.

La Reine
 ne peut
 sortir de
 Paris.

Talon, t.
7, II.
Part. p. 29
& 31.

Mottevil-
le, t. 4,
p. 72.

Rets, t. I,
p. 197.

Cette promesse, que le Parlement se hâta de rendre solennelle par un Arrêt, la Reine ne l'avoit donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des Frondeurs, & s'échapper de leurs mains. Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas fait en même-temps que le Cardinal, & en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les Courtisans ne connoissent de souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissoit aux Frondeurs, ils les avertirent, sous main, que la Régente devoit se sauver la nuit même qui suivit l'Arrêt, & emmener le Roi. Ce fut alors que le Coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du Duc d'Orléans : mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de toutes ses forces, ni Mademoiselle de Chevreuse, ni ses serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais-Royal, & empêcher la Reine de s'évader. Madame le donna, au défaut de son mari; & Gondi, qui avoit pris

ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au milieu de la nuit, il se trouva, en une heure de temps, des patrouilles répandues par toute la ville, dont les unes s'emparèrent des portes, & les autres gardèrent les avenues du palais, avec un peuple nombreux, qui se mit sous les armes; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions, renonça à son projet, & fit coucher le jeune Roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au Capitaine des Gardes de Monsieur, que ce Prince avoit dépêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenoit. Ce témoin non suspect certifia au peuple, qu'on ne songeoit pas à lui enlever son Roi, & que tout étoit au palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demanderent à s'en assurer par leurs propres yeux, & leur empressement produisit une scène attendrissante dans le désordre de cette nuit. La Reine fit ouvrir les portes. Ils entrèrent en foule; mais s'imposant l'un à l'autre le silence & la circonspection du respect. Ils regardoient avec une espèce d'avidité ce

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

jeune Prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiroient ses graces naissantes. Ceux qui étoient auprès de lui ne pouvoient le quitter; ceux qui l'avoient vu vouloient le revoir encore, & en se retirant, le combloient de bénédictions. Cette mere attristée, jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses allarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manieres populaires, que savent si bien prendre les Grands quand ils en ont besoin, & qui leur réussissent toujours (a); & elle prit même le parti, pour ôter au peuple tout soupçon, d'a-

(a) Elle fit appeller deux Officiers de la garde Bourgeoise, qui lui paroissoient des plus accrédités auprès du peuple; elle leur montra son oratoire & ses reliquaires. L'un d'eux, dit Madame de Motteville, s'appelloit *Dulaurier*. La Reine, en lui parlant, l'appelloit toujours Monsieur. Il lui apprit qu'il avoit eu l'honneur de suivre long-temps la Cour, en qualité de laquais d'un de ses Maîtres-d'hôtel. *Cette reconnoissance réciproque nous fit rire, & nous admirâmes avec quelle cordialité la Reine & Monsieur Dulaurier parloient ensemble.* Voy. Mém. de Motteville, tom. 4, p. 82.

bandonner aux Bourgeois la garde de la ville.

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au Parlement ce qui s'étoit passé. Le Duc d'Orléans ne n'y présenta qu'avec une espece de remords, & seulement quand il fut assuré que le plus grand nombre applaudissoit à ce qui s'étoit fait sous son nom. Le Coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parce qu'il avoit disposé dans les salles une multitude de Frondeurs de tous états, qui devoient, par leurs clameurs, imposer silence à ceux qui voudroient se plaindre; mais il n'en fut pas besoin. Le seul Molé osa montrer son ressentiment de l'affront fait à la majesté Royale. Le Coadjuteur le trouva, dès le matin, assis à sa place dans la Grand'Chambre, & jugeant les affaires ordinaires. *La tristesse, dit Gondi, paroissoit dans ses yeux; mais cette sorte de tristesse qui touche & qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement.* En arrivant, le Duc d'Orléans annonça qu'il avoit pris des mesures efficaces pour la liberté des Princes. Molé dit: *Monsieur, le Prince est en li-*

~~LOUIS~~
 LOUIS XIV. 1651.
 LA FRON-
 DE. berté, & le Roi, le Roi notre maître, est prisonnier. Gaston repartit : Le Roi étoit prisonnier entre les mains de Mazarin ; mais, Dieu merci, il ne l'est plus. Il ne l'est plus, il ne l'est plus, s'écrierent les Enquêtes, comme par écho ; & la séance finit par un discours, dans lequel Monsieur prouva qu'il avoit été nécessaire de retenir le Roi, dans la crainte que sa sortie n'occasionnât une guerre civile.

Les Prin-
 ces mis en
 liberté.
 La Rochef.
 p. 148.
 Nemours,
 p. 87.
 Joly, t. 1,
 p. 120. Cette fermeté fit connoître au Cardinal, qui étoit toujours à Saint-Germain, qu'il n'avoit plus rien à espérer de la négociation à Paris. Le Prélat voulut voir s'il feroit plus heureux au Havre, & se chargea lui-même de mettre les Princes en liberté. Il y arriva le 13. Ce qui se passa dans cette entrevue, est raconté diversement. Joli dit : *Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le Prince, les larmes aux yeux, & lui demander sa protection.* La Rochefoucault, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut d'abord justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il avoit eu de les faire arrêter ; qu'ensuite il leur demanda leur

amitié, & leur dit néanmoins avec fermeté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou de la refuser; & quoi qu'ils fissent sur cela, ils pouvoient, dès ce moment, sortir du Havre, & aller où il leur plairoit. Apparemment, ajoute la Rochefoucault, ils lui promirent ce qu'il voulut; il dîna avec eux, & partit pour Sedan, d'où il se retira sur les terres de l'Electeur de Cologne. Sans doute il vouloit que les Princes lui eussent obligation de leur liberté, puisqu'il prévint les ordres, qui n'arriverent que lorsqu'ils étoient déjà libres. Peut-être espéroit-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité; mais il étoit trop tard. On ne fait cependant si, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux Princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gai, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti & Longueville arriverent à Paris le 16. Le Duc d'Orléans alla au-devant d'eux avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort. Ils furent présentés à la Régente par Gaston, qui avoit été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues

 LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

LOUIS XIV.
1651.
LA FRONDE.

furent également froides : mais tous les Grands, même leurs ennemis, vinrent les féliciter ; & le même peuple, qui avoit fait des feux de joie pour leur emprisonnement, en fit, treize mois après, pour leur liberté.

Politique
ambigüe
de Condé.
Rets, t. 2,
p. 207.
*La Roche-
fouc.* p.
144 & 149.
Joly, t. 1,
p. 126.
Nemours,
p. 94.

Tant que les troubles durèrent, on vit de ces alternatives, non-seulement dans le peuple, mais encore dans les Chefs. Les intérêts changerent souvent, au point de devenir absolument contraires. La haine contre le Cardinal enfanta la Fronde ; le Prince de Condé combattit pour le Ministre sous les murs de Paris ; il se joignit ensuite aux Frondeurs, & devint la victime de Mazarin & de la Fronde réunis, qui lui donnerent des fers. Ces ennemis réconciliés se divisèrent ; & la liberté du Prince, arrachée à la Régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui & la Fronde : enfin, des germes de discorde revivifiés changerent encore les intérêts.

Le triomphe de Condé étoit complet ; Mazarin fuyoit chargé de la haine & du mépris public. On admiroit le Prince, qui, du fond de sa prison, avoit tenu son Roi assiégé dans son palais.

palais. Tous les yeux étoient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du Royaume. Les Frondeurs, qui avoient fait des conditions avec lui pour le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti; & Condé, sensible à leur générosité, pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses: de sorte qu'on regarda le mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse, comme prêt à se conclure. Condé s'y attendoit lui-même: mais toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

Le Duc de la Rochefoucault détestoit le Coadjuteur; ils s'étoient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvoient que, quoi qu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourroient vivre ensemble. Il n'avoit pas même tenu au Duc, que le Prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la délivrance des Princes, & que son intrigue ne tournât contre lui-même: car, au moment que les deux Frondes alloient se réunir, la Rochefoucault alla trouver Mazarin,

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

lui raconta , fans cependant compromettre personne , tout ce qui se passoit ; lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seroient enlevés malgré lui , & l'exhorta à négocier avec eux. Le Cardinal ne le crut pas dans le temps , & eut tout lieu de s'en repentir : mais les ouvertures du Duc ne furent pas tout-à-fait perdues. Elles firent connoître à Mazarin qu'il ne seroit pas impossible de jeter de la division entre la grande & la petite Fronde. Retiré à Brueil , Maison de campagne de l'Electeur de Cologne , d'où il dirigeoit toutes les affaires , il manda à la Reine , qu'elle devoit tâcher de trouver auprès du Prince de Condé quelqu'un qui lui fît entendre qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la Régente , que de demeurer lié avec les Frondeurs. De tous ceux qui approchoient du Prince , le plus aisé à entamer sur cette matiere , étoit le Duc de la Rochefoucault , parce qu'il appréhendoit que le Coadjuteur , se rendant nécessaire , ne lui enlevât la confiance de Condé ; chose aisée , quand le Prélat seroit appuyé de l'esprit &

des graces de Mademoiselle de Chevreuse, devenue Princesse de Conti. La Rochefoucault souleva donc, contre ce mariage, la Duchesse de Longueville, très-disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable; il aggrita aussi le Duc de Beaufort, Madame de Montbazou, & les autres auxquels on avoit fait mystere de ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, & disposerent le Prince, tant à s'éloigner de Gondi, qu'à se rapprocher de la Reine.

Condé n'aimoit pas le Coadjuteur, qu'il regardoit comme un intrigant dangereux, capable de tout conseiller & de tout oser. Avant que de rompre avec lui, il ne put s'empêcher de faire voir le fond de son cœur en pleine assemblée du Parlement. On venoit de prononcer contre Mazarin l'exclusion du Ministère, *comme Cardinal*. Broussel opina d'étendre cette espece de proscription aux Cardinaux même François. Molé favoit que cette décision ne pouvoit que déplaire très-fort au Coadjuteur, parce qu'il desiroit ardemment le Cardinalat, & le desiroit principalement pour s'en faire

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

un degré au Ministère. C'est pourquoy le Premier-Président appuya fortement l'avis de Brouffel. Presque tout le monde s'y joignit ; & témoin de ce concert , Condé dit avec un sourire malin : *Le bel écho*. Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux sur les dispositions du Prince.

Rupture
de l'assem-
blée de la
Noblesse.
*Joly , t. I ,
P. 123.*

Il auroit dû les appercevoir plutôt , & soupçonner la défection de Condé , lorsqu'il le vit entrer complaisamment dans les vues de la Cour , au sujet de l'assemblée de la Noblesse. Elle s'étoit formée pour la délivrance des Princes ; & depuis leur liberté , deux ou trois cents Gentilshommes continuoient de se trouver dans la grande salle des Cordeliers , où , insensiblement , ils s'étoient mis à traiter des affaires d'Etat avec beaucoup d'ordre & de bienséance. Ils menerent les choses au point de demander la convocation des Etats généraux. La Régente craignit qu'à son refus , ils ne les assemblaient d'eux-mêmes ; le Clergé offroit de s'y rendre , & on n'avoit plus besoin que du Tiers-Etat , pour lequel on parloit déjà d'envoyer des mandemens , tant à l'Hôtel-de-Ville que

dans les Provinces. Le Duc d'Orléans voyoit avec plaisir la perspective d'une assemblée, dans laquelle il pouvoit jouer un rôle très-brillant & très-avantageux. Mazarin, au contraire, trembloit d'en voir partir une décision, qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du Royaume. Il écrivit d'employer, pour la rompre, le Prince de Condé, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, & ne devoit pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, & il se chargea de faire entendre à Gaston, qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du Royaume, qu'aux prérogatives & privilèges des Princes du Sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée; ils pressèrent la Noblesse de se séparer, & l'obtinrent, en promettant que les Etats généraux seroient convoqués à la majorité du Roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année.

Pour préalable de ce que la Cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

Et du ma-
riage de
Mademoi-
selle de
Chevreu-
se.

le Conseil. Le Prince y voyoit avec peine le Garde-des-Sceaux Château-neuf, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. La Reine le sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le puniffoit par-là des atteintes secretes qu'il ne cessoit de donner à Mazarin, dont il ambitionnoit la place, & elle s'engagea, avec encore plus de plaisir, à rappeler Chavigny, dont elle favoit que le retour seroit regardé par le Duc d'Orléans, comme un affront que Condé lui avoit ménagé (a). La Régente promit aussi de donner les Sceaux à Molé, très-affectionné au Prince : mais elle lui demanda de rompre le

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.
Rets, t. 2,
p. 155.

(a) Chavigny avoit été Chancelier de Monsieur, pendant le Ministère de Richelieu, dont il étoit Favori, & dont on le *croyoit même fils*. Il ufoit très-solemment auprès de Gaston, de tout le pouvoir que lui donnoit la faveur d'un Ministre impérieux. *Il lui fit un jour tomber un bouton de son pourpoint, en lui disant : Je veux bien que vous sachiez que M. le Cardinal vous fera sauter, quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton. Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur, dit Gondi, tom. II, p. 227.*

mariage de son frere avec Mademoiselle de Chevreuse ; action qui devoit brouiller irréconciliablement Condé avec le Coadjuteur.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Il éprouva des difficultés de la part de son frere. Conti étoit très-content de l'engagement qu'on lui avoit fait prendre dans sa prison. Il aimoit sa maîtresse avec toute l'ardeur d'une premiere passion, & il s'affermissoit dans son amour, tant par les manieres agréables de la Demoiselle, que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite Fronde, qui appréhendoient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les Princes ne se fissent des ennemis, qui, en se joignant à la Cour, les jetteroient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêterent point Condé ; il exigea de son frere le sacrifice de sa passion.

La conduite de Mademoiselle de Chevreuse, non plus que celle des autres femmes qui se mêloient alors des affaires, n'avoit pas été fort circonfpecte (a). Presque tous les rendez-vous

(a) Elle avoit plus de beauté que d'agrément ;

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

pour traiter se donnoient la nuit. C'étoit la nuit & au lit qu'elles recevoient les Négociateurs, & sans doute elles éloignoient les témoins, puisqu'il étoit question de choses qui devoient demeurer fort secretes. *Le public auroit pu le trouver mauvais, dit le Coadjuteur; mais il n'en parloit pas, tant l'habitude a de force, particulièrement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs: & en racontant les moyens dont il se servoit pour faire illusion, telles que des cérémonies d'Eglise, des conférences de Séminaire, Il n'y avoit rien, ajoute-t-il, de si contraire à cela, que ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse: mais j'avois trouvé l'art de concilier, & cet art justifie, à l'égard du monde, ce qu'il concilie; à l'égard du monde à la véri-*

étoit sotte jusqu'au ridicule, par son naturel. La passion lui donnoit de l'esprit, & même du sérieux & de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ses jupes, qu'elle mettoit dans son lit quand elles lui plaisoient, & qu'elle brûloit par une pure aversion deux heures après. Voy. Mém. de Rets, tom. I, p. 221.

té, & non à l'égard des intéressés. Les affiduités du Coadjuteur, les conjectures & les discours qui en étoient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dégoûtèrent entièrement, & ils rompèrent sans même garder les ménagements qu'on doit sur-tout à une parente.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Cet éclat fut payé par les changements que la Reine avoit promis au Prince. Le 3 Avril, elle envoya dire au Duc d'Orléans, qu'elle rappelloit Chavigny au Conseil, qu'elle congé-
dioit Châteauneuf, & donnoit les Sceaux à Molé. Gaston, Lieutenant-Général du Royaume, voulut se plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisoient sans lui : *Vous en avez bien fait d'autres sans moi*, répondit fièrement Anne d'Autriche. La grande Fronde fut étourdie de cette hauteur, & encore plus de la manière dont Condé prit cet événement. Il se rendit avec Beaufort & les autres membres de la petite Fronde, à l'assemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance. Le Coadjuteur ne biaisa point. Il dit

Condé,
d'intelli-
gence
avec la
Reine.
Rets, t. 2,
p. 218.
July, p.
218.
Nemours,
p. 112.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

qu'il falloit que le Duc d'Orléans envoyât enlever de force les Sceaux au Premier-Président. *Cet avis*, dit le Duc de la Rochefoucault, *a l'air d'une exhortation au carnage*. Le Prince se défendit de le suivre, parce qu'il n'entendoit rien à *la guerre des cailloux* (a). *Je me sens même*, dit-il, *poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sédition*. Après ces mots, Condé se retira avec Conti & Beaufort, dans un cabinet voisin de la salle où se tenoit ce Conseil, comme pour faire voir qu'il ne vouloit plus prendre part à ce qui s'y passeroit. Le Coadjuteur, qui sentoit que ces mots avoient été dits pour lui, se piqua de l'emporter, & de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura ; le Duc s'ébranla, & dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout-à-l'heure, & eux & mon neveu de Beaufort. Dites un mot, s'é-*

(a) On lit cette expression dans les Mémoires de Nemours, page 112. Dans ceux de Rets, on lit : *La guerre des pots de chambre*, p. 220.

cria Mademoiselle de Chevreuse, qui avoit son injure particuliere à venger; *il ne faut qu'un tour de clef. Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un gagnieur de batailles!* En même-temps, elle s'élançoit vers la porte: Le Duc d'Orléans la retint, & les trois Princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du Coadjuteur, & ignorant le danger qu'ils venoient de courir eux-mêmes.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston, de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avoit été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du Parlement, avec lesquels il se flattoit d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la Reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchoit d'adoucir le ressentiment de son beau-frere. Elle lui faisoit des offres & des promesses très-capables de le tenter. Le temps & les sollicitations opérèrent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le Coadjuteur s'apperçut que ses conseils vigoureux commençoient à déplaire, que sa présence même gênoit quelquefois. Il eut peur d'être sacrifié par Gaston, com-

Retraite
du Coad-
juteur.
Rets, t. 2,
p. 224.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

me tant d'autres, & arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution très-extraordinaire, mais que l'événement justifia au-delà de ses espérances.

Il favoit l'ascendant que l'estime des Curés & la vénération des dévots pouvoient lui donner sur le peuple; qu'il n'étoit pas difficile de l'obtenir, s'il vouloit marquer de la confiance à son Clergé, & s'appliquer à ses fonctions, de maniere qu'il parût renoncer à tout le reste. Il se persuadoit qu'alors la Cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussiroit jamais à l'enlever du milieu de son troupeau; & le moins, pensoit-il, qu'il pût espérer, étoit de vivre tranquille, chéri & respecté, s'il n'arrivoit pas même que la Régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le Prélat va trouver le Duc d'Orléans; & prenant son texte, de la perplexité où se trouvoit son Altesse, entre le desir de défendre son favori, & l'envie de satisfaire la Reine, il lui dit que, pour le débarrasser, il renonce aux affaires, & se consacre désormais, sans partage, aux fonctions de son ministère. Gaston, que ce compliment mettoit

à l'aïse, le reçoit très-agréablement. Il avoue au Coadjuteur, avec une espece de confusion, que, dans les circonstances, il lui fait plaisir; il lui promet de le défendre contre toute espece d'entreprise, & concerte avec lui un commerce secret, que le Prêlat n'a garde de refuser. Gondi va ensuite faire part de sa résolution au Prince de Condé, qui le badine & lui souhaite un bon succès. Le Prince de Conti le félicite de sa conversion, & lui dit en le quittant : *Adieu, bon frere hermite.* La Duchesse de Longueville & les autres Dames ne lui épargnerent pas non plus les plaifanteries. Il y répond de bonne grace, & va se confiner dans le palais épiscopal, d'où il ne sort plus que pour prêcher, confirmer, dire des Messes solennelles, & assister à des Saluts. Cependant il ne se fioit pas tant à ces moyens, qu'il ne prît d'autres mesures encore contre les surprises. Il s'attacha des Officiers Ecoïsois, qui, échappés à l'épée de Cromwel, s'étoient réfugiés en France, & les posta dans les maisons qui environnoient le Cloître. Plus près de lui furent placés quelques Gentils-

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRONÇ
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

 hommes François, avec des soldats ré-
solus. Il fit mettre dans une des tours
de la Cathédrale, de la poudre & des
grenades; & tous les jours on y re-
nouvelloit assez de provisions de bou-
che, pour soutenir un blocus de quel-
ques jours, qui donneroit au peuple
le temps de se reconnoître, & de se-
courir le Coadjuteur, s'il étoit atta-
qué. Avec ces précautions, moitié pa-
cifiques, moitié guerrières, Gondi at-
tendit tranquillement la fin des mou-
vements que la fermentation actuelle
annonçoit.

Plusieurs semaines se passèrent, pen-
dant lesquelles il prit assez sur lui-
même, pour soutenir les apparences
d'une régularité exemplaire, sans s'in-
terdire néanmoins les visites nocturnes
à l'hôtel de Chevreuse, & les autres
plaisirs clandestins qu'il pouvoit dé-
rober à l'attention du public. On le
crut totalement séparé du monde. Les
plaisants s'égayèrent sur cette retraite;
& sachant qu'il avoit fait bâtir une
volière, ils dirent que le Coadjuteur
sifflait les linotes. Débarrassé de ce con-
current, le Prince de Condé, pour me
servir de l'expression du temps, *tenoit*

le haut du pavé. Il jouissoit de l'admiration du peuple, dont il se concilioit l'affection, par des démonstrations perpétuelles de mépris pour Mazarin & ses partisans. Comme on ne voyoit plus le Duc d'Orléans ni le Coadjuteur au Parlement, cette Compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses Arrêts contre l'Eminence proscrire. Lui, de son côté, ne cessoit, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au Parlement matière à de nouvelles délibérations. On dénonçoit aux Chambres ceux qui avoient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui alloient le voir à Brueil, ceux mêmes qui parloient en sa faveur; & sur tous ces objets, il sortit du Greffe, des Arrêts, moins destinés à bleffer celui qu'ils notoient, qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La Reine prenoit patience, dans l'espérance que tout finiroit par le traité qu'elle négocioit avec le Prince; & peut-être lui-même ne montrait-il tant d'animosité contre le Ministre, que pour forcer la Régente à payer

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

La Reine
recherche
le Coad-
juteur.

*Recs, t. 2,
p. 229.*

*Mottevil-
le, t. 2, p.
205.*

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

son retour par des conditions plus avantageuses : mais à mesure que cette Princesse accordoit, Condé augmentoit ses prétentions. Elle tomba cependant d'accord, le premier Mai, tant étoit grande sa passion de rétablir Mazarin ! que le Prince auroit les Gouvernements de Guienne & de Provence, avec les droits régaliens, plusieurs villes & citadelles adjacentes, & des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient demeurés fideles. Ainsi Condé se feroit formé un petit Royaume, que le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, auroit rendu facile à défendre, & il auroit pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenay, qu'on lui laissoit.

Quelques Ecrivains prétendent que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du Prince odieuse, quand elle deviendroit publique, & que jamais la Reine ne les auroit exécutées. D'autres disent qu'elle les auroit accomplies, sans les remontrances du Cardinal, qui lui écrivit de Brueil une lettre pleine de

raisons solides, dont la fin, si elle est sincère, fait honneur à son désintéressement. *Vous savez, Madame, lui dit-il, que le plus grand ennemi que j'aye au monde, est le Coadjuteur; servez-vous-en, Madame, plutôt que de tomber avec M. le Prince, aux conditions qu'il demande. Faites-le Cardinal; donnez lui ma place; mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté: mais Monsieur ne veut pas la perte de l'Etat. Ses intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. Enfin, tout, Madame, plutôt que d'accorder à Monsieur le Prince ce qu'il demande: s'il l'obtenoit, il n'y auroit plus qu'à le mener à Rheims.*

Sur cette lettre, la Reine n'hésita pas à mander le Coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie: il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu, & se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincèrement avec Mazarin, & elle employa, pour le gagner, les raisons, les prières, & jusqu'aux minauderies, armes bien puissantes contre le Coadjuteur, entre les mains d'une femme

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

qui joignoit encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit, non pas précisément de se réconcilier, mais de le paroître, en disant que cette apparence ne serviroit qu'à lui faire tort, sans faire aucun bien à son Ministre; que le peuple & le Parlement ne le croiroient pas plutôt moins échauffé contre le Cardinal, qu'il perdrait tout crédit auprès d'eux, & qu'il deviendrait hors d'état de la servir; ce qui fortifieroit infiniment le parti du Prince, qu'il falloit donc qu'il parût toujours également opposé au Prélat & à son retour. *Mais vraiment, disoit la Reine, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que, pour me servir, vous soyez l'ennemi de celui qui a ma confiance. Si vous le vouliez!* ajoutoit-elle affectueusement, *si vous le vouliez!*... Le Coadjuteur embarrassé, se rejetta sur le Duc d'Orléans, qu'il ne pouvoit, disoit-il, ramener au Cardinal, & qui passeroit plutôt du côté du Prince. *Revenez à moi,* reprit-elle vivement, *& je me moquerai de votre Monsieur, qui est le dernier des hom-*

mes. Elle lui offrit ensuite la nomination au Cardinalat, & une place au Conseil, & même celle de premier Ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Il refusa cette dernière, parce qu'il sentoit bien qu'elle ne lui étoit offerte que pour remplir la niche, où on replaceroit le vrai Saint si-tôt qu'on pourroit. *Enfin*, lui dit la Régente d'un ton pressant, *je suis tout pour vous, que ferez-vous pour moi? Votre Majesté*, répondit-il, *me permet-elle de lui dire une sottise? parce que ce sera manquer au respect que je dois au Sang Royal. Dites, dites*, reprit-elle vivement. *Eh bien, Madame, j'obligerai M. le Prince de sortir de Paris, avant qu'il soit huit jours, & je lui enleverai Monsieur dès demain. Touchez-là*, lui dit-elle, en lui tendant la main, *& vous êtes après cela Cardinal, & de plus, le second de mes amis.* Les arrangements nécessaires à l'exécution du projet, furent la matière de deux conférences. Pour les détails, la Reine s'en déchargea sur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin & le Coadjuteur. Anne de Gonzague avoit déclaré qu'elle ne serviroit les Princes que jusqu'à leur li-

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRO-
DE.

berté. Elle tint parole, elle se rangea ensuite du côté de la Reine, qu'elle n'abandonna plus; mais elle entretenoit toujours dans l'autre parti des liaisons qui servirent en cette occasion. Gondi prit en elle une entière confiance. Il fut convenu entre eux, que les Sceaux seroient retirés à Molé, & rendus à Château-neuf, & que, de plus, ce seroit celui-ci qui rempliroit la *niche* de premier Ministre, & qu'aussi-tôt que le Coadjuteur auroit disposé le public par des écrits qu'il méditoit, il reparoîtroit au Parlement; mais toujours, disoit-il à la Reine, *à condition que ce ne sera pas pour faire rentrer le Cardinal dans le Ministère.* *Allez*, lui répondit-elle en souriant, *vous êtes un vrai Démon.* Gondi communiqua tout cela au Duc d'Orléans, qui fut très-content de voir que la morgue de Condé alloit être enchaînée. *Voilà*, dit-il à ses confidens, *M. le Prince & le Coadjuteur fort mal ensemble, & je vais avoir bien du plaisir de leurs chamailleries*; parole qui peint bien le caractère de cet étrange Seigneur, comme l'appelloit Anne d'Autriche.

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.Il se dé-
clare contre le Prin-
ce de
Condé.Rets, t. 2,
p. 243.

La grande Fronde commença la guerre contre la petite, par des écrits qui étoient partie sérieux, partie badins, mais tous piquants, en ce qu'ils dévoiloient malignement les vues ambitieuses du Prince, & qu'ils lui en prêtoient encore. *L'importance des Gouvernements de Guienne & de Provence, fut exagérée; le voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les Espagnols qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le Prince en eût la citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevass, dit Gondi, étoit étendu sur le métier par Caumartin, & je le brodois.* Les mêmes observations furent habilement répandues dans les conversations particulières; & quand le public eut été bien imbibé, pendant une partie du mois de Juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui crioient à pleine tête: *L'apologie de l'ancienne & légitime Fronde, La défense du Coadjuteur, La lettre du Marguillier au Curé, Le vraisemblable, Le solitaire, Les intérêts du temps, Les intrigues de la paix, &c.* & en même-temps, le bon pere *Hermite* sortit de sa retraite, & parut au Palais, bien accompagné.

LOUIS
XIV.
1651.

LA FRON-
DE.

Les Sous
Ministres
défendus.

Comme des rivaux qui vont sur le pré vuider une querelle, préludent par le salut, le Coadjuteur, en apercevant le Prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils se mesurèrent un moment des yeux, & entrèrent dans la Grand'Chambre. Le Prince avoit coutume d'y déclamer contre Mazarin, & ses suppôts : mais, ce jour, il ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du Prélat n'avoit rien changé à l'état des choses; que, du lieu de son exil, il gouvernoit le Royaume comme auparavant; qu'on voyoit sans cesse sur le chemin de Brueil à Paris, les Berthet, Brachet, Milet, & l'Abbé Fouquet (a), qui lui portoient les mémoires de la Régente, & en rapportoient les réponses, qu'elle mettoit toutes à exécution; que le Conseil dépendoit de Mazarin plus que jamais, n'étant com-

(a) Le Duc d'Orléans, qui s'amusoit de tout, avoit fait de ces noms une regle de Despautere, en ces termes : *Omnia nomina terminata in et, sunt Mazarini generis*. Voy. Mém. de Monglat, tom. I, p. 234.

posé que de ses créatures, Le Tellier, Servien & Lyonne, Sous-Ministres, qui n'osoient s'écarter en rien de ses volontés; qu'en vain le Parlement avoit délivré la France de la tyrannie de l'Italien, s'il y laissoit régner ses confidens: par ces considérations, Condé concluoit à leur expulsion.

LOUIS
XIV.
1651.

LA FRON-
DE.

Il parut dur à beaucoup, de ceux mêmes qui détestoient le Cardinal, d'exiger de la Reine, qu'au sacrifice de son premier Ministre, elle ajoutât celui des autres, & bien des Membres du Parlement commençoient à désapprouver l'acharnement du Prince à mortifier la Régente. Le Coadjuteur pénétra ces dispositions, & y conforma sa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du Prince, touchant la nécessité de fermer pour jamais au Cardinal l'accès au gouvernement & la rentrée dans le Royaume: quant aux Sous-Ministres, il ne dit rien personnellement, ni pour, ni contre eux. Il fit seulement entendre que la Reine se prêtant aux desirs du Parlement sur l'essentiel, il convenoit de ne la point presser si vivement sur les accessaires.

L O U I S
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Ce système de modération fut adopté du plus grand nombre. La chaleur des esprits s'amortit, & en peu de jours le Coadjuteur prit dans l'assemblée des Chambres un empire égal à celui du Prince.

Animosi-
té des
deux par-
tis.

La Rochef.
p. 165 &
181.

Nemours,
p. 120.

Joly, t. I,
p. 133 &
150.

Mottevil-
le, t. 4,
p. 171.

Rets, t. 2,
p. 250,
259, 363
& 374.

Alors commencerent les brigues pour obtenir la pluralité des suffrages. On se permit des harangues insultantes, des imputations graves, des reproches piquants, d'où s'ensuivirent des personnalités, dont le détail est plus du ressort des Mémoires particuliers que de l'Histoire. C'étoit l'ardeur de se nuire en secret, qui aiguisoit les traits qu'on se lançoit en public. Condé favoit enfin que le Coadjuteur entroit avec chaleur dans l'animosité de la Reine contre lui; qu'il avoit approuvé le projet de l'arrêter de nouveau, & qu'il en avoit fourni les moyens. Ce projet & ces moyens furent révélés au Prince par des émissaires de la Régente, qui sembloit n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande & de la petite Fronde, l'une par l'autre. Condé prit l'allarme, & s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du Duc d'Orléans

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

léans, qui, lui-même, étoit fort peu en volonté & en puissance de le défendre. Le schisme régnoit dans la Maison Royale, & la division éclatoit par-tout, principalement au Palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'étoit pas rare de voir quatre ou cinq cents Militaires armés, & autant de bons Bourgeois avec des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avoient peut-être pas pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les Marquis de Canillac & de Rouillac. Ils se rencontrèrent chez le Coadjuteur, auquel ils venoient tous deux offrir leurs services. Dès que le premier apperçut le second, *il me fit, dit Gondi, une révérence en-arriere, en me disant : Je venois, Monsieur, pour vous assurer de mes services; mais il n'est pas juste que les deux plus grands foux du Royaume soient du même côté; je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, ajoute l'Ecrivain, qu'il y alla.*

Et vous remarquerez, pourroit-on ajouter aussi, qu'entre ceux qui, sous

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

la prétention de la raison, s'arment pour les intérêts des Grands sans rien dire, & ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a souvent que l'aveu de différence. Peu importoit aux Parisiens auquel des deux demeurât la victoire, de Condé ou du Coadjuteur : cependant ils se passionnoient avec une fureur qui ne souffroit pas de neutralité ; ils couroient en foule aux audiences, & remplissoient toutes les chambres & les avenues du Palais ; les Chefs se feroient de cette multitude pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osoient prendre l'odieux sur eux-mêmes. Ainsi le Prince de Conti, voyant Madame & Mademoiselle de Chevreuse sortir du Palais, où la curiosité les avoit attirées comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés*, de les reconduire avec des huées. Elles eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont on les accabla, qui toutes rouloient sur leur commerce trop connu avec le Coadjuteur. Dès le lendemain, celui-ci apôsta & cacha dans les détours du

Palais, des gens armés, qui se présentèrent au Prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour, il fut obligé de passer devant les mêmes Dames, en faisant de profondes révérences, qu'elles lui rendirent d'un air hautain & ironique. Ces attaques, & d'autres pareilles aussi indécentes que scandaleuses, durèrent jusqu'à la fameuse séance du 21 Août.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

On devoit y agiter une affaire personnelle au Prince. La haine entre lui & Anne d'Autriche, étoit venue à un point d'aigreur, qui ne leur permettoit plus de dissimuler : la Reine n'en a pas dit clairement les motifs, mais elle faisoit entendre qu'elle en avoit de forts. *Est-il possible*, disoit-elle au Duc d'Orléans, *que vous le ménagiez, après ce qu'il m'a fait, sans ce que je n'ai pas encore dit ?* Le grief connu étoit sans doute l'aventure de Jarfay, qui ne fut jamais oubliée : ce qu'elle ne disoit pas, étoient peut-être des plaisanteries que Condé, malheureusement critique & railleur, laissoit échapper sur son attachement à Mazarin, ou bien des manières peu honnêtes qu'il se permit quelquefois à son

Haine de
la Reine
contre
Condé.

*Rets, t. 2,
p. 250,
273 & 391.*

*Motteville,
t. 3, p.
169.*

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

égard ; comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivoit à son Ministre, de les produire en plein Parlement, de vouloir les faire ouvrir & lire publiquement ; indiscretion dont cette Compagnie, toute échauffée qu'elle étoit, ne voulut pas se rendre complice. Aussi Anne disoit-elle, dans sa fureur : *Il périra, ou je périrai*. Si elle ne voulut pas le faire assassiner, il est certain que, lorsqu'elle eut dessein de le faire arrêter une seconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvoient guere s'employer sans mettre la vie du Prince en danger ; & Madame de Motteville, son apologiste, convient qu'elle consulta un Casuiste pour savoir si elle pouvoit, en sûreté de conscience, prendre ces moyens.

Le Prince menacé, quoiqu'il ne fût pas toute l'étendue du péril, avoit cru devoir se précautionner. Il n'alloit plus à la Cour, & prenoit toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que s'étant un jour rencontré par hasard dans le cours, mal accompagné, avec le Roi qui passoit, il avoit couru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisoit prévoir

qu'il ne pourroit rester long-temps comme il étoit, flottant entre les brouilleries & les raccommode-
ments, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple vo-
lage, & des résolutions d'une Com-
pagnie qu'il falloit toujours tromper
ou séduire. Les négociations qu'on
jettoit à la traverse ne lui paroissent
que des pièges; & dans ce préjugé,
loin d'interrompre ses liaisons avec
les Espagnols, il les resserroit. Il fit
partir pour Montrond son fils & sa
femme, & il sépara quelques trou-
pes qui lui étoient affidées, de cel-
les du Roi, de peur qu'elles n'en fus-
sent enveloppées. C'est sur ces ac-
tions, dont quelques-unes n'étoient
pas exemptes de blâme, que la Reine
l'accusa de crime de lèse-Majesté,
par un écrit qui fut présenté aux Cham-
bres assemblées, le 17 Août. le Par-
lement ordonna que la Régente se-
roit priée de s'expliquer plus claire-
ment, touchant plusieurs parties de
sa plainte, qui n'étoient pas assez dé-
veloppées; & c'est dans cette séance
du 21 Août, que le Parlement de-
voit prononcer, tant sur les griefs,

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.
Séance du
21 Août.

que sur les récriminations du Prince, qui attribuoit tout à la malice des Sous-Ministres, & demandoit leur expulsion.

Depuis long-temps, les Chefs des deux Frondes ne paroissent au Palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où il étoit question de décider enfin qui l'emporteroit pour toujours, du Prince, ou de la Reine, dont le Coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille, le Prélat rassembla son monde, & assigna les postes à ses gens. Il en mit une grande troupe dans les salles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés: les uns devoient attaquer de front les partisans de Condé; les autres, les prendre en flanc ou par-derrière. La Grand-Chambre se trouva ainsi investie; les armoires des buvettes étoient pleines de grenades, & il donna pour mot du guet, *Notre-Dame*. Il arriva le premier au Palais, le matin du 21 Août. Condé parut une heure après avec un cortège moins nombreux, mais composé d'Officiers & de Gen-

tilshommes, tous braves & très-aguer-
 ris qui avoient pour mot, *Saint-Louis*.
 Toutes ces personnes, qui voyoient
 dans la troupe opposée, des parents,
 des amis, ou du moins des connois-
 sances, se mêlerent, & se mirent à
 converser, en attendant les ordres,
 dont la plupart ignoroient le but &
 le motif. Ayant pris sa place, le Prin-
 ce dit qu'il ne pouvoit assez s'éton-
 ner de l'état où il trouvoit le Palais;
*qu'il paroissoit plutôt un camp qu'un
 Temple de Justice; qu'il y avoit des pos-
 tes pris, des mots de ralliement donnés;
 qu'il ne concevoit pas qu'il y eût dans le
 Royaume des gens assez insolents pour
 lui disputer le pavé.* Cette phrase fut
 répétée deux fois en regardant le Coad-
 juteur, qui lui fit une grande révé-
 rence, & dit : *Sans doute, je ne crois pas
 qu'il y ait dans le Royaume personne
 assez insolent pour disputer le haut du
 pavé à votre Altesse; mais il y en a
 qui ne peuvent & ne doivent, par leur
 dignité, quitter le pavé qu'au Roi. Je vous
 le ferai bien quitter,* répondit le Prince.
Il ne sera pas aisé, répartit le Coadju-
 teur. Il s'éleva à l'instant une clameur
 des Enquêtes favorable au Prélat. Les

LOUIS
 XIV.
 1651.
 LA FRON-
 DE.

PRÉSIDENTS & les vieux Conseillers se
 jetterent entre les rivaux. Molé les
 conjura au nom de Saint Louis, par
 le salut de la France, de suspendre
 leur animosité, & de ne point enfan-
 glanter le Temple de la Justice. On
 parvint à les calmer. Condé consentit
 à faire fortir du Palais ses amis; Gondi
 alla congédier les siens. Comme il
 rentroit de la salle dans la Grand'-
 Chambre, se coulant entre les deux
 battants de la porte qu'on tenoit en-
 tre-baillée, le Duc de la Rochefou-
 cault le ferra de maniere qu'il avoit
 la tête dans la chambre & tout le
 corps dehors. *Qu'on le tue, s'écria le*
Duc. Un des partisans de Gondi, qui
se trouva là heureusement, le cou-
vrit de son manteau, & Champlatreux,
 fils du Premier-Président, sur-
venant à propos, le dégagea, non sans
peine. En même-temps, quelques im-
prudents ayant mis l'épée à la main,
il y eut en un clin d'œil plus de quatre
mille épées; mais par une merveille qui
peut-être n'a jamais eu d'exemple, dit
Gondi, ces épées, ces poignards, ces
pistolets demeurent un moment sans ac-
sion. La présence d'esprit du Marquis

LOUIS

XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Condé, sauva tous ces braves. *Que faisons-nous ?* s'écria-t-il ; nous allons faire égorger le Prince & M. le Coadjuteur. *Schelm* (a) qui ne remettra l'épée dans son fourreau. Il partit à l'instant un cri de *Vive le Roi!* qui fut répété par les deux partis, & ils s'écoulerent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le Coadjuteur apostropha durement le Duc de la Rochefoucault, qui ne lui répondit pas moins vivement (b). Leurs amis alloient prendre parti dans la querelle

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

(a) Mot Allemand, qui étoit commun alors, comme qui diroit, *infâme qui ne remettra l'épée dans le fourreau.*

(b) Le Coadjuteur se plaignit que le Duc avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le faire assassiner. *Traître*, répondit le Duc, *je me soucie peu de ce que tu deviennes. Tout beau, la Franchise*, notre ami, lui dit le Prélat, *vous êtes un poltron, & je suis un Prêtre, le duel nous est défendu. La Franchise* étoit le nom de guerre qu'on donnoit, dans la Fronde, au Duc de la Rochefoucault; & Gondit avoue que mal-à-propos il l'appelloit poltron. *Je mentis*, dit-il; *car il est assurément fort brave.* Voy. *Mém. de Rets*, tom. II, p. 371, & *Mém. de Joly*, tom. I, p. 158.

L O U I S
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

(a), lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances & leurs prières. On leva la séance dès dix heures, & chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit pensé arriver. L'abattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée, on avoit été soutenu par l'attente des événements. La populace répandue dans les rues, crioit, couroit, faisoit son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupoient, alloient les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque & à la défense. Le peu d'ouvriers qui travailloient, avoient leurs armes auprès d'eux; il ne falloit que le feu d'un mousquet, pour embraser toute la ville. *Quel feu de joie pour Mazarin!* disoit Condé; & ce sont ses deux capitaux ennemis, qui ont été sur le point de l'allumer.

Quand l'ardeur fut refroidie, on réfléchit sur les violences auxquelles

(a) M. de Brissac, qui étoit immédiatement au-dessus du Duc de la Rochefoucault, le menaça de coups de bâton. Il menaça M. de Brissac de coups d'éperons. *Voy. Mém de Rets, tom. II, p. 371; Nemours, p. 123.*

on avoit pensé se porter, on en eut honte & chagrin. Le plus grand nombre des Conseillers ouvrit les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public, ils n'avoient réellement pris feu que pour des intrigues de Cour : dès-lors la maniere de penser changea, & les plus modérés l'emportèrent pour un temps dans le Parlement. Dans les séances qui suivirent, au-lieu de remettre sur le tapis les prétentions respectives, on conclut qu'il ne falloit songer qu'à réconcilier la famille Royale. Le Duc d'Orléans fut prié de s'entre-mettre de l'accommodement. Molé fit entendre au Coadjuteur, qu'il convenoit qu'il cédât au Prince de Condé. Le Prélat s'abstint de paroître aux assemblées ; on fit valoir au Prince cette déférence, & on partagea, pour ainsi dire, le différend au sujet des Sous-Ministres : Condé n'eut pas la satisfaction de les voir dégradés nommément par arrêt, déclarés indignes de posséder des charges, & exilés, comme il l'exigeoit ; mais on lui accorda qu'ils ne paroissent plus en public comme Ministres.

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

LOUIS
 XIV.
 1651.
 LA FRON-
 DE.
 Majorité
 du Roi.

La Régente ne demandoit au Prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la Cour, & d'y tenir, sans intrigues, le rang que sa naissance lui donnoit : mais Condé se défioit de tant de condescendance ; il craignoit les occasions dans lesquelles il présuinoit qu'Anne d'Autriche auroit pu exciter la mauvaise volonté qu'il lui supposoit toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au Lit de Justice, qui fut tenu le 7 Septembre pour la majorité du Roi. Dans cette cérémonie, Louis XIV reconnut solennellement l'innocence de Condé, qui avoit été attaquée par la Reine, dans son écrit adressé au Parlement. Anne d'Autriche vouloit que le Prince se contentât d'un désaveu de sa part ; mais pour des imputations qui touchoient la sûreté de l'Etat, & qui entraînoient le crime de lèse-Majesté, Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisoit pas, & on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la Reine lui donna en même-temps une mortification qui contre-balança cet avantage. Selon qu'elle en étoit convenue, quand elle renoua

avec le Coadjuteur, elle éloigna du Conseil Chavigny, l'homme du Prince, qui déplaisoit au Duc d'Orléans, y rappella Châteauneuf, le Patriarche des Frondeurs, détesté par Condé; & les Sceaux qui avoient été donnés au Premier-Président, puis enlevés, lui furent rendus, parce qu'on le crut assez ferme, quoiqu'enclin à favoriser le Prince, pour soutenir contre lui l'autorité royale.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Gaston, toujours irrésolu, foible ami, & piqué d'une jalousie secrète contre le Prince, avoit perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui & Anne d'Autriche. Au-lieu de se servir de sa qualité d'oncle du Roi & de Lieutenant-Général du Royaume, pour tenir en bride les deux partis, il s'étoit rendu alternativement l'instrument de l'un & de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parloient les derniers. Au moment de la majorité, il se trouvoit lié à la Reine par le Coadjuteur. Ainsi le Prince vit tout d'un coup contre lui le Parlement, où il comptoit encore des Conseillers favorables à sa cause, mais que Molé contenoit; la Capitale, dont

Position
dangereu-
se de Con-
dé.

Retz, t. 2.
p. 293 &
388.

 LOUIS
 XIV.
 1651.
 LA FRON-
 DE.

le Coadjuteur dispoſoit ; la puiffance royale à laquelle la majorité du Roi donnoit toute ſa plénitude, & le Conſeil, où il n'avoit plus ni partiſans ni amis. Cette poſition inquiétante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ſes confidens qui eſpéroient tirer avantage des troubles. Mazarin, qui craignoit ſur toutes choſes Condé à la tête d'une armée, ſe jettoit pour ainſi dire au-devant de ſa réſolution : *Tout, écrivoit-il à la Reine, accordez tout, tout eſt bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'eſſor.* On lui propoſa en conféquence de ſe retirer dans ſon Gouvernement de Guienne, avec une puiffance très-étendue, & la promeſſe d'aſſembler l'année prochaine les Etats généraux, afin de remédier aux abus dont il ſe plaignoit. *Condé, couvert de lauriers, innocent : Condé, qui, de l'aveu du Coadjuteur ſon ennemi, ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au-deſſous de lui,* goûtoit cette retraite honorable, qui devoit le mettre à l'abri des entrepriſes contre ſa liberté ou ſa vie, qu'il craignoit à la Cour : mais pour l'effectuer, il ſe

rencontroit des difficultés qui exigeoient toujours de nouvelles négociations.

L O U I S
XIV.
1651.

LA FRON-
DE.

Il se dé-
termine à
la guerre.

La Roche-
fouc. p.
182.

Nemours ,
p. 122.

Mottevil-
le , t. 4, p.
304.

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, & on aime mieux prendre un mauvais parti, que de recommencer à délibérer. Depuis sa prison, le Prince ne vivoit que dans un tourbillon d'intrigues; sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secrètes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avoit quitté Chantilly, où la Duchesse de Châtillon, dont il étoit fort épris, venoit de recevoir ses tendres adieux; il gaignoit la Guienne, dont il comptoit faire le théâtre de ses exploits, ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans une simple maison de campagne, où il attendoit, à heure dite, un courrier qui devoit apporter les dernières résolutions du Conseil. Pendant qu'il étoit dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

de son fort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps de cavalerie, destiné sans doute à l'investir : le courrier annoncé n'arrive pas (a); ses amis, dont le plus grand nombre desiroit la guerre par des vues particulieres, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les Provinces méridionales de la France, prêtes à se déclarer en sa faveur; les recettes royales laissées à sa discrétion; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte & une armée formidables, dix mille François, autrefois compagnons de ses victoires, réunis dans différentes garnisons, où ils n'attendoient que l'ordre de le joindre. *La Reine, lui dit-on, n'a ni argent, ni crédit, ni considération. Toutes les troupes sont occupées sur les frontieres de la France; vous allez vous trouver maître du centre du Royaume. Les offres qu'on vous faits sont autant de preuves*

(a) On dit que le courrier prit *Angerville* en Beauce, pour *Angerville* en Gâtinois, où le Prince attendoit, & que le Duc d'Orléans donna lieu exprès à cette erreur. *Voy. Mém. de Rets., tom. II, p. 392.*

de foiblesse, qu'on tâche de vous cacher. On ne cherche qu'à refroidir votre courage. On va vous envelopper dans de nouvelles négociations. Ne vous laissez pas prendre à cette amorce; tranchez le nœud: c'est le seul moyen de réussir.

LOUIS
XIV.
1651.

LA FRON-
DE.

Entre tant de conseillers qui pouffoient le malheureux Prince dans l'abyss, aucun ne fut assez son ami pour lui représenter les inquiétudes, les chagrins & les remords auxquels il alloit se dévouer; inquiétudes de la part de ses propres complices, dont un chef de parti est toujours le premier esclave, de la part des particuliers, des corps, de la populace, dont il faut essuyer les caprices, & redouter les trahisons; chagrins dans les échecs, faute de ressources dans les avantages, dont la gloire est obscurcie par la tache de rébellion; remords de déchirer le sein de sa patrie, de saper un trône qu'il devoit soutenir; enfin, la douloureuse nécessité de se jeter entre les bras des ennemis de sa nation, d'être peut-être forcé de mendier un asyle, & de ne l'obtenir souvent que par le sacrifice de ses devoirs les plus sacrés. On ne peut douter que Condé,

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

malgré l'enthousiasme qu'on tâchoit de lui inspirer, n'ait fait ces réflexions, & qu'il n'ait eu le cœur ferré de douleur, en considérant les suites de sa démarche. *Vous le voulez, dit-il à ses amis assemblés, vous le voulez? eh bien! je ferai la guerre; mais souvenez-vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, & que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau.*

Entrepris
contre
Gondi.

Mém. de
Gourville,
p. 150.

Mém. de
Rets, t. 3,
p. 140, &
t. 4, 5, 16.

A peine l'étendard de la révolte étoit-il déployé, que les partisans du Prince tenterent, pour premier exploit, d'enlever le Coadjuteur au milieu de Paris. Il avoit déjà couru des dangers à-peu-près semblables pendant la prison des Princes, lorsqu'il travailloit contre le Cardinal. Madame de Guimené, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardoit la nuit, non pas toujours pour affaires d'Etat, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, & alla offrir au Ministre d'y retenir le Prélat quand il viendroit la voir, & de le soustraire à la connoissance de tout le monde, à condition qu'il ne lui seroit fait aucun mal, & qu'elle en auroit la garde. Mazarin la remercia, dans la crain-

te, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes & des flatteurs, qui vouloient faire leur cour, formerent aussi contre sa vie des desseins auxquels le Ministre refusa son consentement. Dans la présente occasion, on n'en vouloit qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent & intrépide, qui, par ses talents & sa fidélité, de l'écurie du Duc de la Rochefoucault avoit passé à l'antichambre, & de l'antichambre à la table & à l'intimité de son maître. Le Coadjuteur, sans songer qu'un homme, qui est l'ame d'un parti, a tous les yeux ouverts sur lui, vivoit dans la Capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour aux affaires, il alloit passer les soirées jusque bien avant dans la nuit, tantôt chez la Duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres Dames; & pour dérober ses plaisirs à des témoins indiscrets, ordinairement il renvoyoit ses gens. Sur cette conduite, qui étoit assez connue, Gourville forme le plan de son entreprise. Il part de l'Angoumois sans argent & sans troupes. En chemin, il rencontre

 LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

un collecteur des tailles; il lui enleve son argent & deux chevaux, & lui donne effrontément une quittance au nom du Prince. Arrivé à Paris, Gourville ramasse quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvilliers, ville appartenante à Condé, demande au Gouverneur des cavaliers, qu'il répand sur la route pour favoriser l'enlèvement, & place son embuscade. Des hafards que toute la sagacité humaine ne pouvoit prévoir, une pluie, des embarras, sauverent deux fois le Coadjuteur. Gourville ne se rebutoit pas: mais le projet confié à trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit, & fut obligé de laisser quelques-uns de ses complices à la discrétion du Prélat, qui eut la générosité de leur pardonner.

Sa galanterie.
Reis, t. 2,
p. 379.

Il auroit été très-utile à Condé d'éloigner de Gaston le Coadjuteur, qui conservoit un grand empire sur son esprit, & s'en servoit contre les intérêts du Prince. Il auroit, au contraire, été très-fâcheux à Gondi de se voir réduit, par la prison, à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvroit à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissoit auprès de la Rei-

ne d'une très-grande considération. On le flattoit que bientôt cette Princesse ne s'en tiendrait pas à l'estime, & qu'il ne devoit pas désespérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyoient connoître le cœur d'Anne d'Autriche, lui donnoient des leçons pour lui apprendre à s'y insinuer. *Essayons*, lui disoit la Duchesse de Chevreuse; *faites le rêveur, quand vous êtes auprès de la Reine; regardez continuellement ses mains, pestez contre le Cardinal, & laissez-moi faire le reste.* Il fit, en effet, si bien son personnage, que la Reine devina ses intentions, & le dit à la Duchesse. Celle-ci joua l'étonnement; elle fit semblant de se rappeler des impatiences contre le Cardinal, échappées au Coadjuteur, des éloges de la Reine, brusques & comme involontaires, des rêveries & des boutades, qui lui ouvrirent, disoit-elle, les yeux sur cette passion, qu'elle n'avoit pas soupçonnée. Gondi continua ses empresses, ses surprises, ses distractions affectées, ses feintes langueurs. Anne d'Autriche, sans inspirer au Prélat trop de confiance, ne lui ôta pas

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Succès du
Prince.

tout espoir, dans l'idée qu'en lui laissant cette gase légère de prévention, elle pouvoit dérober plus aisément à ses regards la marche de sa politique.

Le parti du Prince se présenta d'abord avec des apparences formidables. Les Espagnols armerent plus puissamment par terre & par mer, afin de profiter de la révolution qui sembloit se préparer; ils firent avec lui tous les traités qu'il voulut, lui promirent plus d'argent & de troupes qu'il n'en demandoit, & en fournirent un peu au commencement, comme une amorce. Les Provinces d'outre Loire presque entières, Guienne, Poitou, Saintonge, Angoumois, & partie considérable des autres, avec les principaux Gentilshommes qui les habitoient, se déclarerent pour le Prince. Mais les négociations de la Cour, qui commencerent avec la guerre, rallentirent cette premiere ardeur. Condé, dans sa prospérité, n'avoit pas assez ménagé ses amis. Turenne se plaignoit de quelques hauteurs. Bouillon, devenu infirme, ne se trouvoit plus propre au mouvement des factions. La Reine

n'eut pas de peine à les gagner tous deux. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres, qui grossirent le parti royal; & bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontieres, le Duc d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Anne d'Autriche prit la résolution de montrer le jeune Roi aux Provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chanceloient, que pour inspirer de la confiance aux sujets fideles; mais elle appréhendoit qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, & de trouver des obstacles de la part du Duc d'Orléans & du Coadjuteur, qui avoient intérêt de l'y retenir.

La Reine
fort de Pa-
ris.
Rets, t. 2,
p. 30 & 32.
Joly, t. 1,
p. 167.

C'est dans cette occasion que lui fervirent les espérances galantes qu'elle avoit laissé prendre au Prélat. Il continuoit toujours auprès d'elle son manège amoureux, malgré la jalousie de Mademoiselle de Chevreuse, qui s'échappa contre la Reine en expressions insultantes (a). Cette Princesse le fut;

(a) Elle se donna le plaisir, dans un mo-

LOUIS
XIV.
 1651.
LA FRON-
DE.
 & quoique très-choquée, elle ne le laissa point paroître, croyant qu'elle en feroit assez vengée par la réussite de ses projets, que le Coadjuteur, moins aveugle, auroit pu traverser : tel fut l'enregistrement de la Déclaration contre le Prince de Condé, qui essuya de longs retards au Parlement, parce que le Duc d'Orléans faisoit espérer qu'avec le temps il rameneroit le Prince à son devoir. Le Coadjuteur, sollicité par la Reine, abrégéa les délais de Gaston, & Anne d'Autriche eut la satisfaction de voir l'Edit qui déclaroit Condé criminel de lèse-Majesté, & qui avoit été donné dès le mois d'Octobre, enregistré enfin le 4 Décembre.

Retour de Mazarin. Tout prospéroit à Anne d'Autriche. En se montrant seulement, elle avoit pour ainsi dire confiné la Duchesse de Longueville & le Prince de Conti

Du Plessis, depuis 378 jusqu'à 427.
Talon, t. 8, part. I.
p. 81.

Nemours, ment de dépit contre le Coadjuteur, de faire savoir à la Reine que, se moquant de son embonpoint, il l'appelloit quelquefois *Suisse*. Voy. *Mém. de Retz, tom. III, p. 116*
Retz, t. 4, p. 117.
p. 11.

Conti dans Bordeaux ; ses troupes tenoient bloqués la mere & le fils de Condé dans Montrond. Le Prince lui-même, à qui on avoit fait espérer que dès qu'il auroit tiré l'épée, ses anciens soldats accourroient sous ses drapeaux, se trouva réduit à faire la guerre avec de nouvelles levées sans discipline & sans subordination. Souvent sa valeur & sa capacité suppléerent à sa foiblesse ; souvent aussi le Duc d'Harcourt lui fit sentir qu'il n'étoit pas indigne de se mesurer avec lui. La variété des événemens établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du Prince, qui avoit besoin de quelques succès éclatants. Cette alternative de revers & d'avantages, dura tout l'hiver, que la Cour passa à Poitiers assez tranquillement. Elle n'avoit point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir du Duc d'Orléans & du Coadjuteur étoit balancé par celui du Chancelier Seguier, & du Garde-des-Sceaux Molé, qu'on y avoit laissé exprès. D'ailleurs, les affaires intérieures & extérieures se conduisoient très-bien sous la³ direction de Châteauneuf, vieux Ministre expérimenté, qui prenoit tou-

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.*Mottevil-
le*, t. 4, p.
320.*Joly*, t. 1,
p. 177.*Brienne*,
t. 3, p.
126.

LOUIS
XIV.

1651.

LA FRON-
DE.

tés les précautions pour épargner à la Reine l'embarras des détails, & l'empêcher de regretter Mazarin. Il étoit bien secondé par Bouillon, homme de tête & d'expédients, qui ne s'emparoit pas moins adroitement de la confiance de la Princesse; Villeroi s'y insinuoit aussi. Ils avoient mis de concert auprès d'elle le Prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimoit beaucoup, & qui jouoit, sans s'en douter, le rôle de principal Ministre: de sorte qu'on fut quelque temps à croire que la Reine pourroit se détacher du Cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle auroit soin de lui; & elle répondit à Madame de Navailles, qui lui parloit en sa faveur: *Vous pouvez juger que personne ne souhaite tant que moi qu'il revienne: mais le pauvre homme est malheureux; les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait poussé M. le Prince.*

Tiers-
parti.
Rets, t. 3,
p. 25.

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas; peut-être même ne la montra-t-elle, que pour détourner l'attention jusqu'au moment

où elle jugeroit à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas, comme, de son aveu, la prudence le conseilloit; elle n'attendit pas que M. le Prince fût *pouffé*: mais, par une impatience, que Talon appelle *ardeur féminine*, pendant que les succès étoient encore très-balancés, elle fit dire aux Frondeurs de Paris, que l'honneur du Roi exigeoit qu'il rappellât son Ministre, & leur fit demander s'ils s'y opposeroient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du Coadjuteur; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commise en laissant sortir la Cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux, de s'être laissé jouer, que cette faute étoit *des plus lourdes, palpable, impardonnable*; qu'après l'avoir faite, il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, en bonne politique, que de se dévouer à la Cour, ou de se joindre à Condé: point de milieu. Cependant il en prit un, qu'on appella le tiers-parti. On conçut que le Parlement ne verroit pas tranquillement enfreindre ses Arrêts par le rappel d'un proscrit; que de nouveaux Arrêts, peut-être plus sanglants, vien-

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

droient à l'appui des premiers, si on pouvoit soutenir le peuple dans sa prévention, & le montrer à cette Compagnie prêt à la seconder; qu'au Parlement de la Capitale, il seroit aisé de joindre ceux des Provinces, qui auroient aussi leurs Arrêts à faire respecter; qu'ainsi on formeroit un parti très-considérable dans l'Etat: parti qui seroit profession de ne tirer aucun secours de l'étranger, & de n'avoir aucune liaison avec Condé comme rebelle, d'être au contraire très-fidèle au Roi, mais très-opposé à son Ministre. Voilà ce qui devoit paroître du *tiers-parti*: mais Gondi se flattoit que les choses ne resteroient pas longtemps dans cette espece d'équilibre; que Mazarin rentrant dans le Royaume par force, il faudroit bien que les Parlements & les grosses villes lui opposassent aussi la force, & qu'ainsi il viendroit à bout de mettre le Duc d'Orléans à la tête d'un parti qui feroit la loi aux deux autres. Ce projet supposoit que la Cour laisseroit former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, & que le Prince n'y travailleroit pas davantage;

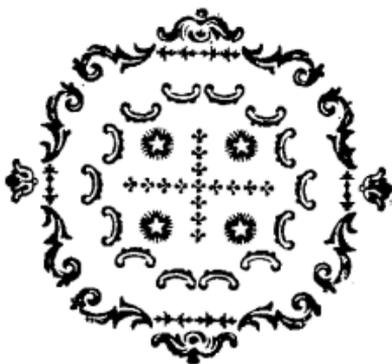
supposition absurde qui fait dire à Gondi, qu'alors il *brouffoit à l'aveugle*, qu'il combattoit à la maniere des *Andebates*, c'est-à-dire, à *tâtons*; qu'enfin il prenoit le détour de courre les plus grands inconvénients pour éviter les plus petits. Les petits étoient de laisser la Reine rappeler son Ministre, & jouir d'un triomphe que Mazarin auroit noblement payé. Les grands inconvénients étoient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, & de finir par l'accomplissement de la prophétie que le Coadjuteur faisoit à Gaston: *Vous serez fils de France à Blois, & moi Cardinal au bois de Vincennes.*

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Devenir Cardinal étoit alors son principal vœu: aussi quand les émissaires de la Reine tâcherent de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposoit au retour de Mazarin, il répondit sans hésiter: *Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe Isabelle, & je me joins à M. le Prince.* Anne d'Autriche, charmée d'apprendre par-là qu'elle avoit un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ces deux ennemis, voyant qu'elle n'a-

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

voit à craindre que des Arrêts du Parlement, qu'elle redoutoit peu dans l'éloignement, travailla fans relâche à applanir au Cardinal le chemin de la France.



L I V R E IX.

LA Reine & Mazarin étoient dans une égale perplexité ; tous deux desiroient se rejoindre, & tous deux y voyoient les plus grandes difficultés. Il n'étoit pas prudent au Cardinal, chargé d'Arrêts de proscription, de traverser le Royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de Justice répandus sur la route ; ni à la Reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparoïssoit pas à la Cour, il craignoit d'être oublié. Il lui venoit des avis de ses amis, que la Reine sembloit balancer entre l'honneur de faire remonter son Ministre à sa place, & la crainte des peines que lui causeroit ce triomphe. Pour le jeune Roi, le Cardinal se croyoit plus sûr de lui. Avant son départ, il l'avoit si bien environné de gens qui lui étoient attachés, qu'il desiroit son retour autant que sa mere. Louis fut de tous les Conseils qui se tinrent à ce sujet : jamais il ne se laissa péné-

LOUIS
XIV.
1651.

LAFRON-
DE.

La tête
de Maza-
rin mise à
prix.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

trer, & il signa, dans le plus grand secret, les ordres qui demandoient à être cachés. Avec cinquante mille écus qui lui restoient des débris de sa fortune, Mazarin fit des levées en Allemagne. Les Courtisans s'appercevant, qu'en penchant pour lui, on étoit vu de bon œil, s'empreserent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le Maréchal d'Hoquincourt alla prendre le commandement sur la frontiere. Tous les Officiers portoient l'écharpe verte, couleur du Cardinal, & il se fit précéder d'une lettre au Roi : lettre concertée, dans laquelle il disoit que, tenant de lui tous ses biens, il ne croyoit pas pouvoir en faire un emploi plus légitime, que de les consacrer à la défense de Sa Majesté, contre ses sujets rebelles.

Ces mouvements ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le Coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de Mazarin, le Parlement & le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rébellion du Prince. Il disposa les Conseillers Frondeurs à ne point

souffrir impunément que leurs Arrêts fussent violés, & on ameuta la populace, afin que ses *criaileries* contre Mazarin pussent raffermir les Officiers chancelants, enhardir les *anti-Mazarinistes* décidés, & intimider les autres. Tant qu'il ne fut question que de remontrances, de députations au Roi, de moyens qui ne sortoient pas des bornes de la bienfiance & de la soumission, le Premier-Président laissoit couler le torrent : mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimoit vigoureusement, & il avoit la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi un Conseiller ayant dit, *que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiere, pour le service de Mazarin, se moqueroient de toutes les défenses du Parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des Huissiers qui eussent de bons mousquets & de bonnes piques, il y eut contre lui un soulèvement général.* Cependant, dit le Coadjuteur, *ce Conseiller ne parloit pas de trop mauvais sens : c'est-à-dire, qu'il parloit très-conformément à l'opinion du Coadjuteur, qui, voulant paroître marcher entre la guerre & la paix,*

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.

LAFRON-
DE.

ne desiroit au fond que trouble & défordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens qu'on trouve aisément dans les grandes villes, gens que la fainéantise & la misere disposent à tout faire. Ils parcouroient les rues en furieux, & s'arrêtant devant les maisons des Conseillers, ils menaçoient de pillage & d'incendie ceux qui molliroient contre Mazarin. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du Premier-Président. Molé travailloit alors avec deux Maréchaux de France, qui vouloient envoyer chercher du secours. Déjà ses domestiques fermoient tout, & se préparoient à la défense. Le Magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévère, leur demande ce qu'ils veulent, & les menace de les faire pendre. Comme s'ils avoient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient, & se perdent dans les rues voisines. Molé revient tranquillement à son travail. La Reine l'appella pour lors auprès d'elle, pour exercer ses fonctions de Garde-des-Sceaux. Mais on croit qu'elle avoit

dessein de mettre la confusion dans le Parlement, en le privant des conseils du Premier-Président. Il quitta Paris le 27 Décembre, & dit, en partant, ces paroles remarquables : *Je m'en vais à la Cour, & je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au Roi.*

Après s'être effayé par des Arrêts qui ordonnoient des recherches & des confiscations, qui enjoignoient, défendoient, qui attaquoient enfin Mazarin & ses adhérents, par toutes les formes du palais, le Parlement mit sa tête à prix, le 29 Décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de lese Majesté, pour avoir rompu son ban, exhorta les Communes à lui courir sus, commanda que sa bibliotheque seroit vendue. *Sur le prix de la vente, portoit l'Arrêt, il sera prélevé une somme de cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui représentera ledit Cardinal, mort ou vif, & de quelque crime dont soit coupable celui qui le représentera, il aura sa grace.* Cet Arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, disoit-on, c'est au Parlement à s'armer du glaive de la Justice, à le présenter au

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1651.
LA FRON-
DE.

Monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. *Et qui proscrivoit-il ? Un Chef du Conseil du Roi, un premier Ministre, un Cardinal, un homme qui n'étoit coupable que d'avoir su plaire à son Maître, à qui ses plus grands ennemis ne pouvoient reprocher la moindre cruauté : le réduire à l'état du plus scélérat d'entre les corsaires & les brigands publics ; à ne plus regarder les hommes qui l'environnoient que comme autant de furies & de bourreaux acharnés à sa perte ; à ne savoir où trouver un asyle, & envisager désormais toute la terre comme le théâtre de son supplice (a) ! C'étoit une extrémité qui paroissoit bien violente. Le Clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses Membres, &*

(a) Voyez les sentiments d'un fidele sujet du Roi, sur l'Arrêt du Parlement du 26 Décembre 1651 : voyez aussi *La répartition de la somme de 150000 liv.*, ouvrage de Marigny, qui publia un tarif des sommes qu'on pouvoit gagner en tuant pour ainsi dire le Cardinal en détail : 10000 liv. pour le nez, 2000 liv. pour les oreilles, à proportion de l'importance des membres.

Mazarin fut profondément touché d'une preuve de haine si persévérante & si cruelle.

Cependant, malgré les Arrêts du Parlement, il avançoit heureusement en France, environné de l'armée du Maréchal d'Hoquincourt. Il étoit entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne pour gagner Poitiers. Son armée avoit à traverser les rivieres d'Yonne, de Seine & de Loire. Le Parlement imagina de lui en disputer le passage. Il nomma deux Conseillers, Bertaud & du Coudray Giviers, apparemment les plus valeureux, auxquels on donna commission de se transporter sur la route du Cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, & mettent cinquante soldats dans Pont-sur-Yonne, qui devoit effuyer le premier effort de l'ennemi. Ils se retirèrent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptoient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais pendant qu'ils marchaient au plus vite, entourés de payfans, d'Huiffiers & de Recors, un détachement d'une douzaine de cava-

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

liers de l'avant-garde d'Hoquincourt, qui les reconnoît à leur escorte, fond sur eux : l'un se sauve, l'autre est pris. Bertaud, amené devant le Maréchal, & interrogé sur son état & sur ses fonctions, répond en Sénateur Romain : *Qu'il ne lui parlera, que quand il le verra sur sa sellette.* Cet attentat, d'un Maréchal de France contre deux Conseillers au Parlement, excita un frémissement d'indignation dans l'assemblée des Chambres. Les uns vouloient qu'on le décrétât de prise de corps ; les autres, qu'on le déclarât, sans délai, criminel de lèse-Majesté. *Je vais,* dit tout bas au Coadjuteur le Conseiller Bachaumont, connu par son enjouement, *je vais acquérir une merveilleuse réputation ; car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui armoient les Communes contre lui.* On se contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne seroit pas reconnu Commandant de l'armée Royale, mais fauteur & défenseur de Mazarin.

Conduite
inconfé-
quente du
Parle-
ment,

Cette distinction étoit imaginée pour rassurer le Duc d'Orléans sur l'imputation de rébellion, & obtenir qu'il

laiffât agir ses troupes en faveur de la Fronde. Il avoit à-peu-près quatre mille hommes, tant de ses gardes, que des gens d'armes, & quelque infanterie, qu'il mit sous le commandement du Duc de Beaufort. Il s'y joignit des compagnies, formées par plusieurs Seigneurs attachés à lui, par des Gentilshommes peu instruits, qui ne s'imaginoient pas qu'on pût pécher en se rangeant sous les étendards de l'oncle du Roi & du Parlement. Le Prince de Condé crut l'occasion favorable pour engager tous les ennemis du Cardinal à faire cause commune. Il dépêcha à Monsieur un Gentilhomme chargé de représenter que le tiers-parti, en divisant leurs forces, seroit la ruine de l'un & de l'autre. Il lui offroit ses villes, ses forteresses, ses amis, ses troupes, de se mettre lui-même sous ses ordres. Gaston ne fit à ces propositions que des réponses vagues & ambiguës, des réponses tirées, pour ainsi dire, à la filiere du Coadjuteur, qui, en vue de la pourpre, vouloit avoir auprès de la Reine l'honneur d'empêcher la jonction des deux Princes, mais qui ne vouloit

**L O U I S
XIV.**

1652.

**LA FRON-
DE.**

*Rets, t. 3,
p. 54.*

*Joly, t. 1,
p. 182.*

*Talon, t.
8, I. Paris,
p. 70.*

L O U I S
XIV.
1652.

pas qu'Orléans se privât absolument du secours de Condé.

L A F R O N -
D E .

Le même Envoyé se présenta au Parlement, & demanda une surseance à l'exécution de la Déclaration donnée contre le Prince; l'union des principales villes du Royaume, & des Princes du Sang; l'autorisation de la Compagnie, pour lever des deniers & des troupes. Ce mot *d'union*, qui rappelloit le souvenir de la Ligue, souleva les esprits. *La tendresse du cœur pour l'autorité royale, saisit toutes les imaginations. Le Président De Mesmes, qui remplaçoit Molé, exagéra avec éloquence l'injure qu'on faisoit au Parlement, de le croire capable d'une union qui produiroit infailliblement la guerre civile.* Mais, disoit Gondi à l'Avocat-Général Talon, n'est-ce pas une conséquence manifeste, que d'admettre ici dans l'assemblée des Chambres, le Député d'un Prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de lèse-Majesté, & de prétendre cependant ne pas défobéir au Roi? *Que voulez-vous?* répondit naïvement le Magistrat, *nous ne savons ce que nous faisons, nous sommes hors des grandes re-*

gles. Il répétoit fans cesse, *conservez l'autorité royale ; car , ajoutoit-il en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'étoit pas exempt lui-même, comme toutes sortes d'extrémités sont légitimes à l'égard du Cardinal, toutes sortes de respects & de différences sont dues à l'autorité royale, dont il n'est jamais permis de se départir.* En conséquence, le Prince n'obtint que sa première demande; c'est-à-dire, qu'il feroit surfis à l'exécution de la Déclaration portée contre lui, jusqu'à ce que Mazarin fût expulsé du Royaume.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Ce délai ne paroissoit pas prêt à expirer, si on en jugeoit par la manière dont ce Prélat fut reçu à la Cour. Il y arriva le 28 Février. Le Roi alla au-devant de lui à deux lieues de Poitiers, avec les Seigneurs les plus qualifiés; quelques Ministres & la jeunesse étoient allés plus loin. Le reste des Courtisans l'attendoit avec la Reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas besoin d'être instruit de la situation des affaires: on vit bien, par son aisance à décider, que son absence ne

Le Cardinal arri-
ve à la
Cour.
Brienne, t.
3, p. 131.
Mottevil-
le, t. 3,
p. 324.
Joly, t. I,
p. 182.

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

lui avoit dérobé aucun secret. Il ne chassa pas Châteauneuf; mais il le traita avec une hauteur qui le détermina à quitter le Ministère. Ce vieux Courtifan mourut bientôt après, *chargé d'années & d'intrigues, qui sont, dit Madame de Motteville, des œuvres bien vuides devant Dieu.* Mazarin se montra plus fier, en reprenant l'autorité, qu'il n'étoit auparavant; & Brienne remarque qu'il se comporta en homme qui avoit conçu un grand mépris pour la nation Françoisse, de n'avoir pu se défaire d'un étranger qui lui étoit odieux. Cependant il conserva son caractère timide, & ennemi de la violence: & ceux qui eurent la confiance de ne point céder à la première démonstration de mécontentement, & la patience de dévorer quelques petits affronts sans se plaindre, restèrent dans leurs postes: plusieurs même devinrent ses amis par la fuite. Il s'appliqua à gagner la confiance du jeune Roi, jusqu'à négliger la Reine, à ce qu'on crut: mais il y a plus d'apparence qu'Anne d'Autriche, se regardant comme délivrée du gouvernement, qui étoit pour elle un fardeau

pefant, voyoit volontiers le Ministre transférer à son fils les assiduités, que les soins de l'Etat rendoient superflus auprès d'elle. On s'apperçut en effet, que le système changea tout-à-coup. Il y eut plus de secret & de fermeté dans le Conseil, plus de vigueur dans l'exécution. Mazarin fit résoudre le siege de plusieurs places, dont l'armée royale s'empara. Ces conquêtes, jointes aux préparatifs qui se faisoient de tous côtés avec ardeur, pour réduire le Prince, commencerent à donner de la réputation au nouveau Ministère.

Le Prince de Condé suivit avec le Cardinal les négociations qu'il entretenoit auparavant avec les autres Ministres. Elles lui devenoient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure & son habileté, la guerre ne tournoit pas à son avantage; plusieurs villes qui avoient été d'abord pour lui volontairement, changerent quand elles s'apperçurent qu'on prétendoit s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitants d'Agen, que Condé voulut assujettir, dresserent contre lui des barricades, qui mirent sa vie en dan-

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRO-
N-
DE.

Gaston &
Condé se
reunif-
sent.

La Rochef.
p. 148.

Talon, t.
8, I. Part.

p. 80.

Rets, t. 3.
p. 95.

ger. Ses soldats presque tous nouvelle-
 ment levés & mal pourvus, recule-
 rent devant les troupes Royales mieux
 disciplinées & plus aguerries : enfin,
 Condé se voyoit à la veille d'être
 chassé de l'Angoumois & de la Sain-
 tonge, & resserré dans le Bordelois.
 Cette situation critique ne dispo-
 soit pas la Cour à finir des traités, dont
 la prolongation ne pouvoit que ren-
 dre les conditions plus onéreuses au
 Prince. Par la raison contraire, le pé-
 ril où il étoit détermina le Duc d'Or-
 léans à s'unir avec lui.

Ce fut un traité bien singulier, que
 celui des deux Princes. Ils convinrent
 de joindre leurs intérêts, mais seule-
 ment en ce qui concernoit l'expul-
 sion de Mazarin. Gaston consentoit
 de confier ses troupes à Condé ; de
 lui en laisser la libre disposition,
 pourvu qu'il ne les employât pas con-
 tre celles du Roi, & qu'il n'admît pas
 parmi elles des Espagnols, dont on
 savoit qu'il attendoit des renforts. Du
 reste, Gaston ne gêna point son pa-
 rent sur la maniere de penser à l'é-
 gard du Coadjuteur. Il souffrit que
 Condé & Gondi gardassent leur hai-

LOUIS
 XIV.
 1652.
 LA FRON-
 DE.

ne : *mais il stipula*, dit Talon, *qu'il*
pourroit prendre conseil de l'ennemi de
M. le Prince.

LOUIS
 XIV.
 1652.

Gondi comptoit toujours que cette
 intimité perpétuée lui mériteroit in-
 cessamment le Chapeau, que la Reine
 avoit mis à ce prix : mais Anne d'Au-
 triche voyant, qu'à cet article près,
 le Prélat se permettoit de la défobli-
 ger en tout le reste, ne se crut pas
 tenue à être esclave de sa parole.
 Elle écrivit à Valencai, Ambassadeur
 de France à la Cour du Pape, de re-
 tirer la nomination du Coadjuteur,
 & elle lui accorda de la faire valoir
 pour lui-même. Léon X avoit connu
 Mazarin dans sa jeunesse, & ne l'ai-
 moit pas. Peu de personnes l'estimoient
 à Rome. On n'avoit pas remarqué en
 lui ces qualités éminentes, qui men-
 ent aux grandes fortunes, & qui les
 font pardonner. Au contraire, on
 croyoit qu'il ne s'étoit élevé que par
 l'adulation, par des maneges obscurs,
 ou peut-être par des services bas &
 honteux. Ceux qui rougiroient d'obte-
 nir les places par ces moyens, & ceux
 qui n'en rougiroient pas, se font un
 égal plaisir, ou de semer des obsta-

LA FRON-
 DE.

Le Coad-
 juteur
 Cardinal.

Retz, t. 3,
 p. 83.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

cles sur le chemin de ces enfans de la faveur, ou de leur causer des chagrins & du dépit. C'est à ces motifs que Gondi dut son Chapeau. Rome le regardoit comme bien supérieur à Mazarin en talens politiques; & on s'y persuadoit qu'en mettant le Coadjuteur en droit, par sa nouvelle dignité, de s'asseoir à côté du Ministre, il se placeroit bientôt au-dessus: ainsi, malgré l'imputation de Janféisme, imputation déjà grave & importante, dont on tâcha de le noircir, malgré les reproches trop fondés contre ses mœurs, malgré les efforts intéressés de Valencai, Innocent le préconisa le 28 Février, dans un consistoire dont il déroba la connoissance à l'Ambassadeur. La chose étant sans remede, la Cour de France prit le parti d'en paroître contente, & Mazarin se mit au nombre de ceux qui féliciterent son nouveau confrere. La Reine avoit encore un frein qu'elle employa, pour retenir le Coadjuteur, favoir, la crainte de ne pas recevoir le Chapeau de la main du Roi, ce qui est comme le complément de la dignité de Cardinal en France. Jus-

qu'à ce moment, Gondi n'ayant plus de rang, cessa de paroître aux assemblées des Chambres, qui étoient devenues, dit-il, des *cohues ennuyeuses & insupportables*. Mais il se rendit assidu à celles de l'Hôtel-de-Ville qui étoient composées de la meilleure bourgeoisie, & où on commençoit à procéder avec plus d'ordre & de justesse, que le Prince n'auroit désiré.

Il avoit à Paris une espece de Conseil, présidé par Chavigny : Chavigny qui, chassé du Ministère, & relégué en Touraine, *n'avoit pas su*, dit Gondi, *s'y ennuyer*, & étoit revenu dans la Capitale chercher l'intrigue & la faction, qui étoient son élément. Lui & ses confidens s'efforçoient, par persuasion & par argent, de former à Condé un parti puissant; & déjà ils réussissoient auprès de la populace, qui attaquoit publiquement ceux qu'elle soupçonnoit d'être contraires à Condé. Le Coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes (a).

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON
DE.

Armée du
Duc de
Nemours.
Rts, t. 3,
p. 50, 60,
89 & 99.

(a) Le Coadjuteur étant au Luxembourg; il se présenta deux ou trois cents de ces *criailleurs*, qui entrèrent jusque dans la cour, &

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Mais ces tentatives ne pouvoient affurer au Prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étoient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti; & c'est à quoi devoit servir l'armée du Duc de Nemours qui approchoit. Condé, occupé à défendre la Guienne contre le Duc d'Harcourt, avoit envoyé Nemours, son parent, ramasser les troupes qu'il avoit autour de Stenay. Elles furent fortifiées de cinq ou six mille Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un Prince cadet de Wirtemberg, qui étoit *nommément* à la solde du Roi Catholique, & qui, depuis quatre ans, faisoit pour lui la guerre

disoient qu'il donnoit de mauvais avis à Monsieur, & qu'ils vouloient le tuer. J'allai vers eux, dit le Coadjuteur, moi troisieme, & je demandai: qui est le chef? Un gueux d'entre eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: C'est moi. Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant: Gardes de la porte, qu'on me pende ce coquin à ces grilles. Il me fit une profonde révérence & des excuses, & ils se disperserent.
Voy. Mém. de Rets, tom. III, p. 92.

guerre en Flandres contre les François. Quand cette armée, composée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le Parlement, contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'Etat. Monsieur soutint en pleine assemblée des Chambres, que ces troupes, auxquelles il venoit de joindre les siennes, commandées par le Duc de Beaufort, n'étoient point Espagnoles, mais Allemandes, & qu'elles étoient à sa solde. *Je voulus*, dit le Coadjuteur, *faire honte à Gaston d'une manière de parler si contraire aux vérités les plus connues. Il répondit en se moquant de moi, le monde veut être trompé.*

Nemours entra sans résistance dans le Royaume, parce que les troupes du Roi étoient divisées, & pénétra jusqu'à Mantes, décidé à prendre le chemin de la Guienne, pour mettre la Cour entre deux feux. Mais elle n'attendit pas l'exécution de ce dessein. Si elle avoit eu de fortes raisons de quitter la Capitale, elle en avoit de plus fortes d'y revenir au moment qu'une faction, dont l'ascendant pouvoit entraîner tout le Royaume, se

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRO-
NDE.

Mademoi-
selle fer-
me Or-
léans au
Roi.

*Mém. de
Montpen-
sier, t. 1,
p. 260; &
t. 2, p. 1.*

*Rets, t. 3,
p. 102.*

*Ta'on, t.
8, I. Part.
p. 110.*

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

fortifioit dans ses murs. On laissa assez de troupes au Duc d'Harcourt pour circonscire le Prince dans la Guienne; & la Cour côtoya la Loire, en la remontant, avec une armée inférieure en force à celle de Nemours, & dont le commandement fut partagé entre le Maréchal d'Hocquincourt & Turenne qu'on lui associa. La marche de cette armée menaçoit Orléans, chef-lieu de l'appanage de Monsieur, & la nouvelle qu'il en eut renouvela toutes ses perplexités. Dans un moment, il vouloit en fermer les portes au Roi; dans un autre, il trembloit des suites que pouvoit avoir pour lui une action si hardie contre son Souverain. En vain lui représentoit-on qu'après tout ce qu'il avoit fait, traité avec le Prince, connivence avec les ennemis de l'Etat, outrages au Ministre, & par contre-coup à la Reine, il n'y avoit plus à délibérer. *Nous autres Princes, disoit-il à Gondi, nous comptons les paroles pour rien; mais nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne se souviendroit pas, demain à midi, de toutes mes déclarations contre le Car-*

âinal, si je voulois le souffrir demain matin : mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera jamais. Ces angoisses finirent par l'expédient d'envoyer *Mademoiselle* à Orléans soutenir les partisans de son pere, contre ceux qu'on savoit bien y avoir été gagnés par la Cour.

Cette Princesse avoit l'esprit romanesque. On lui avoit mis dans la tête que si elle rendoit quelque service important à M. le Prince, jamais il ne feroit la paix qu'il ne l'eût marié au Roi. Son pere n'avoit pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite; & lorsqu'elle prit congé de lui, il dit en la voyant aller : *Cette Chevaliere seroit bien ridicule, si le bon sens de Mesdames de Fiesque & de Frontenac ne la soutenoit.* Mais ce n'est pas toujours le bon sens qui est le meilleur pour les actions hasardeuses. La jeune personne, toute émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussiroit. Elle partit, le 26 Mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant son esprit étoit solide, sur la prédiction d'un Astro-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS

XIV.

1652.

LA FRON-

DE.

logue (a). Arrivée devant la ville, elle trouva les portes fermées. On lui crie, de dessus les murs, que les habitants tiennent une assemblée, pour favoir s'ils recevront le Garde-des-Sceaux & le Conseil du Roi, qui demande aussi à entrer. Elle apperçoit des bateliers, leur jette quelque argent, & s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte mal terrassée, & s'offrent de lui faire par-là un passage; elle l'accepte avec un transport de joie. Les uns brisent les planches, les autres écartent les immondices, & enfin on fait un trou, par lequel ils tirent la jeune Princesse avec ses deux Dames. Ils la placent sur un vieux fauteuil de bois, & la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle étoit

(a) *Le Marquis de Vilene, dit-elle, homme d'esprit & de savoir, qui passe pour un des habiles Astrologues de ce temps, me tira à part, & me dit : Tout ce que vous entreprendrez le Mercredi 27 Mars, depuis midi jusqu'au Vendredi, vous réussira, & même dans ce temps-là vous ferez des affaires extraordinaires. Voy. Mém. de Montpensier, tom. II, pag. 1.*

fuivie de toute la populace, que ce spectacle avoit rassemblée en un instant. Son arrivée avec ce cortège très-imposant pour des Bourgeois désarmés, mit fin à la délibération. On envoya dire au Garde-des-Sceaux, qu'on ne pouvoit le recevoir; & Mademoiselle ordonna qu'on accompagnât ce message d'une salve de mousqueterie, qui fit changer de chemin au Conseil.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Ces succès auroit pu ouvrir à l'armée Frondeuse les Provinces d'outre-Loire, pendant que l'armée Royale n'étoit pas encore en état de s'opposer à ses progrès: mais la méfintelligence des Chefs l'empêcha de profiter de ses avantages. Les Ducs de Beaufort & de Nemours, quoique beaux-frères, se haïssoient mortellement: ils se reprochoient de fausses confidences dans des affaires qui leur étoient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une manière très-funeste. Comme ces Chefs ne vouloient point entre eux de subordination, ils affectoient d'agir indépendamment l'un de l'autre; & cette pré-

Querelle
des Ducs
de Ne-
mours &
de Beau-
fort.
*Rets, t. 33.
p. 104.*
*Montpen-
sier, t. 2,
p. 17.*
*Du Plessis,
p. 426.*

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

tention sauva la Cour d'un grand danger. N'ayant pu être reçue dans Orléans, où elle comptoit s'introduire à la suite du Conseil, elle remonta la Loire, mettant toujours cette riviere entre elle & l'armée des Rebelles, qu'on croyoit fort loin. La Cour se déployoit tranquillement dans la plaine, & son armée se montroit par détachement sur des hauteurs assez reculées. Tout-à-coup, au moment que le Roi passoit devant Gergeau, le Baron de Sirot (a), brave Capitaine, soldat hardi & déterminé, fond sur une petite garnison que les Royalistes avoient mise dans cette ville pour garder le pont; il tue, renverse; & il étoit prêt à se rendre maître du passage, lorsque Turenne & Hocquincourt arrivent avec trente personnes seulement. Ils rétablissent le combat; Sirot tombe, blessé mortellement. Le Duc de Beaufort, avec qui l'entre-

(a) Il avoit eu l'honneur de faire le coup de pistolet avec trois Rois, de Boheme, de Pologne & de Suede, & même il perça le chapeau du dernier. *Voy. Mém. de Montpensier, tom. II, p. 13.*

prise étoit concertée à l'insu du Duc de Nemours, arrive trop tard; il fait cependant une seconde tentative, qui auroit pu être heureuse s'il s'étoit fait aider par son collègue : mais le défaut de concert la fit échouer. *Jamais*, dit le Maréchal du Pleffis, *la France n'avoit été dans un péril plus grand ; car si Gergeau avoit été pris, jamais on n'auroit pu sauver Leurs Majestés.*

L O U I S
XIV.
1652.
L A F R O N T
D E.

Cette escarmouche fut la matiere d'une explication entre les deux beaux-freres en présence de Mademoiselle, dans le fauxbourg d'Orléans où se tint un conseil de guerre, pour savoir ce qu'on feroit de l'armée. Nemours reprocha à Beaufort, qu'il n'agissoit pas franchement en faveur de Condé. Beaufort répondit, qu'il avoit ses ordres. *Un prétendu démenti que M. de Beaufort prétendit assez légèrement avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, au dire de bien des gens, qu'en imagination. C'étoit au moins, ajoute le Coadjuteur, un de ces soufflets problématiques, dont il est parlé dans les petites Lettres de Port-Royal.* Il en résulta une querel-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

le, dont Mademoiselle suspendit les effets, mais dont les affaires publiques souffrirent. Des Généraux, la discorde passa aux Officiers; & des Officiers, aux soldats. Les troupes de Monsieur & celles du Prince étoient quelquefois prêtes à se charger. Les Chefs étrangers, très-scandalisés de cette division, interposoient en vain leurs bons offices. Il auroit fallu un seul Général supérieur à tous les autres, & ce Général ne pouvoit être que le Duc d'Orléans ou le Prince de Condé. Mais le premier étoit las de la guerre, même avant qu'elle commençât (a). Quant au second,

(a) Il disoit sans cesse qu'il voudroit être à Blois, libre de soins & d'inquiétude. Lorsque l'armée de Nemours passa près de Paris, il vint beaucoup de ses Officiers présenter leurs respects au Duc d'Orléans. Ces visites l'impatientoient, & il répondit un jour à Chavigny, qui lui faisoit valoir leur zèle pour la cause commune, préférable, disoit-il, à celui du Coadjuteur : *Allez au D.... vous & vos Officiers étrangers... s'ils étoient aussi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, & ils ne s'amuseroient pas à ivrognier dans les cabarets de Paris.* Voy. Mém. de Retz, tom. III, p. 101.

on ne concevoit pas qu'il pût échapper de la Guienné, soit en battant le Duc d'Harcourt, qui étoit plus fort que lui, soit en trompant sa vigilance: & quand il l'auroit surpris, comment faire une route de cent cinquante lieues, à travers un pays plein d'ennemis, sans être secouru? Cependant Condé le tenta, & réussit.

Il prit avec lui six personnes, du nombre desquelles étoient le Duc de la Rochefoucault & Gourville, recommanda la paix à son frere & à sa sœur, qui ne vivoient pas dans une grande union, confia ses secrets & ses intérêts au Général Marfin & à Lenet, le premier pour la guerre, le second pour la négociation, & partit le 24 Mars. Ces voyageurs n'avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asyle en cas d'accident. Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un Prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne: obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs triviales, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard,

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Condé
joint son
armée.
La Roche-
fouc. p.
200.
Brienne, t.
3, p. 138.
Gourville,
t. 2, p. 10
Joly, t. 1.
II. Part.
p. 1.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRO-
ND.

après bien des peines, d'être arrêté, & de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les Princes cherchoient en vain dans leurs Cours ; des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractère, sur sa conduite peu réfléchie, sur les galanteries de sa sœur. Enfin, après huit jours de marche aussi fatigante que périlleuse, il arriva à son armée, qui étoit postée aux environs de Lorry, sur la lisière de la forêt d'Orléans.

Combat de Bleneau.
Buffi, t. 1, p. 357.
Rcts, t. 3, p. 109.
Il s'informa aussi-tôt de l'état des choses. On avoit décidé dans le Conseil de guerre d'aller assiéger Montargis, où se trouvoit un gros dépôt de vivres & de munitions. Condé approuve le projet, & l'exécute lui-même. Il se présenta devant la ville, & s'en rend maître en une heure. Il prend ensuite l'élite de sa cavalerie avec toutes les timbales & les trompettes de son armée ; & par une nuit obscure, il fond sur les quartiers du Maréchal d'Hocquincourt, qui les avoit distribués autour de Bleneau. La troupe du Prince, quoique petite, attaque plusieurs villages à la

fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres; les trompettes, sonnant de tous côtés, rendent l'allarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hafard, & sont poursuivis par les détachements du Prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts: mais cette lumiere lui devient nuisible, parce qu'elle fait appercevoir le petit nombre de ses soldats. D'Hocquincourt rassemble ce qu'il peut des siens, & prend une position propre à recevoir les autres, & à arrêter les progrès du Prince. Condé, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, & assure sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où étoit la Cour, commandoit un corps de troupes séparé d'Hocquincourt. Il avoit averti celui-ci que ses quartiers étoient trop séparés; mais d'Hocquincourt, plus soldat que Capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un collegue dont

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRONDE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

il étoit jaloux. Turenne apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers; & par la connoissance qu'il avoit de leur position, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui restoit à choisir entre deux partis; celui de se retirer vers la Cour, ou d'aller au-devant de l'ennemi. Le premier étoit le plus sûr; mais il laissoit toutes les troupes d'Hocquincourt, qui étoient la plus grande partie de l'armée, à la merci du Prince; le second hasardoit l'armée entière, qui étoit la dernière ressource du Roi. Turenne, dans cette perplexité, avance néanmoins, remettant à prendre conseil des circonstances. Au point du jour, il s'arrête sur une hauteur pour recevoir les soldats d'Hocquincourt, que Condé suivoit de près. Il arrive en présence de Turenne. Ces deux rivaux s'observent & se jugent; mais Turenne devina le mieux. Il supposa que Condé prendroit pour un piège la facilité qu'il lui offroit de le défaire; & que, dans cette prévention, il n'oseroit profiter de cette facilité: & c'est ce qui arriva. Turenne

fit éloigner ses troupes, pour laisser libre un passage étroit par lequel on pouvoit venir à lui. Condé se défia de cette espece d'invitation, se contenta d'une légère attaque; & après une canonade très-vive, qui dura toute la journée du 8 Avril, les deux Généraux replierent leurs postes. Turenne alla à Gien rassurer la Cour, qui, pendant ce combat, avoit été dans les allarmes les plus vives & les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, & chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avoit refusé ses portes au Roi, dont l'armée étoit entiere & florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenteroit en fugitif. Rets décide nettement, *qu'il n'y eut pas une ville qui n'eût fermé ses portes à la Cour.* Rassurée par le succès de Turenne, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; & Condé, avec Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, partit aussi pour la Capitale, par une autre route, laissant

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON
DE.

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.

Condé à
Paris.

Rets, t. 3,
p. 118.

*La Roche-
fouc.* p.
216.

Joly, t. I,
II. Part.
p. 2.

son armée sous le commandement de Tavernes.

On dit qu'ils y allerent pour faire trophée de leurs exploits auprès des Duchesses de Montbafon & de Châtillon; & que Condé lui-même ne fut pas exempt de cette foiblesse. D'autres lui prêtent le desir de recevoir en personne les applaudissements des Parisiens. Mais s'il fut entraîné par ces motifs, on doit aussi avouer qu'il en eut un autre plus plausible & plus important; savoir, de s'assurer du Parlement de la Capitale, & du Duc d'Orléans. Il avoit malheureusement auprès de Gaston deux puissants ennemis: la jalousie, & le Coadjuteur. La première faisoit que, dût son parti être anéanti, Monsieur auroit mieux aimé voir son cousin battu & fugitif, que triomphant; & Gondi, quoi qu'il sentît le tort que la méfintelligence faisoit aux deux Princes, s'étant engagé avec la Cour à troubler leur union, voulut tenir sa parole, pour être décoré du Chapeau de la main même du Roi. Il conseilla d'abord à Monsieur de se déclarer nettement contre le voyage de Paris, & de faire

connoître à Condé qu'il ne l'approuvoit pas : mais n'ayant pu inspirer à Gaston cette fermeté, il lui suggéra le moyen de rendre le séjour du Prince plus court qu'il ne voudroit. Le Corps de Ville flottoit dans une espece d'irrésolution, que le Président Aubri, Chef des assemblées, fixoit ordinairement en faveur de la Cour, dont il étoit partisan. Le Coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagerent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du Prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation, qui pria le Duc d'Orléans d'empêcher Condé de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourroient faire dans les environs. Le Duc d'Orléans répondit que son cousin viendrait peu accompagné, & pour peu de temps. Par cet engagement public, il crut imposer au Prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser Gaston, & de s'en retourner au plus vite à son armée : mais cette ruse étoit moins capable d'abrégier le séjour de Condé

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRANCE
DE.

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.

dans la Capitale, que le désagrément qu'il y effuya.

Il eut d'abord assez de peine à se faire admettre, tant au Parlement que dans les autres Cours souveraines, qu'il vouloit engager à agréer ses services contre Mazarin; & si, malgré le crime de lèse-Majesté dont il étoit noté par Arrêt, il obtint séance, ce ne fut souvent que pour entendre des choses très-mortifiantes. Bailleul, qui présidoit le Parlement en l'absence de Molé, & Amelot, premier Président de la Cour des Aides, lui dirent presque en mêmes termes, *qu'ils s'étonnoient de voir sur les fleurs de lis un Prince qui venoit de se liguier avec les ennemis des fleurs de lis, & qui, les mains encore teintes du sang des François, venoit faire trophée de ses victoires dans le Sanctuaire de la Justice.* Quelques Membres de la Chambre des Comptes ne parlerent pas moins vigoureusement. Condé rougit de ces apostrophes; mais il n'en marqua pas le vif ressentiment qu'on devoit attendre d'un homme de son caractère: il parut même que ce fut moins pour se venger des particuliers, que pour soumettre

les corps, qu'il permit d'ameuter la populace contre ceux qui lui étoient contraires. Il y eut, comme on l'avoit déjà vu arriver, beaucoup de Conseillers insultés dans les rues; les salles du Palais se remplissoient journellement de mercenaires soudoyés, journaliers, artisans, domestiques, qui crioient: *Vivent les Princes! point de Mazarin!* Pareil tumulte se faisoit entendre dans la place de Greve, quand le Corps de Ville s'assembloit. Cependant le Prince, malgré la crainte qu'il inspiroit, ne put obtenir du Parlement que des Arrêts aggravants contre Mazarin, & non pas une autorisation à lever de l'argent & des troupes, comme il desiroit. Le Corps de Ville, auquel il demandoit qu'il écrivît aux principales Villes du Royaume, pour former une *union* avec la capitale, se contenta d'ordonner qu'il seroit fait une députation au Roi, pour le supplier de donner la paix à son peuple. Le Prince fut plus heureux auprès du Duc d'Orléans: ses égards, ses déférences gagnèrent entièrement Gaston, qui lia enfin sa fortune à celle de Condé, sans cependant renoncer à la faculté

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

L O U I S de prêter quelquefois l'oreille aux con-
XIV. feils du Coadjuteur.

1652.

LA FRON-
DE.

Siege d'E-
 tampes.

Montpen-
 sier, t. 2,

P. 48.

Pendant que le Prince travailloit à décorer son parti des suffrages extorqués à la Capitale, son armée cantonnée autour d'Etampes, dans des quartiers de rafraîchissements, diminuoit, soit par la désertion, soit par les maladies que l'inaction enfante. Turenne, au contraire, se renforçoit par les détachements qu'on lui envoyoit de la frontiere, qu'on laissa ainsi, à force de la dégarnir, en proie aux Espagnols. L'armée Royale se plaça entre les Rebelles & Paris, afin que le parti que le Prince y entretenoit, ne pût tirer avantage de ses forces. Cette position procura aussi à Turenne l'occasion de rétablir l'honneur des armes du Roi, un peu altéré à Bleneau. Mademoiselle s'ennuyoit à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas tout-à-fait sans amusements. Elle écrit qu'elle faisoit arrêter les courriers, y ouvroit les lettres des particuliers, y lisoit les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domestiques, dont elle se divertissoit avec ses Demoiselles. Néanmoins,

comme elle n'avoit plus rien de brillant à faire dans cette ville, elle desira retourner à Paris, & demanda un passeport à Turenne: il lui écrivit que non-seulement il l'enverroit, mais qu'il mettroit sur sa route son armée en bataille. Cette lettre communiquée, piqua d'honneur les Officiers de l'armée d'Etampes, comme Turenne l'avoit bien prévu. Presque tous jeunes & galants, ils accompagnèrent la Princesse hors de leurs lignes. On y reçut Mesdames de Frontenac & de Fiesque, *Maréchaux-de-Camp*, pour réaliser une plaisanterie de Gaston, qui leur avoit donné ce titre (a). A peine la Princesse étoit partie, & on étoit encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque Turenne, qu'on croyoit occupé à préparer la sienne, parut. Il avoit laissé dans son camp ses Lieutenants, chargés de recevoir la Princesse, & lui-même, avec l'élite de son armée, vint fondre sur celle du

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

(a) Gaston leur écrivit un jour. *A Mesdames de Fiesque & de Frontenac, Maréchaux-de-Camp de l'armée de mes filles. Voy. Mém. de Montpensier, tom. II, p. 59.*

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Prince, qu'il surprit : mais il y avoit de vieilles troupes qui se formerent sur le champ, soutinrent le choc avec fermeté, & se retirèrent en combatant, dans le fauxbourg d'Étampes, où elles arrêterent Turenne. Comme il n'avoit ni canons, ni munitions, il se retira : mais il revint, quelques jours après, mettre le siege devant cette place, pour ensevelir comme dans un seul tombeau les principales forces du parti.

L'armée assiégée étoit presque aussi forte que l'armée assiégeante. Cette égalité occasionna des combats fréquents & meurtriers, dont il étoit difficile au public de prévoir l'issue ; mais les Chefs avoient des espérances prochaines d'un secours, qui devoit faire pencher la balance. Charles IV, Duc de Lorraine, dépouillé sous Louis XIII de ses Etats par les François, s'étoit fait une armée composée de vagabonds de tous les pays. La licence les attiroit sous ses étendards, & le pillage étoit leur solde. Il la promettoit comme un orage sur les frontieres de France & d'Espagne, se vendant ordinairement à cette dernière

Le Duc
de Lorrain-
ne en
France.

Bussi, t. 1,
p. 425.

*Montpen-
sier, t. 2.*
p. 72.

Rets, t. 3,
p. 160.

La Rochef.
p. 234.

Puissance, mais sans s'interdire le droit de se livrer à la France, si elle vouloit l'acheter plus cher. Comme on fa-
voit qu'il étoit toujours en vente, la Cour le marchandâ. Le Duc d'Orléans, qui étoit son beau-frere, mit aussi son enchere. Sans se promettre affirmativement à l'un ni à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il parcourut & pilla tranquillement, parce que la Cour croyant l'avoir assez payé pour être sûre de lui, défendit à ses troupes de l'inquiéter; mais elle fut cruellement détrompée, lorsque, arrivé, le 31 Mai, près de Paris, Charles IV se joignit aux Princes.

On parla aussi-tôt d'aller secourir Etampes. Dans les conseils qui se tinrent sur la maniere d'exécuter cette entreprise, le Duc de Lorraine montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part; mais quand il fut question de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'étoit pas prête, la poudre manquoit. On avoit encore besoin d'informations. Charles étoit désolé de ces contre-temps; il s'en mettoit dans une

LOUIS
XIV.

1652.

LA FROE-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.

espece de fureur, il se couchoit par terre, se rouloit, se frappoit la tête de dépit d'être arrêté dans une si belle carriere. Pour le consoler, on lui donnoit des repas & des fêtes: quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, & on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaifantant. Gondi voulut un jour l'entreprendre en présence du Duc d'Orléans. *Avec les Prêtres, dit-il ironiquement, il faut prier Dieu; qu'on me donne un chapelet: ils ne se doivent mêler d'autre chose que de prier, & de faire prier les autres.* Il paya de la même monnoie les Dames de Montbazou & de Chevreuse: *Dansons, Mesdames, leur dit-il, en accordant une guittare; cela vous convient mieux que de parler d'affaires.* Il ne fut pas possible au Prince de Condé de lier avec lui un entretien suivi. Charles l'élu da toujours; & quand Mademoiselle cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'exaltant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baïsoit la main, se jettoit à ses genoux, & méloit à

la galanterie des idées & des manières si burlesques, qu'on finissoit par rire, & ne favoir que penser de son caractère.

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.
Il s'en re-
tourne.

Tout s'expliqua enfin, quand on fut que ces bizarreries cachotent une négociation du Duc de Lorraine avec la Cour. Elle favoit qu'en lui offrant de l'argent, il étoit toujours prêt à avancer la main pour le recevoir. On lui en montra, & il consentit à s'en retourner, pourvu qu'on levât le siege d'Etampes. Cette condition ne pouvoit qu'être agréable à Turenne, qui se voyoit par-là débarrassé d'un siege dont les suites l'inquiétoient: il exécuta fidèlement le traité, & retira ses troupes de devant Etampes. Il laissa ainsi l'armée des Princes libre de concourir à une perfidie que Charles méditoit. Le Lorrain s'étoit campé à Villeneuve-Saint-George, & avoit établi sur la Seine un pont de bateaux, par où il comptoit recevoir les troupes qui sortiroient d'Etampes, & avec les deux armées réunies, poursuivre celle du Roi. Turenne pressentit son projet; & sans consulter la Cour, qui se laissoit amuser, il força ses marches, se

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

couvre de la forêt de Senar, débouche dans la plaine le matin du 14 Juin, & envoie signifier au Duc qu'il ait à décamper sur le champ, & à lui livrer son pont de bateaux, sinon qu'il le chargera. Charles ne s'attendoit point à cette apparition. Son camp n'avoit pas de fortifications. La plupart de ses Officiers étoient à Paris, où ils se divertissoient avec le Prince de Condé; rien n'étoit préparé pour une action. Le Duc hésite, promet, se rétracte, gagne du temps, se met en défense, en impose à un Envoyé de la Cour, qui vient dire au Maréchal, que le Roi n'a pas de meilleur ami que le Duc, & qu'il faut bien se garder de l'attaquer. *Il nous trompe*, répond Turenne; *mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer*. Il envoie au Roi, à toute bride; l'ordre arrive: mais Charles ne juge pas à propos d'exposer au fort d'une bataille son armée, qui étoit tout son bien. Il accepte la condition de Turenne, donne des otages, & livre son pont, qui est sur le champ détruit. Il étoit temps; car Condé avoit couru au-devant de sa cavalerie, qu'il ramenoit à grands pas, faisant suivre son

son infanterie à la hâte. Du bord de la riviere, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur son allié décamper honteusement. Le Duc de Lorraine retourna par le même chemin, & acheva de dévaster les Provinces qu'il avoit pillées en venant.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Ces étrangers avoient fait trophée sous les yeux des Parisiens, & avec eux, des dépouilles de la France. Leur camp étoit comme une foire où on voyoit exposés des habits, des meubles, des effets de toute espece, enlevés aux habitants des campagnes. Le peuple de Paris y couroit en foule, acheter ces voîs faits à des François. Les Officiers y donnoient des fêtes aux Dames, qui les ramenoient à Paris, où on les traitoit magnifiquement; les bals, les revues, les festins s'entre-mêloient & se succédoient, pendant que le laboureur désolé, pleuroit sur son champ foulé aux pieds des chevaux, la veille de la moisson; qu'il versoit des larmes ameres sur le sort de sa femme & de ses enfants, errants & dispersés; que le berger suivoit tristement son troupeau, emme-

Misere au-
tour de
Paris.
*Montpen-
sier, t. 2,
p. 75.
La Porte,
p. 289.*

L O U I S
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

né par le foldat avide, & que les pay-
fans, chaffés de leurs foyers, cher-
choient inutilement un aſyle dans les
villes voisines, dont ils augmentoient
la diſette. Ils y reſtoient expoſés aux
injures de l'air, au milieu des rues
& des places publiques. *J'ai vu*, dit
La Porte dans ſes Mémoires; *j'ai vu*
ſur le pont de Melun, trois enfans ſur
leur mere morte, l'un deſquels la tettoit
encore.

Remon- Ces fléaux attriſtoient non-ſeule-
trances du ment ceux qui les reſſentoient, mais
Parle- & encore ceux qui n'en étoient que té-
ment, & moins. Le Parlement faisoit à la Cour
négocia- & aux Princes, des représentations fré-
tions. quentes, & des prieres d'éloigner les
La Roche- armées. La Cour différoit pour laſ-
fouc. p. 221 & 231. ſer les Pariſiens, & les Princes diffé-
Rets, t. 3, roient auſſi, afin que l'excès des dé-
p. 165. ſordres excitât Paris à ſe défendre :
Joly, II. par la même raiſon, ils ſoutenoient
part. p. 10. & animoient même la populace, qui
poursuivoit avec des clameurs & des
huées, tant dans les rues que dans le
Palais, les Conſeillers qu'on leur in-
diquoit comme *entichés de Mazariniſ-*
me. C'étoit ce que Gaſton appelloit
égayer le Parlement; mais cette ma-

niere d'*égayer la Compagnie*, n'eut pas toujours le succès désiré. Souvent le Parlement se roidit contre la vexation. Il n'accueillit qu'avec un morne silence la proposition que fit le Duc d'Orléans, qu'on lui donnât des pouvoirs plus amples, plus étendus de faire la guerre, & même qualité pour cela, insinuant que celle de Lieutenant-Général du Royaume pour lui, & celle de Généralissime pour le Prince, conviendroient. Le Parlement détourna la question. Monsieur en fut si piqué, qu'il lâcha la bride à ses *égayeurs*. Il y eut, en sortant de l'assemblée, plusieurs membres de la Compagnie injuriés, tirés dans la foule, renversés, frappés, & quelques-uns coururent risque de la vie. Ils vouloient quitter le service; mais les Princes les apaisèrent, en promettant de punir les plus coupables des féditieux.

Ces violences en firent craindre de plus grandes: on se regarda comme menacé de la colere céleste, si on ne tâchoit de la détourner. Le peuple demanda la procession de la châsse de Sainte Genevieve. Le jour même qu'elle fut ordonnée par le Parlement, on

 LOUIS
XIV.

1652.

LA FRONTE
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

y délibéra sur la manière de faire les cinquante mille écus promis à celui qui apporteroit la tête de Mazarin ; ce qui fit dire au Conseiller Le Clerc de Courcelle : *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête double ; nous ordonnons des processions, & nous travaillons à faire assassiner un Cardinal.*

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens ; on lui supposa moins de foi, que d'envie de gagner la populace par des démonstrations de piété qui lui sont familières. Aussi le combla-t-elle de bénédictions (a). Mais de pareils

(a) *Quand les Châsses vinrent à passer, M. le Prince courut à toutes avec une humble & apparente dévotion, faisant baiser son chapelet.... Mais quand celle de Sainte Genevieve vint à passer, alors, comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les Prêtres ; & baisant cent fois cette sainte Châsse, il lui fit baiser encore son chapelet, & se retira avec l'applaudissement du peuple. Ils crioient tous après lui : Ah le bon Prince, & qu'il est dévot ! Le Duc de Beaufort renchérit sur le Prince. Le Duc d'Orléans se contenta de regarder d'une fenêtre. Voy, Mém. de Motteville, tom. IX, p. 364.*

suffrages ne le dédommageoient pas de la perte de l'estime des premiers de la ville, qui se détachent de lui, tant parce qu'ils commencent à reconnoître le vuide de ses projets, que parce qu'ils se lassent de la guerre. Les Princes tâchoient d'empêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la Cour, dont ils répandoient dans le public qu'ils espéroient le plus heureux succès. Dans cette vue, ils donnoient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des Princes, les Députés du Parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étoient sans cesse sur le chemin de Paris à Saint-Germain où résidoit la Cour. Le Ministre, au milieu de ce manège, se conduisoit avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jettoient dans les négociations, affectoient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui, il paroissoit se prêter à leurs desirs, & consentoit à ne les voir qu'en particulier : mais il avoit soin de laisser percer dans le public la connoissance de leurs entrevues secrètes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la première propo-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

fition qu'on faisoit, fût toujours qu'il sortiroit du Ministère, qu'il quitteroit la France, pour un temps, disoient les uns, pour toujours, disoient les autres, Mazarin ne se choquoit pas de cette dure proposition. Il glissoit sur cette demande, discutoit les autres, revenoit à la première, accor- doit, refusoit, mais avec des manières dont on étoit toujours content. Prodigue d'égarde & de politesses, il com- bloit tous ceux qui se présentoient; de sorte qu'il n'y avoit personne qui ne voulût traiter. Il arrivoit de-là que les négociateurs se croisoient, & qu'ils fournissoient au Ministre des prétextes plausibles de suspendre les déci- sions.

Mazarin fut que le Prince, dans l'ac- cès d'une violente passion pour la Du- chesse de Châtillon, s'étoit flatté de lui procurer des distinctions. Il fit in- finuer à cette Dame qu'elle devoit se mêler des affaires, & que sa capa- cité & ses charmes en feroient plus à la Cour que les finesse & les rai- sonnements des autres. Pleine de cet- te prévention, elle obtint de Condé un pouvoir très-étendu, & partit avec

un train d'Ambassadrice. Elle fut très-bien reçue ; on l'amusa d'honneurs & de plaisirs , pendant que les travailleurs qu'elle avoit amenés dresseoient des plans , & que le rusé Italien leur laissoit croire qu'ils touchoient au but, lorsqu'ils étoient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouverent mauvais que le Prince entre-mêlât de galanterie , des négociations qui devoient décider du sort du Royaume. Ils s'apercevoient avec peine , qu'il y avoit dans le chef & ses partisans les plus familiers , un goût de frivolité bien contraire aux pensées sérieuses qui auroient dû occuper des hommes chargés de si grands intérêts ; que le soin d'un bal & d'une fête prenoit souvent plus de temps & fixoit plus l'attention , que les préparatifs d'une expédition militaire. On connoissoit les intrigues amoureuses qui partageoient ces jeunes Seigneurs , on en suivoit le fil. On favoit les rivalités , les haines qu'elles excitoient entre eux , pendant qu'ils avoient besoin de la plus grande concorde. Les émissaires que la Cour entretenoit dans la Capitale , ne manquoient pas de relever

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

cette conduite ; & les réflexions con-
signées dans les écrits qu'on répan-
doit, enlevoient insensiblement à Con-
dé l'estime des gens solides. De sorte
que presque tous les chefs de la Bour-
geoisie, le Prévôt des Marchands, les
Echevins, Colonels & Quarteniers
étoient Royalistes, quoique la ville
parût encore attachée à la Fronde : &
on pouvoit dire que le Prince, quoi-
que dans la Capitale, l'avoit déjà réel-
lement perdue. Cependant il ne vou-
loit pas s'en éloigner, de peur d'être
réduit au rôle d'un rebelle obscur,
forcé de fuir de Province en Provin-
ce, & de mendier à la fin un asyle
chez l'étranger : au-lieu que, restant
dans Paris, il se flattoit d'être toujours
recherché de la Cour, & d'obtenir
enfin des conditions avantageuses. Cet
espoir l'engageoit à retenir ses trou-
pes autour de la ville, où il ne pou-
voit cependant pas les introduire, par-
ce que les portes étoient gardées par
la Bourgeoisie.

Bataille de
Saint-An-
toine.

La Roche-
fouc. p.
142.

Il se logea à Saint-Cloud. Turenne
occupoit la plaine de Saint-Denis. Con-
dé, quoique beaucoup plus foible que
les Royalistes, depuis la retraite du

Lorrain, se croyoit fort en sûreté, parce que, si l'ennemi vouloit venir à lui par un pont qu'il avoit fait construire vers Argenteuil, le Prince, maître du pont de Saint-Cloud, pouvoit passer du côté du bois de Boulogne, & mettre toujours la riviere entre Turenne & lui. Mais les mesures du Prince furent déconcertées par l'arrivée du Maréchal de la Ferté, qui quitta la frontiere de Champagne, où il tenoit les Espagnols en échec, & vint se joindre à Turenne. Condé craignit que l'une des deux armées, passant sur le pont d'Argenteuil, ne vint l'attaquer dans son camp, pendant que l'autre, se présentant au pont de Saint-Cloud, feroit diversion, & l'exposeroit à une défaite inévitable. Il n'y avoit d'autre moyen de sauver ses troupes, que de gagner Conflans. Il se trouvoit encore sur le terrain que les Lorrains y avoient occupé, des restes de retranchements, dont Condé espéroit couvrir la tête de son armée, pendant que les derrieres feroient mis par la Capitale à l'abri d'insulte. Pour gagner cette position avantageuse, le chemin le plus sûr étoit par la plaine de Gre-

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.*Artagnan*,
t. 2, p. 85.*La Rochefoucauld*, p.

239.

Talon, t.

8, II. Part.

p. 51.

*Montpen-
sier*, t. 2,

p. 78.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

nelle, en rabattant le long des fauxbourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau & Saint-Victor, en traversant la Seine vers l'endroit où est l'Hôpital-Général : mais il falloit faire remonter par Paris un pont de bateaux, & Condé n'étoit pas sûr que les Bourgeois le permissent. D'ailleurs, la longueur du chemin pouvoit donner aux ennemis le temps de l'atteindre. Alors Condé auroit été forcé de se replier sur le fauxbourg Saint-Germain ; & il étoit possible que les canonnades des Royalistes portant jusqu'au Luxembourg, effrayassent le Duc d'Orléans, & le déterminassent à s'accommoder brusquement avec la Cour. D'après toutes ces considérations, Condé choisit le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui étoit par le bois de Boulogne, les dehors des fauxbourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine (a), & il se flat-

(a) Ces fauxbourgs n'étoient pas alors si prolongés qu'ils sont à présent. Il n'y a pas long-temps que tout ce qui est maintenant couvert de maisons jusqu'à Montmartre, étoit jardins & marais.

ta, qu'avec un peu de diligence, il gagneroit Charenton avant que Turenne, placé vers Saint-Denis, pût l'attaquer. Dans cette espérance, la nuit du premier au 2 Juillet, il passe le pont de Saint-Cloud en silence, marche avec une célérité que ne ralentissent ni les détours des chemins, ni l'embaras des bagages. Son avant-garde touchoit presque au but, lorsque Turenne, à la tête de sa cavalerie, fond sur l'arrière-garde, qui étoit encore vers le fauxbourg Saint-Denis. Condé vole à son secours, la dégage, & réunit toute son armée à la tête du fauxbourg Saint-Antoine, derrière quelques mauvaises barricades que les Lorrains avoient laissées. Alors commença un combat fameux dans nos Annales par le lieu où il se donna, par l'importance de la cause & la célébrité des Généraux. Ils y montrèrent tous deux qu'ils savoient joindre la bravoure du soldat au sang froid du Capitaine. On les vit déployer dans un petit terrain toute la science des attaques, tout l'art des retraites. Aux soldats de Condé, une barrière, un pan de muraille suffisoit pour soute-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

nir les efforts des bataillons fans cesse rafraîchis, qui les prenoient en tête & en flanc. On perçoit les maisons, on s'y rencontroit, on s'y battoit à travers les breches faites aux cloisons. Condé se trouvoit par-tout; son courage le multiplioit. Si ses soldats plioient, il les rappelloit, se mettoit à leur tête, les menoit à la charge. Son escadron invincible portoit toujours la terreur & la mort dans les troupes ennemies: mais souvent aussi il voyoit tomber autour de lui ses plus zélés serviteurs, ses meilleurs amis; guerriers illustres, qui méritoient de verser leur sang pour une meilleure cause.

Dès le commencement de l'action, le Duc d'Orléans, après avoir vu la disposition des deux armées, s'étoit retiré dans son palais du Luxembourg. Les Bourgeois de Paris, accourus sur leurs remparts, regardoient ce qui se passoit sans paroître y prendre aucun intérêt. Le Prince obtint avec peine qu'on recevroit ses blessés. La vue de tant de malheureux, rapportés entre les mains de leurs domestiques, mutilés, expirants, tout sanglants & défigurés, jetta dans le peuple un com-

mencement de compassion. En passant par les rues, ces blessés remercioient le Bourgeois attendri; & comme insensibles à leur propre sort, ils ne mon-
troient que le regret de ne pouvoir plus aider le Héros qui périssoit à leurs portes. Ce spectacle fit plus que les exhortations du Duc de Beaufort, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin, Condé l'avoit envoyé haranguer dans les carrefours & les places publiques. Il cria long-temps en vain; mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'ouvriers & d'artisans se présentèrent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les peres, les freres, les enfans, les maris combattoient dans l'armée du Prince, s'y étoient réunies. Elles sollicitoient Gaston de faire armer le peuple, & d'aller au secours de son cousin. Il résistoit à leurs instances. Sa conduite lui avoit été tracée par le Coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paroissoit pas au Luxembourg, mais qui envoyoit de temps en temps des gens pour confirmer Monsieur dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

L O U I S
XIV.
 1652.
LA FRON-
DE.

personnes qui le sollicitoient à genoux, les mains jointes, & fondant en larmes. Enfin, il se laissa arracher, plutôt qu'il ne donna, à Mademoiselle, l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine, & de recevoir l'armée du Prince dans Paris.

Mais il y avoit une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville; défense écrite toute entiere de la main du Roi, & datée de Charonne, où il étoit pendant le combat. Le Gouverneur, les Echevins, & le Conseil assemblé, vouloient obéir à cette défense, & il étoit ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte fermée. Mademoiselle, munie de la permission de son pere, se présente à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule de peuple, qui demandoit à grands cris qu'on sauvât le Prince & son armée. Le Conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante; il accorde le consentement que Mademoiselle desiroit. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, & fait avertir Condé. Il prend le moment où Turenne suspendoit ses efforts, pour en faire bientôt de plus décisifs, & vient s'aboucher avec la

Princesse. *Il étoit, dit-elle, tout couvert de poussière & de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse étoit pleine de coups, & il tenoit son épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau. En entrant, il se jeta sur un siege, fondant en larmes. Pardonnez, lui dit-il en sanglottant, pardonnez la douleur où je suis; vous voyez un homme au désespoir. J'ai perdu tous mes amis. Non,* répondit-elle; *ils ne sont que blessés, & encore ne le sont-ils pas dangereusement. Cette bonne nouvelle le consola; il remercia Mademoiselle, la pria de continuer ses bontés, de veiller au soulagement des blessés, & il retourna à son armée. La Princesse vouloit le retenir, mais il s'échappa de ses mains. Je ne rentrerai, dit-il, qu'à la dernière extrémité; & il ne sera jamais reproché que j'aye fui en plein jour devant les Mazarins: réponse pareille à celle qu'il avoit faite le matin à Gaston, qui lui proposoit de laisser le commandement au Duc de Nemours, & de se retirer dans la ville. Je ne puis ni ne dois abandonner mes amis en pareille occasion; il faut vaincre ou périr avec eux.*

En effet, il n'y avoit pas de mi-

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

lieu, si Mademoiselle ne fût venue au secours de son cousin. Comme les nombreux bataillons l'emportent à la longue sur les moindres, Condé, resserré entre l'ennemi & les murailles de Paris, ne voulant pas se rendre, de peur de porter sa tête sur l'échafaud, auroit péri avec ses principaux partisans, & le carnage à la fin auroit été horrible. Ainsi, quoiqu'on ne puisse justifier la Princesse d'avoir, par la ressource qu'elle procura au Prince, empêché l'extinction totale de la rébellion, on doit cependant lui savoir gré de ce qu'elle sauva tant de braves guerriers, qui, jeunes la plupart, devinrent ensuite l'honneur & la force du regne de Louis XIV. Sa bienveillance s'étendit jusques sur les soldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la langue, se traînoient dans les rues, tendant des mains suppliantes; elle les plaça dans les hôpitaux & chez des Chirurgiens.

Le Duc d'Orléans, vaincu par les sollicitations de tout ce qui l'entournoit, monte enfin à cheval, fait armer le peuple, & vient favoriser la retraite du Prince. Elle étoit devenue

absolument nécessaire. Turenne n'avoit suspendu ses efforts, que pour disposer autrement ses troupes. L'armée de la Ferté venoit de le joindre, & ils se propofoient d'enfermer Condé entre eux & Paris. Déjà les Royalistes défilioient à droite & à gauche, par Conflans & Popincourt. En se rapprochant, ils devoient envelopper le fauxbourg Saint-Antoine, & faire une attaque générale, à laquelle Condé n'auroit pu résister. Il le pressentit, & ne pensa plus qu'à mettre en sûreté le reste de son armée, très-diminuée, & aussi fatiguée de la marche & de la chaleur, que du combat. Il fit, à la tête de ses escadrons, une charge, qui repoussa l'ennemi jusqu'au-delà des barrières du fauxbourg. Pendant ce temps, son infanterie défila dans la ville. Il y entra des derniers, avec sa cavalerie. Les portes se refermerent. Des Mousquetaires, placés sur les remparts, arrêterent les Royalistes, qui voulurent approcher; & Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les plus éloignés.

L'étonnement de la Cour fut extrême, quand elle vit que le Prince

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

lui avoit échappé. Elle pensa d'abord, tant elle se croyoit sûre de ses intelligences dans Paris, que le canon de la Bastille tiroit, non sur ses troupes, mais sur celles de Condé. Lorsque Mazarin fut assuré du contraire, & qu'il fut que c'étoit Mademoiselle qui avoit fait ce coup hardi, il dit froidement : *Elle a tué son mari* ; faisant allusion au desir qu'elle montrait d'épouser le Roi. Des hauteurs de Charonne, où il avoit tenu le jeune Monarque pendant le combat, le Cardinal le ramena à Saint-Denis, où la Reine étoit restée en prières dans l'Eglise des Carmélites ; & l'armée entra dans ses anciens postes. Condé fit passer la sienne à travers Paris, & l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la riviere de Bievre. Il eut l'avantage de cette journée, parce qu'il sauva son armée ; mais l'honneur doit se partager entre lui & Turenne, qui montra la même capacité, le même sang froid, la même intrépidité, qui manqua de vaincre, uniquement parce que la fortune ouvrit un asyle à son rival.

Massacre
de l'Hô-
tel-de-Vil-
la.

Le danger que le Prince avoit couru de tomber entre les mains de Ma-

zarin, si le peuple, plus compatissant que les Chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris. Quelques personnes lui faisoient ombrage, entre autres, le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur; Le Fevre de la Barre, Prévôt des Marchands, & sur-tout le Cardinal de Retz. Pour celui-ci, le dessein de Condé étoit d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'Archevêché, d'où il ne sortoit plus, le prendre poliment dans son carrosse, le mener hors de Paris, & lui défendre d'y rentrer. La chose étant faite, le Prince se flattoit que Gaston, accoutumé à sacrifier ses serviteurs, s'en feroit aisément consolé. Quant aux autres, on n'ose prononcer s'il voulut s'en débarrasser de vive force, & si le massacre qui arriva à l'Hôtel-de-Ville le 4 Juillet, fut l'effet d'un projet formé, ou d'un concours de circonstances imprévues.

Les Princes avoient demandé l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville. Après l'avoir remerciée de la retraite accordée à Condé, ils devoient y pro-

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

Artagnan,
t. 2, p.

114.

Retz, t. 3,
p. 170.

Joly, II.
part. p. 15.

Talon, t.
8, part.

II, p. 31.

Montpen-
sier, t. 2,
p. 93.

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

poser des choses tendantes à faire déclarer ouvertement la ville contre le Roi. Mais prévoyant que leur projet ne passeroit pas sans difficulté, ils firent déguiser des soldats & des Officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace & de l'ameuter, pour effrayer les Chefs de la ville, s'ils refusoient d'entrer dans leurs vues. On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portoient de la paille à leurs chapeaux, & qui en présentoient aux passants, hommes & femmes, comme un signe de ralliement contre *les Mazarins*. Ils parurent sur-tout autour du Palais & de l'Archevêché; & on dit qu'ils étoient postés en cet endroit, pour favoriser le compliment de Condé au Coadjuteur, & l'enlèvement qu'il devoit tenter. Mais, soit que ce ne fût pas une résolution bien fixe, soit qu'il se rencontrât de trop forts obstacles, Condé laissa le Cardinal de Retz tranquille, & les deux Princes s'acheminèrent à l'Hôtel-de-Ville. Ils trouverent l'assemblée formée. On leur dit en entrant, qu'il venoit d'arriver un ordre du Roi, qui enjoignoit de remettre toute délibération à huitaine.

Sans doute, dit le Gouverneur, *on est disposé à obéir*. Les Princes, ne se voyant pas les plus forts, se contenterent d'un remerciement à l'assemblée, de ce qu'elle avoit fait ouvrir les portes à leurs armées, & se retirèrent sur le champ, comme pour laisser la liberté de délibérer sur l'ordre du Roi. Ils avoient l'air très-mécontents; & en remontant dans leur carrosse, ils dirent tout haut: *La salle est pleine de Mazarins*.

Ce peu de mots fit l'effet d'un tocsin; il s'éleva dans la place de Greve, qui étoit pleine de monde, un cri général d'indignation. Aux invectives, les plus échauffés ajoutèrent une grêle de pierres, qu'ils lancerent contre l'Hôtel-de-Ville. Les gardes y répondirent par des coups de fusil, qui firent tomber quelques malheureux. La vue du sang augmenta la fureur; les gardes, toujours assaillis de pierres, se fauverent. Les mutins allerent prendre du bois sur le port, l'amoncelèrent devant les portes de l'Hôtel-de-Ville, & y mirent le feu. La fumée qui se répandit dans les salles, força les Conseillers de les quitter, & de chercher

 LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

des asyles sous les combles, & dans les endroits les plus reculés; ceux qui se présentèrent aux fenêtres basses pour sortir, furent massacrés sans distinction de *Mazarins* ou de *Frondeurs*. On remarqua même qu'il y en eut beaucoup plus des derniers, parce que, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques-uns se sauvèrent à force d'argent, & en arborant le signe de la faction, qui étoit la paille. Dès ce jour, il devint nécessaire. Les femmes le portèrent en place de bouquets, les hommes à la boutonniere, les Moines à leurs frocs. Comme au commencement des troubles, tout avoit été à la *Fronde*; à la fin, ajustements, bijoux, coëffures, tout fut à la *paille* (a).

Les Princes, retournés au Luxembourg, ignoroient ce qui se passoit, ou du moins ne savoient pas que les choses fussent portées à cet excès. A

(a) Un Prédicateur prit un jour pour texte ces paroles, tirées du Livre de Job, chap. 41, vers. 19. *In stipulam versi sunt lapides fundæ.*

la premiere nouvelle qui leur en vint, Monsieur exhorta le Prince à se transporter à l'Hôtel-de-Ville. Condé s'en défendit, & proposa d'y envoyer le Duc de Beaufort. Celui-ci accepta, & Mademoiselle se joignit à lui. Elle se vançoit que sa seule présence calmeroit les furieux. Beaufort prétendoit que s'ils mettoient les armes bas, ce seroit plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation si déplacée, quand on va au secours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amusa pendant le chemin. Ils arriverent tard, la place étoit déjà vuide. On n'y voyoit plus, à la lueur des feux qui brûloient encore, que quelques hommes occupés à reconnoître & à enlever les morts qui les intéressoient. Beaufort & la Princesse trouverent la même solitude dans l'Hôtel-de-Ville. Par-tout régnoient le silence & l'obscurité, rendus plus effrayants par les reflets de lumiere tremblotante que causoient les feux du dehors. A la voix de Mademoiselle, plusieurs de l'assemblée, Ecclésiastiques & autres, quitterent les retraites qu'ils s'étoient choisies. Le Pré-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

vôt des Marchands parut devant elle tranquille & serein. Elle lui offrit une escorte, qu'il accepta. Le Gouverneur ne voulut pas avoir d'obligation, & se sauva déguisé. Plusieurs autres furent conduits hors de la place, & gagnèrent leurs maisons, non sans courir de grands risques dans les rues.

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y passa des choses qui font croire que Condé n'en fut pas le seul instigateur. On remarqua, entre les féditieux, des gens qu'on savoit être secretement attachés à la Cour. Un homme, armé d'un poignard, se présenta brusquement au carrosse de Mademoiselle, & s'appuyant sur la portiere, demanda: *Le Prince y est-il?* Non, répondit-elle; il se retira, & se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser, que Mazarin avoit dans Paris des émissaires chargés, ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulèvements commencés par d'autres; d'en profiter, soit pour le débarrasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette circonstance, il eut le dernier dessein, il lui réussit

réussit au-delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardoit, on s'examinoit, on n'osoit se communiquer ses soupçons. Enfin, les confidences des conversations, & les écrits qui parurent, fixèrent l'opinion publique sur Condé.

A l'estime & à l'affection dont le Prince avoit joui, succéderent la haine & la crainte. Les assemblées de l'Hôtel-de-Ville & du Parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des Membres chercha des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les Princes firent des démarches, promirent sûreté, tâchèrent de ranimer la confiance : mais quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhension d'être noté de *Mazarinisme*, & de courir le danger de la proscription. Aussi les rebelles n'éprouverent-ils plus d'opposition à leurs volontés. Ils destituèrent le Prévôt des Marchands, & mirent à sa place le vieux Broussel, patriarche de la Fronde. Ils substituèrent des Echevins de leur parti, aux Echevins Royalistes; & comme le Maréchal de l'Hôpital, renfermé chez lui, ne faisoit plus de

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

Anarchie:

Rets . t. 3.

P. 192.

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

fonctions de Gouverneur, ils nommerent à cette dignité le Duc de Beaufort. Gaston & Condé renouvelerent la prétention de se faire nommer par le Parlement; le premier, Lieutenant-Général pour le Roi, qu'on disoit captif entre les mains de Mazarin; le second, Généralissime de ses armées: ils créerent aussi un Conseil, auquel ils admirerent deux Conseillers du Parlement; & la Compagnie ratifia ces dispositions par des Arrêts des 19 & 26 Juillet. *Les hommes, dit le Coadjuteur à cette occasion, ne se sentent pas, dans ces especes de fievres d'Etat qui tiennent de la frénésie. Je connoissois des gens de bien qui étoient persuadés jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause des Princes; j'en connoissois d'autres d'une vertu désintéressée & consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la Cour. Ceux-ci parloient; mais leur voix étoit étouffée par la prévention des autres, toujours plus hardie que la raison, & par le suffrage de ces hommes si communs dans les factions, & qu'on pouvoit appeller avec un Ambassadeur*

d'Angleterre, *Serviteurs très-humbles des événements* (a) : de sorte que, malgré les réclamations, les Princes trouvoient toujours moyen de se couvrir du manteau de la justice, & d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs prétentions, le sceau légal de la Nation.

Mais cette adresse ne trompoit que le peuple & les personnes éloignées de la Capitale & peu instruites des affaires. Dans Paris, on ne tarda pas à s'appercevoir qu'en recevant Condé avec ses troupes, on s'étoit donné un maître, & on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espece d'étourdissement, on commença à se reconnoître. Le premier qui leva la tête, fut le Cardinal de Rets. Quand il réfléchit sur ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville,

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.

Gondi se
met en de-
fense.

Rets, t. 3,
p. 178.

(a) Le Lord Lokar, étant Ambassadeur de la République d'Angleterre en France, pendant que Monk & Lamberts se faisoient la guerre, après la mort de Cromwel, on lui demanda duquel il étoit Ambassadeur. Il répondit : *Je suis serviteur très-humble des événements.* Voy. Mém. de Monglat, t. 4, p. 224.

LOUIS

XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

il s'étonna d'avoir pris si peu de précaution contre une surprise ou une insulte. Un autre auroit fui; & Gondi convient que c'étoit le parti le plus sage & le plus sûr, parce que sa sortie de Paris auroit pu le réconcilier avec la Cour: mais la vanité de lutter encore contre Condé, le retint. Il plaça des soldats dans l'Archevêché & dans les maisons voisines; il fit des amas de vivres & de munitions, & garnit de grenades les tours de la Cathédrale, comme il avoit fait lorsqu'il jouoit le rôle de bon pere *Hermite*. A la moindre allarme, il pouvoit se rendre dans son fort par un chemin caché; mais cette allarme ne vint pas: le Prince dédaigna, craignit, ou ne jugea pas à propos de mesurer ses forces avec celles du Prélat.

Confusion.
Transla-
tion du
Parle-
ment.

Rets, t. 3,

p. 139.

Joly, Part.

II, p. 20.

Paris étoit alors dans une de ces situations où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occasionner un bouleversement général. Le moindre pain y valoit huit sols la livre. Le peuple, enhardi par le besoin, sembloit épier l'occasion de tomber sur les riches. L'exemple des

soldats du Prince, qui, après avoir pillé les villages des environs, vendoient publiquement le butin dans leur camp, donnoit aux Parisiens, qui alloient l'acheter, une vive tentation d'en faire autant dans la ville. Il n'y avoit plus ni police, ni frein, ni subordination: ceux qui auroient pu contenir la populace, bons Bourgeois & Magistrats, se cachotent ou fuyoient, malgré les gardes mis aux portes pour empêcher de sortir. Dans cette circonstance, le Roi fit signifier au Parlement, le 6 Août, de cesser ses fonctions à Paris, & de se rendre à Pontoise. Il annulla par des Arrêts du Conseil la création du Gouverneur, Prévôt des Marchands & Echevins, faite par les Princes, & suspendit le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Le Parlement de Paris cassa ces Arrêts; le Parlement de Pontoise foudroya celui de Paris. Ce conflit entre les Magistrats rendit la Justice peu redoutable au peuple; & il s'ensuivit des désordres que Condé auroit voulu réprimer: mais la nécessité de souffrir du peuple, pour le retenir dans son parti, l'obligeoit de les tolérer.

LOUIS
 XIV.
 1652.
 LA FRON-
 DE.

LOUIS
XIV.
1652.

LA FRON-
DE.

Embarras
du Prince.

Talon, t.
S, II.

Part. p. 62
& 64.

Montpen-
ser, t. 2,
p. 128.

Mazarin
quitte une
seconde
fois le
Royau-
me.

Il avoit lui-même des chagrins personnels à dévorer, parce que la révolte égalant tout le monde, il ne trouvoit pas dans ses Officiers & ses soldats la subordination dont un Chef a besoin.

Le Comte de Rieux, un de ses Courtisans, lui manqua en face. Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant que le Duc d'Orléans punit par quelques jours de Bastille; mais dont Condé, en toute autre circonstance, auroit tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux Princes, les Ducs de Beaufort & de Nemours, ces deux beaux-freres qui s'étoient déjà montré une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet; Nemours fut tué. Tous les jours étoient marqués par des brouilleries & des raccommodements, qui fatiguoient Gaston, qui impatientoient Condé, qui donnoient au parti un air de cabale, & en dégoûtoient insensiblement les honnêtes gens que la prévention y avoit jusqu'alors attachés.

Le Parlement de Pontoise ne fut pas d'abord nombreux (a); mais il

(a) Benzerade disoit qu'il avoit rencontré

étoit composé des meilleures têtes, LOUIS XIV. 1652.
 présidées par Molé. Ces Magistrats, LA FRON-
 DE. Talon, t. S, II. part. p. 42.
 animés d'un vrai zèle pour le salut du
 Royaume, se mirent à chercher les
 moyens de le sauver du danger pres-
 fant où il se trouvoit. On savoit que
 le Duc de Lorraine revenoit en Fran-
 ce. Il avoit fidèlement accompli la
 condition de sortir du Royaume, im-
 posée par Turenne; mais arrivé sur
 ses terres, il fit tirer deux coups de
 canon, & reprit aussi-tôt le chemin
 de Paris. Les Espagnols, en même-
 temps, envoyèrent en France douze
 mille hommes sous le commandement
 de Fuenfaldagne. Toutes ces trou-
 pes devoient se joindre au Prince dans
 la Capitale, qui par-là alloit devenir
 le centre d'une guerre ruineuse, dif-
 ficile à terminer, dont les succès va-
 riés pouvoient porter des coups mor-
 tels à l'autorité royale. Le Parlement
 de Pontoise représenta que, dans la
 crise des affaires, il seroit peut-être
 à propos d'accorder quelque chose à

*à la promenade tout le Parlement dans un car-
 rosse coupé. Voy. Monglat, t. III, p. 304.*

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

la prévention du peuple contre le Ministre; que la rébellion ne paroïssoit s'autoriser que du rappel du Cardinal; qu'il falloit lui ôter ce prétexte, & qu'il seroit glorieux à Mazarin de sacrifier sa fortune au repos de l'État. On lui remontra à lui-même, que l'armée du Roi n'étoit pas invincible; que si jamais elle recevoit un échec considérable, haï des peuples comme il l'étoit, peu aimé des Courtisans, chargé d'Arrêts contre sa liberté & sa vie, il courroit les plus grands risques. Il répondoit que la Cour pouvoit se retirer au-delà de la Loire, où il attendroit en sûreté les événements: mais Turenne fit honte à la Reine d'une pareille proposition, qui auroit donné au parti du Roi un grand discrédit dans l'esprit des peuples. Ainsi il fut résolu que le Cardinal quitteroit encore une fois la France. Il partit le 19 Août, & se retira à Sedan, d'où il continua de gouverner le Royaume.

Opéra-
tions des
armées.

La nouvelle de son départ fut apprise à Paris avec grande satisfaction. Les Membres du Parlement qui y étoient restés, ordonnerent que le Roi en se-

roit remercié. Les Princes parurent partager sincèrement la joie publique. Ils affectèrent de renouer les négociations, que les opérations militaires avoient suspendues, & ils flatterent eux-mêmes le peuple d'une paix prochaine : mais intérieurement, ils se proposèrent de la faire dépendre du sort des armes. Il étoit naturel que Condé, prêt à être joint par deux armées, se promît un succès favorable, & ne pressât point de terminer : mais avant la jonction, l'adresse de Mazarin lui enleva la moitié de ses espérances. Le Cardinal favoit que si les Espagnols aidoient le Prince, c'étoit moins pour l'obliger, que pour perpétuer la guerre. Sur cette connoissance, il imagina une ruse dont Fuenfaldagne fut dupe. Mazarin écrivit de Sedan au Duc de Lorraine une lettre tournée en réponse, comme s'il y avoit entre eux une négociation établie. Il discutoit des propositions d'accommodement ; & après s'être défendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissoit par dire que, si Charles s'opiniâtroit à refuser les offres de la Cour, la Reine seroit for-

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

cée de finir avec Condé qui la pre-
soit, & qu'elle aimeroit mieux s'a-
bandonner à un Prince du Sang, que
d'exposer le Royaume à une invasion.
Le Courier, porteur de cette dépê-
che, eut ordre de passer auprès de
l'armée Espagnole, & de se laisser
prendre. Le Général ouvrit la lettre.
La menace qui la terminoit lui fit
faire des réflexions : il en conclut,
comme l'Italien l'avoit espéré, qu'il
ne falloit pas rendre Condé trop for-
midable à la Reine; & au-lieu de join-
dre le Duc de Lorraine, Fuenfaldag-
ne se contenta de lui envoyer quel-
que cavalerie, & retourna en Flan-
dres avec son armée.

Charles cependant avançoit vers
Paris, entretenant des négociations
avec la Cour, qui se laissoit amuser
comme la première fois. S'il avoit eu
affaire à un Général moins pénétrant,
il auroit mis l'armée du Roi entre
deux feux; entre la sienne & celle
de Condé. La Reine, abusée, ordonna
à Turenne de ne point inquiéter Char-
les dans sa marche. Mais Turenne
répondit : *Je suis si persuadé que le
Duc trompe le Roi, que, quelque post-*

tifs que soient les ordres, j'aime mieux m'exposer à porter ma tête sur un échafaud, que de risquer de tout perdre en obéissant. Il continua à ferrer l'armée du Duc; mais il ne put empêcher sa jonction avec les troupes du Prince. Ces deux corps réunis camperent sur les bords de la Seine & de la Marne, près d'Ablon, & Turenne prit, vis-à-vis d'eux, une position avantageuse, près de Villeneuve-Saint-Georges, derrière un bois, dans l'angle que forme la rivière d'Yevre en tombant dans la Seine. Ces deux armées s'observerent tout le mois de Septembre. Pendant ce temps, on entama ou on continua une foule de négociations, dont la plus remarquable fut celle du Cardinal de Retz (a).

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

(a) Tout le monde négocioit; cette manie étoit devenue une mode. On raconte que Madame de Rhode prenoit toute sorte de travestissement, & qu'après sa mort on trouva dans sa garde-robe, *des habits de Carmes, de Minimes, d'Augustins, enfin de toute espèce d'Ordres religieux.* Elle mourut pour ainsi dire dans le lit d'honneur; car elle se trouva mal chez le Cardinal, où elle négocia.

LOUIS

XIV.

1652.

LA FRON-
DE.Le Cardin-
nal de Retz
à Compie-
gne.

La retraite du Ministre avoit opéré une révolution totale dans les esprits. Ceux qui étoient auparavant les plus emportés contre la Cour, convenoient que cette complaisance demandoit un retour d'égards. Tout le peuple se seroit volontiers jetté entre les bras de son Roi. Les vœux les plus empressés des Parisiens étoient de le voir revenir au milieu d'eux. Témoin de ces dispositions, Gondi crut qu'il pouvoit se donner l'honneur du retour, & que ce service éclatant effaceroit ses démérites passés. Il fit connoître à Monsieur, que tout alloit en décadence dans son parti; que, malgré le secours de l'armée Lorraine, il n'y avoit plus rien à espérer, & qu'il falloit s'accommoder avec la Cour à quelque condition que ce fût. Gaston

cioit. Mazarin, qui avoit des affaires plus pressées que de la secourir, la quitta évanouie; elle fut si outrée de cette espece de mépris, qu'elle en mourut. *Tout le monde, au-lieu de la plaindre, dit Madame de Nemours, se moqua d'elle, comme si elle avoit fait une action fort ridicule de mourir.* Voy. Mém. de Nemours, p. 148.

en convint, & remit ses intérêts entre les mains du Coadjuteur. Il provoqua une assemblée des principaux du Clergé & de la Bourgeoisie, dans laquelle il fut résolu qu'on feroit au Roi une grande députation, pour le prier de revenir à Paris. Gondi se rendit à Compiègne à la tête de ces Députés, qui lui formoient un cortège imposant. D'abord il reçut des mains du Roi le Chapeau de Cardinal, qui étoit depuis si long-temps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier; mais il n'avoit point, si on peut ainsi parler, si beau jeu qu'il se l'étoit promis. Les Ministres n'ignoroient pas ce qui se passoit à Paris. Ils savoient que si les rebelles venoient à composition, c'étoit moins par amour de la paix que par nécessité. La Reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premières propositions, comme une personne qui veut finir: mais les amis du Cardinal, Servien, Le Tellier, Ondedei, se défiant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, & épuisèrent, sans terminer, toutes les offres du Coadjuteur, jusqu'à celle

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Condé
quitte la
France.

que faisoit le Duc d'Orléans de se retirer à Blois, & de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état, celui des Princes & de leurs partisans, par une amnistie honorable, des Gouvernemens & des charges lucratives.

Ce qu'il demandoit, la Cour certainement, quelques mois plutôt, l'auroit accordé avec le plus grand empressement; mais elle voyoit actuellement jour à rentrer dans ses droits, sans graces ni conditions. Turenne, tenant toujours en échec l'armée Lorraine, avoit mandé à la Reine, qu'elle pouvoit traîner les négociations en longueur tant qu'elle voudroit. Les Princes, disoit-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille, je ne crains d'eux ni violence, ni surprise; je ferai toujours maître de me retirer quand je jugerai à propos. En effet, la conduite des troupes Lorraines & de leur chef n'étoient pas propres à les faire redouter. Il y avoit toujours presque autant d'Officiers à Paris qu'au camp, quoique les Parisiens ne les vissent pas de bon œil. Ils se moquoient d'eux publiquement, &

plaisantoient sur leurs discours, au sujet de l'armée Royale, qu'ils se van-
toient de battre quand ils voudroient.
On les défioit d'exécuter ces menaces
fanfaronnes; & bientôt Turenne les
rendit aussi ridicules qu'elles étoient
vaines. Après avoir rempli son objet,
qui étoit de fatiguer les Parisiens par
la présence des soldats étrangers, tous
pillards & indisciplinés; d'amuser les
Princes par des négociations, de les
discréditer, de détacher d'eux le peu-
ple & ses chefs, Turenne décampa
le 5 Octobre, & laissa l'armée enne-
mie bien étonnée de sa retraite. Elle
se fit avec le plus grand ordre, & sans
coup férir. Cette surprise, qui ôtoit à
Condé le moyen de tenter une affaire
décisive, le mit en fureur. Il s'exhala
en plaintes ameres, en paroles outrage-
antes contre les Capitaines qu'il avoit
laissés au camp, pendant qu'il étoit
malade à Paris. Les Lorrains & les
Espagnols furent moqués & chanfon-
nés par les Parisiens, qui s'amusaient de
tout. Le peuple, de l'extrême affec-
tion pour eux, passa à la haine, &
le Duc de Lorraine lui-même fut in-
sulté dans les rues. Depuis ce jour,

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

LOUIS

XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

il s'en écoula peu pendant lesquels Condé n'eût à craindre d'être livré à ses ennemis, ou forcé de mettre Paris en feu pour se défendre. Il s'enuya de cette situation critique ; & fatigué également des formes du Palais, des inconséquences du Parlement, de l'importance des Bourgeois, de l'insolence de la populace, plus las encore des négociations qu'on rendoit interminables, il s'abandonna entre les mains des Espagnols, & le 18 Octobre, il prit, avec le Duc de Lorraine, le chemin de la Flandre par la Picardie.

Députa-
tion au
Roi.

Rets., t. 3,
p. 242.

En partant, il recommanda à Monsieur de ne point rendre la ville, sans avoir obtenu des conditions avantageuses pour eux deux, & pour leurs partisans les plus distingués. C'étoit préférer que Gaston seroit plus maître du peuple, que ne l'avoit été Condé. Mais les Parisiens, qui s'étoient passionnés contre Mazarin, sans trop savoir pourquoi, & parce qu'on avoit eu l'art de leur inspirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, si-tôt qu'ils eurent sous les yeux des exemples de soumission. La députation du Clergé en provoqua d'autres.

Les six Corps de Marchands envoyèrent à Pontoise, où étoit la Cour, des Députés, qui furent très-bien reçus, & traités aux dépens du Roi. Après eux, les Colonels des quartiers, un Bourgeois & un Officier de chaque Compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allèrent à Saint-Germain conjurer Sa Majesté de revenir *dans sa bonne ville*. Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres : non-seulement traités aux dépens du Roi, mais servis par ses Officiers, au bruit des timbales & des trompettes, & visités, pendant le dîner, par le jeune Monarque lui-même & le Duc d'Anjou son frere. Il faut être François, pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en apprenant l'accueil fait à ses Députés, devint ivre de joie; ils se faisoient raconter les détails, se répétoient les uns aux autres les plus petites particularités, & finissoient toujours par cette question : *Quand reviendra-t-il ?*

Le Duc d'Orléans, effrayé de cet enthousiasme général, leur crioit de ne se pas hâter, de lui donner le temps

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

Embarras
de Gaston,
Rets, t. 3,
p. 245.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

de finir son traité, que leur empressement rompoit toutes ses mesures. Eh! qu'importoit à ce peuple détrompé, l'intérêt des chefs qui l'avoient séduit & entraîné dans sa révolte? Tous faisoient qu'ils n'avoient rien à craindre du rétablissement de la puissance royale, qu'il ne pouvoit au contraire leur en revenir que de la sûreté & de la tranquillité. La partie du Parlement restée à Paris, & l'Hôtel-de-Ville, voulurent aussi faire des députations: mais la Cour tint ferme à les regarder comme interdits; & ne pouvant être reçus en corps, les membres se mêlèrent du moins parmi les autres Députés. Ils annullèrent aussi d'eux-mêmes, ou regarderent comme non avenues & sans force, toutes leurs dispositions féditieuses, élection irrégulière d'un Gouverneur & d'Echevins anti-Royalistes, création d'un Conseil d'union, concession du titre de Lieutenant-Général au Duc d'Orléans, & de Généralissime à Condé. Gaston connut alors à quoi doivent s'attendre les sujets les plus élevés, les Princes du Sang même, quand ils se séparent du Roi. C'est du trône qu'ils tirent tout

leur éclat ; & s'ils accoutument les peuples à mépriser l'autorité , tôt ou tard ils en sont punis , par le mépris où ils tombent eux-mêmes. Le Duc d'Orléans avoit peine à s'avouer cette vérité humiliante , dont il faisoit partout l'expérience ; il auroit voulu se persuader à lui-même & persuader aux autres , qu'il pouvoit résister avec succès , s'il s'y obstinoit , & qu'il ne cédoit que par condescendance. Le Cardinal de Retz décrit assez plaisamment le combat entre la vanité de Gaston & sa crainte. *Ne ferai-je pas demain la guerre , dit-il au Prélat , & plus facilement que jamais ?... Oui , Monsieur... Le peuple n'est-il pas toujours à moi ?... Sans doute , Monsieur... M. le Prince ne reviendra-t-il pas à moi , si je le demande ?... Je le crois Monsieur... L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas , si je le veux ?... Toutes les apparences y sont , Monsieur. Gaston , ajoute le Coadjuteur , sentoit le ridicule de ses questions , & il ne se les permettoit , qu'à fin qu'on le réfutât , & afin de pouvoir dire ensuite qu'il auroit fait merveille , si on ne l'avoit retenu ; à-peu-près , disoit Madame , moitié riant , moitié pleu-*

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

rant ; à-peu-près comme Trivelin dit à Scaramouche : Que je t'aurois dit de belles choses , si tu avois eu assez d'esprit pour me contredire ! Ainsi ces grands événements , qui attirent l'attention de l'univers , considérés sous un autre point de vue , ne sont souvent que des Comédies , dont les Acteurs , s'ils étoient vus de près , inspireroient plus de pitié que d'estime. La Fronde se termina comme une pièce de théâtre. Après les incidents qui formerent l'intrigue & soutinrent l'intérêt , la venue du principal personnage opéra le dénouement. Les autres disparurent de dessus la scène , la toile tomba , & il ne resta plus de ces troubles , qu'un souvenir qui fut bientôt effacé par les années brillantes de Louis XIV.

Le Roi
rentre
dans Paris.

*Rees, t. 3,
p. 247.*

*Montpen-
sier, t. 2,
p. 166.*

Le Monarque rentra dans sa Capitale le 21 Octobre , au milieu des acclamations du peuple , dont la joie se signaloit par des transports difficiles à dépeindre. Il ne s'étoit lié par aucune promesse d'amnistie , afin d'avoir la liberté de punir s'il le vouloit ; mais le châtement ne fut pas sévère : il se borna même aux plus coupables. Louis fit dire à son oncle de quitter Paris ,

& il obéit. Mademoiselle, prévenant l'ordre qu'elle auroit eu de se retirer dans une de ses terres, s'y exila d'elle-même. Plusieurs gens de qualité, & d'autres personnes turbulentes, de différens états, jugées & condamnées par leur propre conscience, se cachèrent, & s'enfuirent. Les Duchesses de Montbazou & de Châtillon auroient bien voulu paroître à la Cour; mais elles eurent défense de s'y montrer, & partirent pour leurs châteaux. Le Duc de Beaufort suivit le Duc d'Orléans, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'étoit formé dans les Halles. Le fils de Broussel rendit la Bastille, sitôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissoit assiéger. Enfin, le lendemain de son entrée, le Roi tint son Lit de Justice au Louvre. Il y réunit les Conseillers de Paris à ceux de Pontoise: les premiers n'essuyèrent ni reproches, ni réprimandes. Il fut seulement défendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avoient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques membres des autres Compagnies, en petit

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

LOUIS XIV. nombre, tous les Officiers des Princes de Condé & de Conti, & même les femmes attachées au service de la Duchesse de Longueville.

1652.
**LA FRON-
DE.**
Lit de Jus-
tice.

Dans ce Lit de Justice, le Roi fit lire & enregistrer un Edit, qui interdisoit au Parlement toute délibération sur le gouvernement de l'Etat & les Finances, toutes procédures contre les Ministres qu'il lui plairoit de choisir. Il contenoit aussi des regles de discipline, faites pour l'honneur & l'indépendance de la Compagnie : notamment celle de ne point permettre à ses Membres de prendre des habitudes trop grandes dans les palais des Princes & des Grands, d'en recevoir présents, gratifications ou pensions, & même d'assister aux Conseils où se traitoient leurs affaires économiques & domestiques (a). Du reste, le Monarque accorda une amnistie générale, qui rassura les esprits, & remit par-

(a) Encore actuellement, il faut une dispense à un Conseiller au Parlement, pour accepter la place de Chef de Conseil d'un Prince.

tout l'ordre & la tranquillité. Le Cardinal de Retz se trouva au Louvre quand le Roi arriva. La Reine dit à son fils de l'embrasser, *comme celui à qui il devoit particulièrement son retour à Paris.* Cependant il n'y avoit véritablement contribué, qu'en ce qu'il ne s'y étoit point opposé. En quittant le Louvre, il alla, si on en croit Joly, conseiller au Duc d'Orléans de se mettre en défense, & de ne se point laisser opprimer par la puissance royale; mais il prétend qu'il laissa seulement entrevoir à Gaston la possibilité d'ameuter le peuple, de faire de nouvelles barricades, & de s'emparer de la personne du Roi. Il dit que le Duc de Beaufort conseilloit fortement cette entreprise; que pour lui, il se contenta d'assurer Gaston, que si le Prince s'y déterminoit, il l'appuyeroit de tout le crédit qu'il avoit encore auprès du peuple. C'étoit certainement pousser la rébellion jusqu'où elle pouvoit aller. Cependant Anne d'Autriche voulut bien ne punir le Prélat que par l'éloignement: encore ne s'y détermina-t-elle, que lorsqu'elle se fût assurée par diverses tentatives, qu'il

LOUIS
XIV.

1652.

LA FRON-
DE.

Le Cardinal de Retz
arrêté.

Retz, t. 3,
p. 249.

Joly, t. 2,
p. 30.

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRON-
DE.

lui seroit impossible de faire revenir Mazarin, & d'assurer la tranquillité de son ministere, tant que Gondi resteroit à Paris. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, où on lui promettoit de ne le laisser que trois ans; cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de cinquante mille écus, & cinquante mille autres comptant pour se mettre en équipages.

Le Coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres, que parce qu'on ne voulut rien donner à ses partisans intimes; & il veut faire entendre qu'il fut victime de l'amitié: mais il y a plus d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la Cour, & de se faire acheter plus chèrement. Il continua de retenir autour de lui une espee de garde, qui montoit quelquefois jusqu'à deux cents Gentilshommes. Ce n'étoit qu'avec cette escorte, qu'il quittoit son fort de l'Archevêché, où il avoit toujours des munitions qui rendoient ce poste capable de résistance. Quand il alloit à la Cour, il y portoit un air de morgue & de hauteur, & il rejettoit dédaigneusement toutes les conditions qui n'étoient pas précisément

cifément celles qu'il prétendoit imposer. Son insolence alla si loin, que le Conseil donna des ordres pour l'arrêter, & même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. *Ces ordres, dit-il, n'étoient guere différens de ceux qui furent donnés au Maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le Maréchal d'Ancre.* Les vrais amis de Gondi, qui voyoient qu'il se perdoit, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions. Il se détermina à traiter directement avec le Cardinal Mazarin, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il relâcha de ses précautions, & vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 19 Décembre, & conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont on craignoit le ressentiment, en témoignât aucun. Il y eut seulement quelques démonstrations de chagrin de la part du Clergé: le Chapitre de la Cathédrale ordonna des prières de quarante heures; mais l'Archevêque, oncle du Coadjuteur, les fit cesser.

Pendant que le Cardinal de Retz

ressentoit dans la contrainte & la so-

Tome IV.

I

LOUIS
XIV.
1652.
LA FRONDE
DE.

1653.
Retour de
Mazarin.

LOUIS
XIV.

1653.

LA FRON-
DE.

Talon, t.
8, II. part.
p. 128.

litude de la prison, tous les tourments que peut souffrir un ambitieux enchaîné par son rival, Mazarin se promenoit sur la frontière, dans les armées Françaises, & jouissoit de l'honneur du succès que les Généraux lui déferoient. Il étoit redevable de ces égards à la puissance qu'il conservoit à la Cour, où il dispoit de tout, qu'on le vint éloigné. Il se rapprocha, après s'être fait quelque temps désirer, & arriva à Paris le 3 Février, accompagné de Turenne & des principaux Officiers de l'armée; cortège flatteur, dont l'éclat fut encore réhaussé par le Monarque, qui alla au-devant de lui jusqu'à six lieues. La Reine le reçut avec des transports de joie, qui n'étoient pas nouveaux, mais qui étonnoient toujours; car plusieurs recherchoient encore par où il avoit mérité sa fortune. Les autres, éblouis par son bonheur, brûloient leur encens devant l'idole, sans s'embarasser si elle en étoit digne. Toute la France tomba à ses genoux. Les Parisiens lui firent une espèce d'amende honorable de leurs insultes excessives, par des hommages qui ne l'étoient pas moins. Ils

lui donnerent à l'Hôtel-de-Ville une fête, dans laquelle on lui prodigua presque tous les honneurs réservés jusqu'alors au Souverain. Des Edits bur- faux, que le Ministère présenta au Parlement, sous le motif ordinaire de fournir aux dépenses de la guerre, n'éprouverent point de difficultés. On dit que le Cardinal voyant la nation si inconstante, se confirma dans le mépris qu'il avoit déjà conçu pour elle; & que la trouvant si docile, il ne se fit point de scrupule de la piller & d'entasser des trésors immenses, pour n'être plus exposé, en cas de disgrâce, à la disette qu'il avoit quelquefois éprouvée pendant sa retraite forcée chez l'étranger.

Comme un bonheur en entraîne ordinairement un autre, le Ministère n'eut, pour ainsi dire, besoin que de se prêter aux événements, pour éteindre les dernières étincelles de la guerre civile. Depuis que Paris s'étoit rendu, le foyer des troubles existoit à Bordeaux; mais il commençoit à manquer de matières & de gens capables d'attiser le feu & de perpétuer l'incendie. La faction se consumoit elle-

L O U I S
XIV.
1653.
LA FRON-
DE.

Fin des troubles.

Lenet, t. 2, p. 567.

Rets, t. 3, p. 71.

Nemours, p. 140.

LOUIS
XIV.

1653.

LA FRON-
DE.

même par la méfintelligence du Prince de Conti & de la Duchesse de Longueville: méfintelligence que leurs Confeils & leurs domestiques fomentoient. Il y avoit entre tous ces agents une émulation intéreffée à traiter avec la Cour. Ceux du frere vouloient prévenir auprès du Ministre, ceux de la sœur, & réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, & d'en retirer une récompense personnelle. Mazarin écoutoit tout le monde, & ne se pressoit pas de conclure, parce que le retard faisoit que les négociateurs se traversoient, & que le parti se ruinoit de lui-même.

Pendant ces délais, il se passoit des scènes sanglantes à Bordeaux. Lorsque Lenet & Marfin, agents de Condé, restés dans la ville avec Conti & la Duchesse de Longueville, voulurent se couvrir de l'autorité apparente du Parlement, à l'exemple des Frondeurs de la Capitale, ils ameuterent la populace, dont ils se servirent pour intimider la Compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'assembler à l'Ormée, promenade de Bordeaux. De-là, au signal des Chefs partisans des Prin-

ces, elle se répandoit dans la ville, insultoit, frappoit, pilloit ceux qu'on lui indiquoit comme *Mazarins*. Contre cette féroce cabale, dont un nommé *Dure-Tête*, simple Artisan, étoit chef, se forma l'association du *Chapeau rouge*, ainsi appelée du nom d'une des rues de la ville. Celle-ci étoit composée de la meilleure Bourgeoisie. Plusieurs fois les deux troupes en vinrent aux mains; les *Ormistes*, plus nombreux, eurent souvent l'avantage, & signalèrent leurs victoires par toutes sortes de cruautés contre les *Chapeaux rouges*. Beaucoup de ceux-ci quitterent la ville, avec les principaux du Parlement, que le Roi transféra à Agen.

Bordeaux étoit réduit à cet état d'anarchie, lorsqu'on parla de traiter avec la Cour. Au-lieu de se tenir unis & de faire cause commune, les agents du Prince absent, ceux de Conti, ceux de la Duchesse de Longueville se brouillèrent, & brouillèrent leurs Maîtres sur des prétentions qu'ils affectoient exclusivement l'un pour l'autre. Le Ministre augmenta la division, en se montrant disposé à ac-

LOUIS
XIV.
1653.
LA FRON-
DE.

LOUIS
XIV.
1653.
LA FRON-
DE.

corder des préférences. Chacun tâcha de les mériter par une soumission plus prompte & plus étendue; & le résultat de cette conduite, fut que la Cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la Princesse de Condé liberté de suivre son mari en Flandres ou en Espagne, avec son fils & tous ses partisans un peu notables. Le Roi assigna au Prince de Conti & à la Duchesse de Longueville sa sœur, des séjours éloignés de la Cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fit rappeler. Quelques Seigneurs subirent le même sort, mêlé d'indulgence & de rigueur. On donna une amnistie générale pour Bordeaux & de petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'exceptés que *Dure-Tête*, chef de l'Ormée, & cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance Royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser sans punition, à la face de l'univers, la rébellion du Prince de Condé. Ce même Parlement de Paris, dont beaucoup de Membres

pouvoient se reprocher de s'être rendus ses complices, lui fit son procès, comme l'avoit prédit le Coadjuteur. Le jeune Monarque y assista, & y porta l'extérieur d'un homme touché. On déclara Condé criminel de lèse-Majesté. Il fut dépouillé de tous ses emplois, charges & Gouvernements, auxquels le Roi nomma, & condamné à mort, sans spécifier le genre de supplice, par respect pour le Sang Royal.

Il soutint pendant six ans les affaires des Espagnols en Flandres, malgré les fautes de leurs Généraux & la capacité de Turenne. Il combattit, vainquit pour eux, ou empêcha leur défaite, dévoré à chaque avantage d'un nouveau chagrin, dont toute sa gloire ne pouvoit effacer les tristes impressions (a). Les Espagnols furent

(a) On voit son repentir noblement exprimé dans un tableau de la petite galerie de Chantilly, dont on dit que Condé lui-même a donné l'idée. Une Renommée planant dans les airs, embouche la trompette, & publie ses victoires. Le Héros la regarde tristement, & de la main lui impose silence. A ses pieds,

LOUIS
XIV.

reconnoiffants de fes services ; ils stipulerent fes intérêts lorsque les deux Royaumes firent la paix en 1659. Mazarin vouloit que Condé ne fût reçu en grace qu'à des conditions humiliantes. L'Espagne menaça, si on n'en accordoit pas d'honorables, de lui composer de plusieurs villes de Flandres & d'Alsace un Etat indépendant. On dit que le Prince desiroit fort un pareil établissement ; mais il auroit été trop dangereux pour la France. L'animosité du Ministre se trouva donc forcée de céder à l'avantage de l'Etat. Condé fut rappelé & rétabli dans ses principaux droits. Reçu d'abord assez froidement, il gagna, par sa conduite prudente & discrete, la confiance de Louis XIV, qui l'appella quelquefois dans ses Conseils, & le mit à la tête de ses armées.

Entre toutes les personnes qui figurèrent dans ces troubles, Condé

la Muse de l'Histoire, assise sur des trophées, tient un livre dont elle déchire les feuillets où se lisent les exploits du Prince contre la France.

fut presque le seul qui conservât l'estime publique après ses fautes. Le Duc d'Orléans vécut retiré à Blois, d'où il ne venoit que rarement à la Cour, médiocrement caressé par le Monarque & sa mere, peu regardé des Courtisans, mais très-fêté par le Ministre, qui se faisoit un honneur de le traîner, pour ainsi dire, à son char. Sa fille, Mademoiselle, mena long-temps une vie errante dans ses châteaux. Il se trouva toujours des obstacles aux mariages qui convenoient à sa naissance; & elle fut à la fin obligée d'acheter, par le sacrifice d'une partie de ses grands biens, le droit d'épouser un Gentilhomme, qui la méprisa. La Duchesse de Longueville, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour & de la politique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les Solitaires de Port-Royal & les Jésuites, commençoit à s'animer. Elle se déclara pour les premiers, & se donna du moins le plaisir d'être du parti que la Cour n'aimoit pas. Le Prince de Conti fit sa paix, en épousant une des nieces du Ministre. Il vécut sans éclat,

 LOUIS
XIV.

 LOUIS
XIV.

bon mari, bon pere, plus heureux dans cette espece de vie privée, qu'il ne l'avoit été dans le tracas des affaires. Le Duc de Beaufort se distingua sur mer, & se mit à la tête d'une troupe de Volontaires, auxquels le Roi permit d'aller au secours des Vénitiens, en Candie. Il trouva une mort honorable sur la breche de la Canée. Les grands Seigneurs qui avoient participé aux troubles, furent peu employés sous le regne de Louis XIV, malgré leur mérite personnel; & leurs enfants ont quelquefois eu peine à effacer la tache de leurs peres. Quant aux brouillons inférieurs, beaucoup de leurs noms, rayés des matricules de la Magistrature, en ont disparu totalement, ou n'existent plus que dans des conditions subalternes.

Le Cardinal de Retz causa encore quelque inquiétude à la Cour. De Coadjuteur, il devint, pendant sa prison de Vincennes, Archevêque de Paris, par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, & on mit sa liberté à ce prix. Il la donna; & en attendant la ratification de Rome, il fut transféré dans le château de Nan-

tes, d'où il se sauva. En s'échappant, il fit une chute, dont il demeura estropié toute sa vie. Pendant qu'il erroit en Espagne, en Flandres, à Rome, en Allemagne, un Curé de la Magdelaine, nommé Chassebras, qu'il avoit fait son Grand-Vicaire, soutenoit ses intérêts avec une intrépidité & une intelligence singulieres. Il donnoit des Mandemens au nom du Cardinal, interdisoit les Grands-Vicaires nommés par le Chapitre, à la priere de la Cour, lançoit des Monitoires contre les persécuteurs de son Archevêque, & les menaçoit d'excommunication. Ces pieces passerent pour être l'ouvrage des Solitaires de Port-Royal, que la Cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rébellion, & acharnés à le répandre dans le peuple; soupçon dont le Ministère ne s'est jamais défait. On dit qu'elles s'imprimoient dans la tour de Saint-Jacques de la Boucherie; & malgré la multitude & la vigilance des espions, elles parvenoient toujours entre les mains des personnes dont elles devoient être connues, ou elles se trouvoient affichées à propos par-

tout où il étoit besoin, fans que les recherches & les menaces du Ministère ayent jamais pu intimider le Grand-Vicaire & ses coopérateurs qui se cachotent, mais qui agissoient toujours.

Comme ces Ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression. Le Clergé redemandoit son Archevêque ; le peuple murmuroit : & si Gondi eût su seconder le zèle de ses partisans, par une conduite réglée & par sa persévérance, peut-être auroit-il forcé la Cour à lui laisser son Archevêché ; mais il se laissa de souffrir. Si on en croit aussi Joly, qui l'accompagna toujours, il avoit contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'affujettissemens, & même de bienséance ; vie qu'il desira de pouvoir continuer (a). Il prit donc le parti de transiger

(a) Joly finit le récit de la vie licencieuse du Cardinal de Rets, par cette réponse du Prélat aux reproches de son confident : *Mon pauvre ami, tu perds ton temps à me prêcher. Je sais bien que je ne suis qu'un coquin ; mais, malgré toi & tout le monde, je le veux être, parce que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que*

avec la Cour. On lui donna de grandes Abbayes en échange de son Archevêché. Il fixa sa demeure en Lorraine, & paya ses dettes à la longue. Sur la fin de sa vie, il obtint permission de revenir à Paris; & cet homme, qui ne s'étoit pas contenté du premier rang, après les Princes dans la Capitale, s'estima heureux de pouvoir y finir ses jours presque inconnu (a).

LOUIS
XIV.

vous êtes trois ou quatre qui me connoissez & méprisez dans le cœur; mais je m'en console par la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du monde. Par votre moyen même, on y est si bien trompé, & ma réputation si bien établie, que quand vous voudriez désabuser les gens, vous n'en seriez pas crus; ce qui me suffit pour être content de vivre à ma mode. Voy. Mém. de Joly, I. vol. II. part. depuis la page 199 jusqu'à 226. Les Mémoires de ce confident confirment bien le proverbe, que nul homme n'est héros pour son valet-de-chambre.

(a) Le Cardinal de Rets vint à bout, par son économie, de payer toutes ses dettes. Il passa les dernières années de sa vie à Paris, dans un petit cercle d'amis choisis, dont sa conversation faisoit l'agrément. C'étoit un autre homme, tranquille, modéré, exact à son devoir. Madame de Sévigné, qui étoit

LOUIS
XIV.

Il ne céda son Archevêché qu'a-
près la mort de Mazarin, auquel il
ne voulut pas donner la satisfaction
de le rendre témoin de son humilia-
tion. Ce Ministre mourut comblé de
gloire, après avoir donné la paix à
l'Europe, & à la France une Reine,
dont le mariage devint l'époque du
déclin de la Monarchie Espagnole,
jusqu'alors si funeste à la Française.
Mazarin laissa des richesses immenses,
& une réputation d'habileté équivo-
que. De sorte que c'est encore un pro-
blème de savoir s'il fut grand Minis-
tre, ou s'il fut seulement heureux :
problème peu difficile à résoudre,
pour quiconque ne croit pas volon-
tiers que le bonheur se soutienne
constamment sans capacité.

*Retz, t. 3,
p. 279.*

On crut assez communément qu'il
dut sa puissance moins au génie qu'à
l'adresse. *Donnez-moi le Roi de mon
côté deux jours durant, disoit le Car-
dinal de Retz, & vous verrez si je se-*

de sa société, en fait dans une de ses lettres
un grand éloge; & il fut très-regretté de ses
amis, de ses domestiques, & des pauvres.

rai embarrassé. Mazarin l'eut pendant tout son ministère, & il eut de la peine à réussir. Richelieu fut sans cesse obligé de lutter contre son Maître, & il paroïssoit commander aux événements. Cette différence fixe l'opinion qu'on doit avoir des deux Ministres.

LOUIS
XIV.

*Fin du Tome quatrieme & dernier
Volume.*

N O M S ,
SURNOMS ET QUALITÉS

De Messieurs les Députés des trois Ordres des Etats généraux (a) de France, tenus & assemblés en la ville de Paris, en l'année 1614, par le commandement de Sa Majesté.

(Tiré du Recueil général des Etats tenus en France, sous les Rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III & Louis XIII, imprimé à Paris, 1651, II Partie, p. 211-283 ; & du Recueil de Pièces concernant l'Histoire de Louis XIII, imprimé à Paris, 1716, t. I, p. 88-137 & 197.)

MESSIEURS LES PRÉSIDENTS
des trois Ordres.

Clergé. **M**ONSEIGNEUR l'illustrissime & révérendissime François, Cardinal de

(a) Comme les *Etats généraux* de 1614 font les derniers qui ayent été tenus, & que

Joyeuse, Doyen du Sacré College des Cardinaux, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie.

Messire Henri *de Beauffremont*, Chevalier, Seigneur & Baron de Senecey, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, des Ordonnances de Sa Majesté, & Gouverneur des Villes & Châteaux d'Auxonne, & Bailli de Chaalons, Lieutenant du Roi au Pays & Comté de Mâconnois. Noblesse.

Messire Robert *Miron*, Conseiller Tiers Etat. du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Président ès Requêtes de sa Cour de Parlement, Prévôt des Marchands de la ville de Paris, & Président en l'Assemblée du Tiers-Etat pour la ville de Paris.

les *Etats Provinciaux* que l'on établit dans le Royaume, fixent d'une manière bien intéressante l'attention du Public sur ces sortes d'Assemblées, nous croyons lui faire plaisir en lui présentant les noms des Députés, tirés d'un Livre qui devient rare, celui qui a pour titre : *Racueil général des Etats tenus en France, sous les Rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III & Louis XIII; dédié à Monseigneur le Premier-Président.* Paris, au Palais, 1651, in-4^o.

Noble homme Maître Ifraël *Defneux*, Grenetier au grenier à fel de Paris, Sieur de Menieres, & l'un des Echevins de la ville de Paris.

Noble homme Maître Pierre *Clapiffon*, Confeiller du Roi au Châtelet de Paris, & l'un des Echevins de la Ville, nommé & élu Evangéliste en ladite Affemblée.

Noble homme Pierre *Saintot*, Seigneur du Vemars, & l'un des Confeillers de ladite Ville.

Noble homme Maître Jean *Perrot*, Seigneur du Chefnart, & l'un des Confeillers de ladite Ville.

Nicolas de *Paris*, Bourgeois de ladite Ville.

Prévôté, Ville & Vicomté de Paris.

Clergé. Révérendiffime Pere en Dieu Mef-
fire Henri *de Gondi*, Confeiller du Roi
en fes Confeils d'Etat & Privé, Maî-
tre de l'Oratoire de Sa Majesté.

Noble & discrete personne Maî-
tre Louis *Dreux*, Chanoine & Grand-
Archidiacre en l'Eglise de Paris.

Noble & discrete personne Maître
Charles *Faye*, Confeiller du Roi en

fa Cour de Parlement, Prieur de Gournay, Chanoine en ladite Eglise de Paris.

Révérénd Pere Frere Denys *Coulon*, Prieur, Vicaire de l'Abbaye Saint-Victor-lès-Paris, & Général des Chanoines & Religieux de l'Ordre Saint-Augustin, sous la Congrégation Saint-Victor.

Révérénd Dom Adam *Oger*, Prieur des Chartreux-lès-Paris.

Vénéralé & discrete personne Maître Antoine *Fayet*, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Curé de Saint-Paul.

Vénéralé & discrete personne Messire Roland *Hebert*, Docteur en Théologie, Pénitencier de ladite Eglise, & Curé de l'Eglise Saint-Côme à Paris.

Messire Henri *de Vaudetar*, Chevalier, & Baron de Perfen, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, député pour la Vicomté de Paris. Noblesse.

Messire Henri *De Mesmes*, Seigneur Tiers-Etat. d'Irval, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Lieutenant Civil de la Prévôté & Vicomté de Paris, élu Président en l'absence dudit Sieur Miron, féant en ladite Assemblée après ledit Sieur Miron, Député pour la Prévôté & Vicomté de Paris.

DUCHÉ DE BOURGOGNE.
Bailliage de Dijon.

- Clergé. Révérend Pere en Dieu Frere Nicolas *Boucherat*, Docteur en Théologie, Abbé de Cîteaux, Chef général dudit Ordre, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Dijon.
- Noblesse. Messire Claude *de Saulx*, Chevalier, Seigneur & Comte de Tavannes, Bailli de Dijon, & Député pour le Bailliage de Dijon.
- Tiers-Etat. Maître Claude *Mohet*, Seigneur d'Azuzu, Avocat au Parlement de Dijon & Conseil des trois Etats du Pays.
Messire René *Gervais*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général au Bailliage de Dijon.
Maître Antoine *Joly*, Conseiller du Roi, Greffier au Parlement & aux Etats de Bourgogne.

Bailliage d'Autun.

- Clergé. Vénérable & discrete personne Maître André *Venot*, Chantre & Chanoine de l'Eglise dudit Autun, Official & Syndic du Clergé du Diocèse d'Autun.

Messire Léonor *de Rabutin*, Che- Nobleffe.
valier, Seigneur, & Baron de Piry &
& de Buffy, Gentilhomme ordinaire
de la Chambre du Roi, Député pour
le Bailliage d'Autun.

Maître Philibert *Venot*, Avocat au-Tiers-Etat,
dit Bailliage.

Maître Simon de *Montaigu*, Lieute-
nant-Général en la Chancellerie d'Au-
tun & Virg dudit lieu.

-Bailliage de Châlons-sur-Saône.

Révérendissime Pere en Dieu, Mes- Clergé.
sire Cyrus *de Tyard*, Conseiller du
Roi en ses Conseils d'Etat & Privé,
Evêque de Châlons-sur-Saône.

Messire Henri *de Beaufremont*, Che- Nobleffe.
valier, Seigneur, & Baron de Sene-
cey, Député pour le Bailliage de Châ-
lons.

Maître Guillaume *Prisque*, Sieur Tiers-Etat.
de Serville, Lieutenant-Criminel au
Bailliage de Châlons.

Maître Abraham *Perrault*, Conseil-
ler audit Bailliage, & Maire de la-
dite Ville.

Bailliage d'Auxois.

Vénérable & discrete personne Maî- Clergé.

tre Lazare *Morot*, Abbé de l'Abbaye Saint-Pierre de Châlons, Doyen d'Avalon.

Noblesse. Messire Louis, *d'Anlezi* Chevalier, Seigneur de Chazelle, Député pour le Bailliage d'Auxois.

Tiers-Etat. Noble homme Claude *Espiart*, Conseiller & Secrétaire du Roi, Audiencier à la Chancellerie de Bourgogne.

Noble homme Jacques *de Cluny*, Conseiller du Roi, & Juge Prévôtal en la ville d'Avalon.

Bailliage de la Montagne.

Clergé. Discrete personne Maître Robert *Corderam*, Prêtre, Curé de Buncey.

Noblesse. Messire Hercule *de Villars la Faye*, Chevalier, Seigneur de Villeneuve, député pour le Bailliage de la Montagne.

Tiers-Etat. Noble Claude-François *le Sain*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage de la Montagne, siege principal de Châtillon-sur-Seine.

Maître François *de Giffey*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Chancellerie de Châtillon-sur-Seine.

Bailliage de Charolois.

Révérènd Pere Frere *Légier des Molins*, Cordelier, Docteur en Théologie, Curé & Théologal en l'Eglise de Notre-Dame de la ville de Paroy. Clergé.

Messire Théophile *de Damas*, Chevalier, Seigneur & Baron de Digoyne, Enseigne de cent hommes d'armes sous Monseigneur le Duc de Mayenne, député pour le Bailliage de Charolois. Noblesse.

Maître Claude *Maletesse*, Avocat au Tiers-Etat; Bailliage de Charolois.

Maître Claude *de Ganay*, Sieur de Monteguillon, Lieutenant au Bailliage de Charolois.

Bailliage de Mâcon.

Révérèndissime Pere en Dieu Messire Gaspard *Dinet*, Conseiller du Roi, Evêque de Mâcon. Clergé;

Messire Léonard *de Scemur*, Chevalier, Seigneur de Tremont, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes de Monsieur Le Grand, député pour le Bailliage de Mâcon. Noblesse;

Tiers-Etat Messire Hugues *Fouillard*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général dudit lieu.

Bailliage d'Auxerre.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Donadiou*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Auxerre.

Noble & vénérable personne Messire Herard *de Rochefort*, Abbé de Vezelay, & Doyen de l'Eglise Cathédrale de Saint-Etienne d'Auxerre.

Noblesse. Messire Aimar *Deprie*, Chevalier; Baron de Toney, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, & Messire Olivier de Châteleu, Chevalier, Seigneur de Coulange & du Val-de-Marcie, députés pour le Bailliage d'Auxerrois.

Tiers Etat. Noble homme Maître Claude *Chevalier*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Préfidal dudit lieu.

Guillaume *Berault*, Sieur du Sablon, Juge Consul, Echevin de ladite Ville.

Bailliage de Bar-sur-Seine.

Clergé. Révérend Guillaume *Minet*, Religieux

gieux de l'Ordre de la Sainte Trinité & Rédemption des Captifs, Ministre de la Maison-Dieu dudit Bar-sur-Seine.

Messire Antoine de *Lenoncourt*, Chevalier, Seigneur de Marolle, Conseiller du Roi en ses Conseils, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Bailli de Bar-sur-Seine, & député pour le Bailliage de Bar-sur-Seine. Noblesse.

Noble homme Lazare *Coqueley*, Maître particulier des Eaux & Forêts, & Maire dudit Bar-sur-Seine. Tiers-Etat.

DUCHÉ DE NORMANDIE.

Ville de Rouen.

Monseigneur l'illustrissime & révérendissime François, Cardinal de *Joyeuse*, Doyen du Sacré College des Cardinaux, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie. Clergé.

Noble & discrete personne Maître Alphonse de *Breteville*, Official dudit Rouen, Chanoine & Chancelier en l'Eglise Métropolitaine dudit lieu, Prieur de Saint-Blaise-de-Luy, Syndic général du Clergé de la Province

de Normandie, & Secretaire en la
Chambre Ecclésiastique desdits Etats.

Nobl. leste. Messire Louis *de Mouy*, (ou *Moy*)
Chevalier, Seigneur de la Maillerais,
député pour le Bailliage de Rouen.

Tiers. Etat. Noble Jacques *Hallé*, Seigneur de
Cantelou, Conseiller & Secretaire du
Roi, Maison & Couronne de France,
ancien Conseiller, second Echevin &
député d'icelle ville, nommé & élu
Secretaire & Greffier du Tiers-Etat de
France, en la présente assemblée des
Etats généraux.

Noble homme Michel *Mariage* ;
Sieur de Montgrimont, aussi Conseil-
ler & Secretaire du Roi, & Contrô-
leur en sa Chancellerie de Normandie,
Conseiller & Echevin moderne, &
député de ladite ville.

Bailliage de Rouen.

Honorable homme Jacques *Cam-
pion*, d'Anzouville-sur-Ry, député du
Bailliage.

Ville & Bailliage de Caen.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Mes-

ſire Jacques d' *Angennes* ; Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé , Evêque de Bayeux.

Meſſire Jean de *Longaunay* , Chevalier, Seigneur de Damigny & de Sainte-Marie-du-Mont , Gentilhomme de la Chambre du Roi , Capitaine de cinquante homme d'armes , & Gouverneur de Carentan , député pour le Baillage de Caen. Noblcſſe.

Guillaume *Vauquelin* , Ecuyer , Seigneur de la Frénaye , Conſeiller du Roi , Préſident & Lieutenant-Général audit Bailliage & Siege Préſidial , Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel de la Reine , député pour ladite ville de Caen. Tiers-Etat.

Maître Abel *Olivier* , Sieur de la Fontaine , l'un des Syndics de Falaiſe , député pour le Bailliage.

Bailliage de Caux.

Noble & diſcrete perſonne , Maître Antoine de *Banaſtre* , Seigneur & Curé (d'Arcanville) , & Sieur de Saint-Sulpice. Clergé.

Révérénd Dom Guillaume *Hélie* ; Docteur en Théologie , Profès en l'Ab-

baye Sainte-Catherine-du-mont de Rouen, Aumônier ordinaire du Roi, Prieur & Seigneur de Cleville.

Noblesse. Messire Samuel *de Boullinvilliers*, Chevalier, Seigneur de Saint-Cere, député pour le Bailliage de Caux.

Tiers Etat. Constantin *Houffet*, de la Paroisse de Flamamyville.

Bailliage de Constantin (Côtantin.)

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Péricard*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Avranches.

Noblesse. Messire Henri *Anquetil*, Chevalier, Seigneur de Saint-Vast, député pour le Bailliage de Constantin.

Tiers-Etat. Maître Jacques-Germain *d'Arcanville*, Avocat à Carentan, Seigneur de la Comté.

Bailliage d'Evreux.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de Péricard*, Conseiller du Roi, Evêque d'Evreux.

Messire Adrian *de Breauté*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, député pour le Bailliage d'Evreux.

Maître Claude *le Doux*, Ecuyer, Tiers-Etat.
Sieur de Melleville, Conseiller du Roi,
Maître des Requêtes ordinaire de la
Reine, mere du Roi, Président & Lieu-
tenant-Général, Civil & Criminel au-
dit Bailliage & Siege Présidial.

Bailliage de Gisors.

Noble & discrete personne Messire Clergé.
Claude *de Beauquemare*, Prieur de Sauf-
feuze & de Crafville.

Messire Philippe *de Fouilleuze*, Che- Noblesse.
valier, Seigneur de Flavacourt, Bailli
de Gisors, & député pour ledit Bail-
liage.

Noble homme Maître Julien *le Bret*, Tiers-Etat.
Conseiller du Roi, Vicomte de Gisors.

Bailliage d'Alençon.

Révérendissime Pere en Dieu Mes- Clergé.
sire François *de Ronxel de Medavy*,
Conseiller du Roi en ses Conseils d'E-
tat & Privé, Evêque & Comte de
Lisieux.

Révérendissime Pere en Dieu Mes-
sire Jacques *Camus*, Conseiller du Roi
en ses Conseils d'Etat & Privé, Evê-
que de Sees.

Noblesse. Messire François *de Vauquelin*, Chevalier, Seigneur de Bazoches, Bailli d'Alençon; & Messire François *Anzeray*, Chevalier, Seigneur de Fontevielle, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, député pour le Bailliage d'Alençon.

Tiers-Etat. Noble homme Maître Pierre *le Rouillé*, Conseiller du Roi, & son Avocat audit Bailliage & Siege Préfidal.

GOUVERNEMENT DU PAYS ET
DUCHÉ DE GUIENNE.

*Ville de Bordeaux, & Sénéchaussée de
Guienne.*

Clergé. Monseigneur l'illustrissime & révérendissime François, Cardinal *de Sourdis*, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine.

Vénérable & discrete personne Maître Pierre *de Periffac*, Chanoine & sous-Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Saint-André dudit Bordeaux.

Noblesse. Messire Charles *de Durefort*, Chevalier, Seigneur de Castel-Bayart, & Baron de Cuzagues, Député pour la Sénéchaussée de Bordeaux.

Noble homme Maître Jean *de Claveau*, Tier & 1^{er} Et at.
Conseiller du Roi, & premier
Substitut de M. le Procureur Général,
Avocat en Parlement, Jurat de la ville
de Bordeaux.

Noble homme Maître Isaac *de Boucaud*,
Député de la Ville & Sénéchauf-
fée de Guienne, Conseiller du Roi en
ladite Sénéchauffée & Siege Présidial,
Député pour ladite Ville & grande
Sénéchauffée de Guienne.

Sénéchauffée de Bazadois.

Révérèndissime Pere en Dieu Mes- Clergé.
sire Jean *Jaubert de Barrault*, Conseil-
ler du Roi en ses Conseils d'Etat &
Privé, Evêque de Bazas.

Maître Antoine *Jaubert de Barrault*, Noble.
Comte de Blaignac, Conseiller d'Etat,
Sénéchal & Gouverneur de Bazadois,
Vice-Amiral en Guienne, Député
pour la Sénéchauffée de Bazadois.

Maître André *de Lauvergne*, Con- Tiers-Etat.
seiller du Roi, & Lieutenant-Général
en la Sénéchauffée de Bazadois.

Sénéchauffée de Périgord.

Révérèndissime Pere en Dieu Mes- Clergé.

fire François de la Beraudiere, Conseiller du Roi, & Evêque de Périgueux.

Noble & vénérable personne Maître Jean de Carbonieres de Jayac, Doyen & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Sarlat, Conseiller & Aumônier ordinaire du Roi.

Noblesse. Messire Armand de Hédie, Chevalier, Seigneur & Comte de Ribérac, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat & Privé.

Messire Hector de Pontbrian, Seigneur de Montréal, Conseiller du Roi en ses Conseils, Député pour la Sénéchaussée de Périgord.

Hiers-Etat. Maître Nicolas Alexandre, Avocat au Siege Présidial de Périgueux.

Maître Pierre de la Brouffe, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Criminel au Siege de Sarlat.

Maître André Charron, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général au Siege Présidial de Bergerac.

Sénéchaussée de Rouergue.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François de la Vallette Cornuison,

Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Vabres.

Messire François *de Nouaille*, Chevalier, Seigneur & Comte d'Ayen; & Messire François *de Buiffé*, Chevalier, Seigneur de Bournazel, Député pour la Sénéchaussée de Rouergue. Noblesse.

Maître Jean Jules *Fabri*, Docteur, premier Consul de la Cité de Rodez, & Juge de Concours. Tiers-Etat.

Antoine *de Bandinel*, Seigneur de la Roquette, premier Consul de la ville & bourg de Rodez.

Foulcrand *Coulonges*, Consul de Villefranche.

Maître Jean *Guerin*, Ducteur, Lieutenant en la Judicature royale de Creisfel, & Consul de Milhau.

Noble homme Jacques *de Fleires*, Sieur & Baron de Boafon, Docteur, Syndic général audit Rouergue.

Sénéchaussée de Xaintonge.

Révérendissime Pere en Dieu, Messire Nicolas *le Cornu de la Courbe*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Xaintes. Clergé.

Noble & discrete personne Maître

Michel *Raoul*, Doyen & Chanoine en l'Eglise Cathédrale dudit Xaintes.
Noblesse. Messire François *de Sainte-Marie*, Chevalier, Seigneur de Monac, Conseiller d'Etat, & Député pour la Sénéchaussée de Xaintonges.

Tiers-Etat. Raymond *de Montaigne*, Seigneur de Saint-Genes-Combrac, la Vallée, & autres places, Conseiller du Roi, & Lieutenant en ladite Sénéchaussée.

Sénéchaussée d'Aginois.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Claude *Gelas*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Agen.

Noblesse. Messire François *Nonpart de Caumont*, Ecuyer, Seigneur & Comte de l'Auzon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; & Messire François *de la Goute*, Baron du Buiffon, Chevalier, Seigneur de Cours, Prast, la Bujade, Députés pour la Sénéchaussée d'Aginois.

Tiers-Etat. Maître Jean *Villemont*, Conseiller & Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée,

Julien de Cambefort, Ecuyer, Sieur de Selves, premier Consul de la ville d'Agen.

Maître Jean de Sabaros, Sieur de la Motherouge, Avocat au Parlement de Bordeaux, Syndic dudit pays.

Etats & Pays, & Comté de Cominges.

Révérendissime Pere en Dieu Oſtave de Bellegarde, Conseiller du Roi, Evêque de Conzerans. Clergé.

Révérendissime Messire Gilles de Souvré, Evêque de Cominges, pour les Ecclesiastiques de son Diocese, qui sont dans ledit pays.

Messire Jean Denis, Chevalier, Seigneur de la Hilliere, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député pour le Comté de Cominges. Noblesse.

François de Combis, Ecuyer, Sieur dudit lieu & de la Mothe. Tiers-Etat.

Pays & Juerie de Riviere, Verdun, Gauré, Baronnie de Léonac & de Mareflaing.

Mondit Seigneur Evêque de Cominges. Clergé.

Noblesse. Maître Louis *de Long*, Conseiller du Roi, & Juge général auxdits pays.

D'Ax & Sénéchaussée de Lannes & Saint-Sever.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Bertrand *Dechaux*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, premier Aumônier de Sa Majesté, Evêque de Bayonne.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean-Jacques *du Sault*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Ags, & Doyen de l'Eglise Collégiale de Saint-Séverin-lès-Bordeaux.

Noblesse. Messire Antoine *de Gramont*, Chevalier, Seigneur & Comte de Gramont, Conseiller d'Etat, Sénéchal & Gouverneur de Bayonne, Député pour la Sénéchaussée de Lannes.

Tiers-Etat. Maître Daniel *de Barry*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de Lannes, au Siege de Saint-Sever.

Maître Arnaul *de Coisl*, Syndic général du Pays & Siege de Saint-Sever, Député comme Coadjuteur audit Sieur

de Barry , attendu son indisposition.

Albret.

Messire Remond *de Moncassin*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Secrétaire de Messieurs les Députés de la Noblesse : & Messire Jean *de Chastillon*, Chevalier & Baron de Mauvoisin, Députés pour Albret. Clergé. Noblesse.

Maitre Pierre *du Roi*, Conseiller du Roi, Lieutenant Civil & Criminel en la Sénéchaussée d'Albret. Tiers-Etat,

Maitre Jean *Broca*, Consul de la ville de Nerac, Avocat au Parlement de Bordeaux & Chambre de Guienne.

Sénéchaussée d'Armaignac.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Léonard *de Trapes*, Conseiller du Roi, Archevêque d'Auch. Clergé.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *Drestresses*, Conseiller du Roi, Evêque de Laodicée, Coadjuteur & futur successeur de l'Evêché de Lectoure.

Messire Gilles *de Leumont*, Chevalier, Seigneur & Baron du Puy-Gail. Noblesse;

Iard, Capitaine de cinquante hommes
d'armes des Ordonnances du Roi, pour
la Sénéchaussée d'Armaignac.

Tiers-Etat. Maître Samuel *de Long*, Conseiller
du Roi, Lieutenant Général & Juge-
Mage en la Sénéchaussée d'Armaignac.

*Ville & Cité de Condom, & Sénéchauf-
sée de Gascogne.*

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Mes-
sire Antoine *de Caus*, Conseiller du
Roi, Coadjuteur & futur successeur de
l'Evêché de Condom, Evêque d'Aure.

Noblesse. Messire Jean *de Buzet*, Chevalier,
Seigneur & Baron de Poudenas, Gen-
tilhomme ordinaire de la Chambre du
Roi; & Messire Jean-Paul *de Moule-
zin*, Chevalier, Seigneur & Baron de
Meillan, Députés pour le Condomois.

Tiers-Etat. Noble homme Guillaume *Poucha-
lan*, premier Consul de Condom,
Sieur de la Tour.

Noble homme Raymond *de Goujon*,
Bourgeois & Jurat de ladite Ville.

Haut-Limosin & ville de Limoges.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Mes-

fire Henri *de la Martonie*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Limoges.

Messire Henri *de Bonneval*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, député pour le Haut-Limofin. Noblesse.

Léonard *du Chastenet*, Sieur & Baron de Murat, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de Limofin, & Siege présidial de Limoges, député tant de la Ville & Cité de Limoges, que des autres Villes du Plat-Pays, nommé & élu Evangéliste. Tiers-Etat.

Grégoire *de Cordes*, Sieur de Saint-Ligourde, Bourgeois de Limoges, aussi député de ladite Ville, pour assister ledit Lieutenant-Général.

Bas-Pays de Limofin, comprenant Tulle, Brives & Uzerches.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de Ginouffiac*, & de Valhriac, Conseiller du Roi, Evêque, Vicomte, & Seigneur de la ville de Tulle. Clergé.

Messire Charles *de Saint-Marceau*, Chevalier, Seigneur de Courson, & Vicomte du Verdier, député pour le Noblesse.

Bas-Limofin , y compris Tullés , Brives & Uzerches.

Tiers-Etat. Maître François *du Mas* , Sieur de la Maison noble de la Chapoulie , & ès dépendances de Pradel-la-Gane , & la Gauterie , Conseiller du Roi , & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée du Bas-Limofin & Siege Présidial de Brives-la-Gaillarde , député pour ledit Bas-Limofin.

Maître Pierre *de Fenis* , Sieur du Theil , Conseiller du Roi , & Lieutenant-Général en ladite Sénéchaussée , aussi député pour le Bas-Limofin.

Maître Jacques *de Chavaille* , Sieur de Fougieres & du Pouget , Lieutenant-Général , Assesseur-Criminel , & Commissaire-Examineur en la Sénéchaussée du Bas-Limofin , au Siege d'Uzerches , aussi député pour le Bas-Limofin.

Sénéchaussée de Quercy.

Clergé. Noble & vénérable personne Messire Claude-Antoine *d'Ebrard de Saint-Sulpice* , Abbé de la Garde-Dieu , Grand-Archidiacre & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Cahors , Promo-

teur en la Chambre ecclésiastique desdits Etats.

Messire Antoine *de Loisiere*, Cheva-Noblesse. lier, Seigneur & Marquis de Themines, Sénéchal & Gouverneur de Quercy, député pour Quercy.

Maître Pierre *de Lafage*, Docteur ès Tiers-Etat. Droits, Avocat au Siege Présidial de Cahors, & premier Consul de ladite Ville.

Maître Paul *de la Croix*, Docteur & Syndic dudit pays de Quercy.

Pays & Comté de Bigorre.

Révérendissime Pere en Dieu Messire *Saluat d'Iharce*, Conseiller du Roi, Evêque de Tarbes. Clergé.

Vénérable & discrete personne Maître *Gratian d'Iharce*, Chanoine & Archidiacre en l'Eglise Cathédrale dudit Tarbes, & Grand-Vicaire de mondit Seigneur l'Evêque de Tarbes.

Messire-Henri *de Prez*, Marquis de Noblesse. Montpezat, Vicomte d'Aste, Baron Dezanges, Pinacor, Conseiller d'Etat, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur desdites villes de Muret & Grenadec, Député pour Bigorre.

Duché de Bretagne.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *Lachiver*, Conseiller du Roi, Evêque de Rennes.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Guillaume *Le Gouverneur*, Conseiller du Roi, Evêque de Saint-Malo.

Messire Artus *Despinoy*, Abbé de Rhedon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Vénérable & discrete personne Messire Pierre *de Cornulier*, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, Abbé de Saint-Méen.

Vénérable & discrete personne Maître Sébastien *de Rosmadec*, Abbé de Paimpont.

Vénérable & discrete personne Maître Claude *de Gouault*, Archidiacre en l'Eglise Cathédrale de Rennes.

Noblesse. Messire François *de Cossé*, Chevalier, Seigneur, & Comte de Brissac, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne.

Messire Thomas *de Gaymaduc*, Chevalier, Baron dudit lieu & de Blof-

fac, Gouverneur de Fougères, Grand-Ecuyer héréditaire de Bretagne.

Messire Jean *Dumas*, Chevalier; Seigneur de Montmartin, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Maréchal-de-Camp, & Gouverneur de Vitray.

Messire Artus *de Laydeu*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté.

Messire François *de la Piguelaye*, Chevalier, Seigneur, & Vicomte du Chainait, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi.

Messire Jean *de Gegado*, Chevalier, Seigneur de Querholin, Garde des côtes de l'Evêché de Cornouaille, Mestre-de-Camp d'un régiment de gens de pied François, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté.

Guy *Gouault*, Ecuyer, Sieur de Senegrand, Conseiller du Roi, Pré-Tiers Etat.vôt & Juge ordinaire de Rennes.

Noble homme Julien *Salmon*, Sieur de Querbloye, Conseiller du Roi, & Sous-Procureur au Siege Prédial de Vannes.

Noble homme Raoul *Marot*, Sieur de la Garraye, Conseiller du Roi, & Sénéchal de Dinan.

Noble homme Jean *Perret*, Sieur de Pafauxbiches, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général en la Jurisdiction de Ploermel.

Noble homme Jean *Picot*, Sieur de la Giclaye.

Noble homme Maître Mathurin *Rouxel*, Sieur de Beauvais, Procureur, Syndic des habitants de Saint-Brieux.

Noble homme Jean *de Harouys*, Sieur de l'Espinau, Procureur-Syndic des Etats de Bretagne.

COMTÉ DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Bailliage de Troyes.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire René *de Breslay*, Conseiller du Roi, Evêque de Troyes.

Vénéérable & discrete personne Maître Michel *Roté*, Docteur en la Faculté de Théologie, & Chanoine en l'Eglise Collégiale de Troyes.

Noblesse. Messire Jacques *de Brouillard*, Chevalier, Seigneur & Baron de Cour-

fan, Racine & Saint-Cire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Député pour le Bailliage de Troyes.

Maître Pierre *Le Noble*, Conseil-^{Tiers-Etat.}ler du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Présidial de Troyes.

Jean *Bazin*, Ecuyer, Sieur de Boüilly, & Basenes, Maire de Troyes.

Bailliage de Chaumont en Bassigny.

Révérènd Pere en Dieu Frere Denis *Largentier*, Docteur en Théologie, Abbé de Clervaux, Ordre de Cîteaux. ^{Clergé.}

Vénéralè & discrete personne Maître Pierre *Pietrequin*, Doyen dudit Chaumont, Licencié en Décret.

Messire Juste *de Pontalier*, Cheva-^{Noblesse.}lier, Seigneur & Baron de Pleurs, Député pour le Bailliage de Chaumont en Bassigny.

Maître François *de Grand*, Conseil-^{Tiers-Etat.}ler du Roi, & Lieutenant-Criminel au Bailliage de Chaumont.

Maître François *Julliot*, Conseiller du Roi au Présidial de Chaumont, & Maire de ladite Ville.

Bailliage de Vitry-le-François.

- Clergé. Noble & discrete personne Maître François *Le Picart*, Conseiller, Aumônier ordinaire de la Reine, Commandataire de Notre-Dame de Chartrève, & Prieur de Notre-Dame Chassel-en-Porcien.
- Noblesse. Messire Charles *d'Amboise*, Chevalier, Seigneur & Baron de Buffi en Champagne, & Marquis de Renel, Baron de Sexe-Fontaine, Député pour le Bailliage de Vitry.
- Tiers-Etat. Maître Jacques *Rolet*, Sieur des Bestans, Conseiller du Roi, Prévôt & Juge ordinaire dudit Vitry.
- Maître François *Rouyer*, Avocat au Parlement de Paris, résidant à Saint-Menehould.

Bailliage de Meaux.

- Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de Vieux-Pont*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Meaux.
- Noblesse. Messire Michel *de Reillac*, Chevalier, Seigneur de Lignere & de Ma-

reul, & de la Grange du Mont-Magnis & Saint-Loup, Député pour le Bailliage de Meaux.

Maître Louis *Barré*, Avocat au Bailliage & Siege Présidial de Meaux. Tiers-Etat.

Maître Jacques *Chalemot*, ancien Avocat & Echevin de ladite Ville.

Bailliage de Provins.

Vénéral & discrete personne Maître Charles *Moissy*, Doyen de la Chrétienté audit Provins, Chanoine de Notre-Damedu Val, & Curé de Saint-Ayeul. Clergé.

Messire Jacques *de l'Hôpital*, Chevalier des deux Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Marquis de Choisy, Député pour le Bailliage de Provins. Noblesse.

Maître Pierre *Retel*, Conseiller du Roi, & Lieutenant particulier, Affesseur au Bailliage & Siege Présidial de Provins. Tiers-Etat.

Bailliage de Sezannes.

Vénéral le & discrete personne Maître Clergé.

tre Hiéremie *Le Mere*, Docteur en Théologie, Doyen de la Chrétienté de Sezannes, décédé à Paris le huitieme de Décembre 1614.

Noblesse. Messire Claude *Danstenville*, Chevalier, Seigneur & Baron de Revilion, Député pour le Bailliage de Sezannes.

Tiers-Etat. Maître Jacques *Champion*, Procureur du Roi au Bailliage de Sezannes, décédé pendant lesdits Etats.

Bailliage de Sens.

Clergé. Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Jacques Cardinal *du Perron*, Grand-Aumônier de France, Archevêque de Sens, & Primat des Gaules & de Germanie.

Messire Sébastien *Zamet*, désigné Evêque Duc de Langres, Pair de France, Comte de Monthageon.

Noblesse. Messire Charles *de Seneton*, Chevalier, Seigneur, de la Verriere, Bailli de Sens, & Député pour le Bailliage de Sens.

Tiers-Etat. Maître Bernard *Angenouft*, Ecuyer, Sieur de Trenault, Conseiller du Roi, Lieutenant - Général au Bailliage & Siege Préfidal de Sens.

Bailliage

Bailliage de Château-Thierry.

Vénération & discrete personne Maître François *Palmurot*, Docteur en Théologie, Curé de Dormans-sur-Marne. Clergé.

Messire Emmanuel *Danglebermer*, Chevalier, Seigneur de Lagny, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, député pour le Bailliage de Château-Thierry. Noblesse.

Claude *de Vertu*, Ecuyer, Sieur de Macongny, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général & Criminel au Bailliage & Siege Présidial de Château-Thierry. Tiers-Etat.

COMTÉ DE TOULOUSE ET GOUVERNEMENT DE LANGUEDOC.

Sénéchaussée & ville de Toulouse.

Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Jean Cardinal *de Bonzy*, Evêque de Beziers. Clergé.

Révérendissime Louis *de La Valette*, Archevêque de Toulouse.

Révérendissime Pere en Dieu Mes-

fire Jean *Berthier*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Rieux.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Alphonse *d'Elbever*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Alby.

Noblesse. Messire Jean *de la Valette*, Chevalier, Sieur de Cornufon & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur de la Ville & Sénéchaussée de Toulouse, député pour la Sénéchaussée dudit Toulouse.

Tiers-Etat. Maître Jean *de Louppes*, Conseiller du Roi, & son Juge-Criminel en la Sénéchaussée de Toulouse.

Noble homme Maître Pierre *Marmiesse*, Docteur ès Droits, Avocat au Parlement de Toulouse, & Capitoul de ladite Ville.

Maître François *de Boriez*, Docteur & Avocat audit Parlement de Toulouse, & Chef de consistoire de la Maison-de-Ville audit Toulouse, député de ladite Ville.

Sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes:

Révérèndissime Pere en Dieu Messire Charles *de Rousseau*, Conseiller du Roi, Evêque & Seigneur de Mende, & Comte de Gevaudan. Clergé.

Révérèndissime Pere en Dieu Messire Paul-Antoine *de Perault*, Conseiller du Roi, Evêque d'Héleopolis, Coadjuteur, & futur Successeur de l'Evêché d'Uzez.

Messire Antoine-Hercule *de Budos*, Noblesse. Chevalier, Seigneur & Marquis de Portes, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Messire René *de la Tour* de Gouvenet, Chevalier & Baron de Chambaut, Vicomte de Prinaft, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Mestre-de-Camp d'un Régiment de gens de pied, député pour le Bailiage de Beaucaire & Nîmes.

Maître François *de Rochemore*, Con-Tiers-Etat, seiller du Roi, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes.

Noble Louis *de Gondin*, Consul de la ville d'Uzez.

*Sénéchaussée du Puy & Bailliage de
Vellay.*

Noblesse. Messire Gaspard *Armand*, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Polignac, député pour le Bailliage du Puy en Vellay.

Tiers-Etat. Maître Hugues *de Filere*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Principal en la Sénéchaussée du Puy.

Maître Jean *Vitalis*, Docteur en Médecine, & premier Consul de ladite Ville.

Gouvernement de Montpellier.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Pierre de *Fenouillet*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Montpellier.

Noblesse. Messire François *de Mouloure*, Chevalier, Seigneur de Meurles & de Precor, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de la ville de Montpellier; & Messire Jean *de Gardie*, Seigneur d'Estandre, Gentilhomme ordinaire de la

Chambre du Roi, Capitaine de cent Chevaux-Légers, & Gouverneur pour le Roi en la ville de Montpellier, Députés pour le Bailliage de Montpellier.

Daniel *de Galliere*, Conseiller du Tiers Etat. Roi, Trésorier-Général de France, Premier Consul & Viguiier de ladite Ville.

Sénéchaussée de Carcassonne & Béziers.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Christophe *de l'Estaing*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, & Evêque de Carcassonne, Maître de la Chapelle de Musique du Roi. Clergé.

Messire François *de la Jugerie*, Chevalier, Seigneur & Comte de Rieux, député pour Carcassonne. Noblesse.

Maître Philippe *Le Roux*, Seigneur d'Alzonne, Conseiller du Roi, Président & Juge-Mage, Lieutenant-né & Général en la Sénéchaussée de Carcassonne & Beziers. Tiers-Etat.

David *de l'Espinasse*, Ecuyer, Premier Consul de la ville de Castres, & député d'icelle.

Sénéchaussée de Lauragais.

- Noblesse. Messire François de Roger, Chevalier & Baron de Fairail, Sénéchal de Lauragais, Sur-Intendant général des affaires de la Reine Marguerite en fondit Comté, & Premier Ecuyer de sa Maison ; & Messire Marc - Antoine, Chevalier, Seigneur de Saint-Romme, députés pour Lauragais.
- Tiers-Etat. Maître Raymond de Cup, Conseiller du Roi, & Juge-Mage de Castelnau-dary.

Pays & Comté de Foix.

- Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Joseph d'Esparbes Luffan, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Pamiez.
- Noblesse. Messire Jacques de l'Ordat, Chevalier, Seigneur de Castagnac, député pour le Comté de Foix.
- Tiers-Etat. Maître Bernard Meric, Docteur & Avocat en la Sénéchaussée, & Procureur du Roi en la ville de Foix, Capitale dudit Comté.

Bailliage de Vermandois.

Révérèndiffime Pere en Dieu Mef- Clergé.
fire Benjamin *de Brichanteau*, Confeil-
ler du Roi en fes Confeils d'Etat &
Privé, Evêque & Duc de Laon, Pair
de France, & Comte d'Anifi.

Vénéralè & difcrete perfonne Maî-
tre Jean *Aubert*, Grand-Archidiacre de
Rheims, Confeiller, Aumônier & Pré-
dicateur ordinaire du Roi, Abbé de
Saint-Jean de Laon.

Meflire Eufache *de Conflans*, Che- Nobleffe.
valier des deux Ordres du Roi, & Vi-
comte d'Auchy, Capitaine de cin-
quante hommes d'armes des Ordon-
nances de Sa Majefté, Confeiller d'E-
tat, & député pour le Bailliage de
Vermandois.

Maître Etienne *de Lalain*, Sieur Tiers-Etat.
Despuiffar, Roquincout-la-Suze, Avo-
cat au Bailliage de Vermandois & Siege
Préfidial de Laon.

*Sénéchauffée & Pays de Poitou, Fon-
tenay & Niort.*

Révérèndiffime Pere en Dieu Mef- Clergé.

sire Armand-Jean *Du Plessis*, Evêque de Luçon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Vénéérable & discrete personne Maître Philippe *Cacaud*, Doyen & Chanoine de Saint Hilaire-le-Grand de Poitiers.

Noblesse.

Messire Charles *de Vivonne*, Chevalier, Seigneur de la Chasteigneray; & Messire Odet *de la Noué*, Chevalier, Conseiller d'Etat, députés pour la Sénéchaussée de Poitou, Fontenay & Niort.

Tiers-Etat.

René *Brochard*, Ecuyer, Sieur des Fontaines, Conseiller du Roi au Siege Présidial de Poitiers.

Maître François *Briffon*, Ecuyer, Sieur du Palais, Conseiller du Roi & son Sénéchal à Fontenay.

Sire Coste *Arnaut*, Marchand de la ville de Poitiers.

Sénéchaussée d'Anjou.

Clergé.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Charles *Miron*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Angers.

Noble & vénérable personne Maî-

tre Léonor *d'Estampes de Vallançay*,
Conseiller, Aumônier du Roi, Abbé
& Baron de Bourgueil.

Noble & discrete personne Maî-
tre Louis *de la Grefille*, Chanoine en
l'Eglise d'Angers, Sieur de Neliampart.

Révérènd Pere René *Ponthey*,
Grand-Prieur de l'Abbaye Saint-Au-
bin d'Angers.

Messire Martin *du Bellay*, Cheva- Nobleſſe.
lier, Seigneur dudit lieu, Prince d'Y-
vetot, Conseiller du Roi en ses Con-
seils d'Etat & Privé, Marquis de
Touarſay, Baron de Commequiers,
& Capitaine de cinquante hommes
d'armes des Ordonnances du Roi,
Député pour la Sénéchauffée d'Anjou.

Maître François *Lanier*, Sieur de Tiers-Etat.
Saint-Jame, Conseiller du Roi, &
Lieutenant-Général d'Anjou.

Maître Etienne *du Mesnis*, ancien
Avocat audit Siege, n'aguères Maire
& Capitaine de la ville d'Angers.

Sénéchauffée du Maine.

Révérèndissime Pere en Dieu Mes- Clergé.
ſire Charles *de Beaumanoir*, Conseil-
ler du Roi en ses Conseils d'Etat &
Privé, Evêque du Mans.

Révérénd Pere, Frere Guillaume *Richer*, Abbé Régulier du Monastere de Saint-Vincent, lès-le-Mans, Ordre de Saint-Benoît, & de la Congrégation de Chefau-Benoît.

Vénéérable & discrete personne Maître Claude *Le Fevre*, Prêtre, Chantre & Chanoine en l'Eglise du Mans.

Noblesse. Messire René *de Bouillay*, Chevalier, Seigneur & Comte de Créance, Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi; & Messire Jean *de Vauffay*, Chevalier, Seigneur de Rochoux, Députés pour la Sénéchaussée du Maine, y compris le Comté de Laval.

Tiers-Etat, Maître Michel *Vasse*, Lieutenant-Général Criminel de la Sénéchaussée du Maine, décédé pendant lesdits Etats.

Maître Julien *Gaucher*, premier & ancien Avocat du Roi en ladite Sénéchaussée.

Bailliage de Touraine & Amboise.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire François *de la Guesle*, Conseiller

du Roi en ses Confeils d'Etat & Privé, Archevêque de Tours, décédé en cette ville de Paris le 30 Octobre.

Vénéralable & difcrete perfonne Maître Amanion *le Houx*, Chanoine de l'Eglise de Tours, & Secretaire ordinaire de l'Archevêché.

Vénéralable & difcrete perfonne Maître Jean *Chatard*, Chanoine de Saint-Martin de Tours.

Meffire René d'*Argy*, Chevalier, Nobieffe, Seigneur de Pons, Député pour le Bailliage de Touraine & Amboife.

Maître Jacques *Gautier*, Confeiller Tiers-Etat, du Roi au Parlement de Bretagne, Préfident au Préfidial de Tours.

Maître René *de Sain*, Confeiller du Roi, & Tréforier de France, & Maire de ladite ville de Tours.

Noble homme Maître Jean *Dodeau*, Confeiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage dudit Amboife.

Noble homme Claude *Rouffeau*, Procureur du Roi en l'Electon, & ancien Echevin dudit Amboife.

Bailliage de Berry.

Révéréndiffime Pere en Dieu Mef- Clergt.
fire André *Premiot*, Confeiller du Roi

en ses Confeils d'Etat & Privé, Patriarche, Archevêque de Bourges.

Vénéralble & difcrete perfonne Maître Guillaume *Foucaut*, Abbé de Chalivoy, Chanoine, & Grand-Archidiacre en l'Eglife de Bourges, dé-cédé à Paris le mois de Novembre 1614.

Nobleffe. Meflire Guillaume *Pot*, Chevalier des Ordres du Roi, Confeiller en fes Confeils, & Grand-Maître des Cé-rémonies en France, premier Ecuyer-Tranchant & Porte-Cornette de Sa Majefté, Seigneur de Rhodes; & Mef-fire Henri *de la Chafre*, Chevalier, Seigneur & Comte de Nancey, Con-feiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, & Bailli de Gien, Dépu-tés pour le Bailliage de Berry.

Tiers-Etat. Louis *Foucaut*, Ecuyer, Sieur de Chamfort, Confeiller du Roi, Pré-fident au Siege Préfidial de Berry, & Maire de la Ville de Bourges.

Noble homme Philippe *Le Begue*, Avocat du Roi, & Confeiller audit Préfidial.

Noble homme François *Carcat*, Con-feiller du Roi, & fon Procureur au Siege Préfidial d'Iffoudun.

Noble homme Paul *Ragneau*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général Civil & Criminel au Bailliage & Siege Royal de Mehun-sur-Evre.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouftier.

Noble & scientifique personne Maître Eustache *de Chery*, Trésorier & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Nevers. Clergé.

Messire Florimont *de Dormes*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Bailly de Saint-Pierre-le-Mouftier; & Messire Thomas *de Bonnay*, Chevalier, Seigneur de Bessay, Députés pour le Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouftier. Noblesse.

Noble homme Maître-Etienne *Gascoing*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial de Saint-Pierre-le-Mouftier. Tiers-Etat.

Noble homme Florimont *Rapine*, Sieur de Semxi, Conseiller du Roi, & son Avocat-Général audit Siege.

Sénéchaussée de Bourbonnois.

Noble & discrete personne Messire Pierre *du Lyon*, Sieur de la Cane, Clergé.

Abbé de Saint-Melens & Menat, Doyen en l'Eglise Saint-Nicolas de Mont-Lufon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Discrete personne Maître Antoine *Aubery*, Chanoine de l'Eglise de Notre-Dame de Moulins.

Discrete personne Nicolas *Dontré*, Docteur en Théologie, Curé de Moulins.

Noblesse. Messire Gaspard *de Coligny*, Chevalier & Baron de Saligny, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; & Messire Jean *d'Apchon*, Chevalier, Seigneur de Erezat, & Gouverneur pour le Roi de la ville de Cusset, Députés pour la Sénéchaussée de Bourbonnois.

Tiers-Etat. Jean *de Champfeu*, Seigneur de Garrannes, Conseiller du Roi, & Préfident au Bureau des Finances établi à Moulins, & Maire de ladite Ville.

Jean *de l'Aubespain*, Ecuyer, Bailli & Gouverneur de Montaigu-lès-Cambrailles, Trésorier-Général de France audit Moulins.

Maître Gilbert *Balle*, Sieur du Petit-Bois, Lieutenant-Civil & Criminel en la Châtellenie d'Ainay.

Maître Jean *Berauld*, Lieutenant-Général de Cofnes, Avocat en la Sénéchauffée de Bourbonnois.

Bailliage de Forêt.

Les mêmes Seigneurs, Députés de la Sénéchauffée de Lyonnois. Clergé.

Meffire Jacques *Paillard d'Urfé*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Baugé, & Comte d'Urfé, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, & Sénéchal-de-Forêt, Député pour le Bailliage de Forêt. Noblesse.

Maître Pierre *Rival*, Affeffeur en la Prévôté, & Premier Echevin de la ville de Mont-Briffon. Tiers-Etat.

Maître Claude *Greysolon*, Syndic dudit pays de Forêt.

Bailliage de Beaujolois.

Les mêmes Députés de Lyonnois. Clergé.

Meffire Philibert *de Serpent*, Baron des Baronnie de Goudras, Londres & Saint-Saturnin, Chevalier, Député pour le Bailliage de Beaujolois. Noblesse.

Noble homme Claude *Charretton*, Seigneur de la Terriere, Confeiller Tiers-Etat.

du Roi, Lieutenant-Général Civil & Criminel audit Bailliage.

Le Bas-Pays d'Auvergne.

Clergé. Messire Joachim *d'Estaing*, désigné Evêque de Clermont.

Noble & vénérable personne Maître Gabriel *du Croc*, Prévôt de l'Eglise dudit Clermont.

Noblesse. Messire Jean *de la Guesle*, Chevalier, Seigneur de la Chault, & Baron de Nelles; & Messire Claude *de Chauvigny*, Chevalier, Seigneur de Blotl'Eglise, Députés pour la Sénéchaussée & Bas-Pays d'Auvergne.

Tiers-Etat. Les deux Lieutenants-Généraux des Sénéchaussées établies audit pays; & Guillaume *Maritan*, Echevin de la ville de Clermont, Capitale dudit pays.

Lesdits Lieutenants ne sont nommés, pour ce que, lorsque le Greffier voulut lire le nom de Messire Antoine de Murat, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siege Présidial, qui sont établies à Riom, Maître Jean Savaron, Sieur de Villars, Conseiller

du Roi, Président, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siege Présidial, qui sont établis à Clermont, s'y opposa : & sur ce, fut suivie leur députation, en laquelle ils ne sont nommés ; & ce, en conséquence de l'Arrêt du Conseil, donné à Nantes en Août dernier, par lequel les différends des titres & prérogatives de leurs Sieges sont renvoyés à la Cour.

Haut-Pays d'Auvergne.

Noble & discrete personne Maître Clergé.
André Pons de la Grange, Archidia-
 cre en l'Eglise Cathédrale de Saint-
 Flour.

Noble & vénérable personne Maî-
 tre *Christophe Verdier*, Seigneur, Ab-
 bé de Pybrac & de Saint-Rozi.

Noble & religieuse personne Dom-
Jean d'Apchier, Sieur & Prieur de la
 Volte.

Messire *Jacques d'Apchon*, Cheva- Noblesse.
 lier, Seigneur dudit lieu & de la Joil-
 le; & Messire *Jacques de la Rocque*,
 Chevalier, Seigneur dudit lieu, Dé-
 putés pour le Bailliage des Montagnes
 d'Auvergne.

Tiers-Etat. Maître Pierre *Chabot*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage du Haut-Auvergne, établit à Saint-Flour, capitale & principale dudit pays.

Pierre *Sauret*, second Consul de la ville de Saint-Flour.

Maître Jean *Montheil*, Avocat audit Bailliage de Saint-Flour.

Maître Jean *Sauret*, Avocat au Parlement de Paris, & y demeurant, en cas d'absence dudit Pierre *Sauret*, Consul, son frere, subrogé en son lieu.

Sénéchaussée de Lyon.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Denis-Simon *de Marquemont*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé Archevêque de Lyon & Primat de France.

Noble, vénérable & discrete personne Maître Antoine *de Gibertes*, Chanoine, Archidiacre & Comte en l'Eglise dudit Lyon.

Noblesse. Messire Claude *de Cremiaux*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Chemouffet, & Baron d'Antragues, Dé-

puté pour la Sénéchaussée de Lyon.

Noble homme Maître Pierre *Auf-trein*, Seigneur de Jarnosse, Président au Parlement de Dombes, Lieutenant en la Sénéchaussée & Siege Présidial de Lyon, Auditeur de camp au Gouvernement dudit Lyon, pays de Lyonnais, Forêt & Beaujolois, & Prévôt des Marchands de ladite ville de Lyon.

Maître Charles *Grollier*, Ecuyer, Seigneur d'Escouvire, Avocat & Procureur-Général de ladite ville.

Maître Jean *de Moulceau*, Avocat au Conseil Privé du Roi, Député de la ville de Lyon.

Maître Jean *Goujon*, Avocat en ladite Sénéchaussée & Siege Présidial de Lyon.

Maître Philippe *Tixier*, Capitaine & Châtelain de Dargoire, Syndic du plat-pays de Lyonnais, Député dudit plat-pays de Lyonnais.

Bailliage de Chartres.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Philippe *Hurault*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Chartres. Clergé.

Noblesse. Messire Charles *d'Angennes*, Chevalier, Seigneur de Maintenon, Conseiller d'Etat, Député pour le Bailliage de Chartres.

Tiers-Etat. Maître François *Chavayne*, Conseiller du Roi, Président au Bailliage & Siege Présidial de Chartres.

Maîtres Jacques *des Effarts*, Conseiller audit Siege, Conseiller d'Etat, Député pour le Bailliage de Chartres.

Bailliage d'Orléans.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Maître Gabriël *de l'Aubespine*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque d'Orléans.

Vénération & discrete personne Messire Charles *de la Saussaye*, Docteur en la faculté de Théologie & ès Droits, Conseiller, Aumônier du Roi, & Doyen en l'Eglise d'Orléans.

Vénération & discrete personne Messire Charles *Fougeu*, Conseiller, Aumônier du Roi, Abbé Commendataire de l'Abbaye Saint-Euverte d'Orléans.

Noblesse. Messire François *de l'Hôpital*, Chevalier, Seigneur du Hallier, & Con-

feiller d'Etat, Enseigne de la Compagnie du Roi, Capitaine & Gouverneur de Fontainebleau, Député pour le Bailliage d'Orléans.

Messire François de *Beauharnois*, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial d'Orléans.

Guillaume *Rouffelet*, Bourgeois de Tiers-Etat. la ville d'Orléans, Député du Tiers-Etat de ladite ville.

Et encore ledit *Beauharnois*, député du Tiers-Etat, des Châtellenies Royales & non Royales du Bailliage.

Maître Augustin de *Lisle*, Conseiller du Roi, & Lieutenant du Bailli d'Orléans au Siege de Château-Regnard, député pour le Tiers-Etat desdites Châtellenies, en cas d'absence ou maladies dudit *Beauharnois*.

Bailliage de Blois.

Mondit Seigneur l'Evêque de Char- Clergé.
tres.

Messire François de *Racines*, Cheva- Noblesse.
lier, Seigneur de Villegomblain, député pour le Bailliage de Blois.

Guillaume *Ribier*, Ecuyer, Sieur du Tiers-Etat,

Hauvignon, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial de Blois.

Noble homme Jean *Courtin*, Sieur de Nantheuil.

Bailliage de Dreux.

- Clergé. Vénérable personne Messire Félix *Vialart*, Prieur de Beu, & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Chartres.
- Noblesse. Messire Henri *de Balsac*, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Baron de Clermont, d'Antragues, Seigneur de Messiere, député pour le Bailliage de Dreux.
- Tiers-Etat. Maître Thibault *Couppé*, Sieur de la Plaine, Licencié ès Loix, Avocat au Bailliage de Dreux.

Bailliage de Mantes & Meulan.

- Clergé: Mondit Seigneur Evêque de Chartres.
- Noblesse. Messire Louis *de Tilly*, Chevalier, Seigneur de Blaru, Lieutenant de cent Gentilshommes de la Maison du Roi, député pour le Bailliage de Mantes & Meulan.

Maitre Jean *le Couturier*, Conseiller Tiers-Etat
du Roi, Lieutenant-Général, Civil &
Criminel au Bailliage & Siege Prési-
dial de Mantes.

Antoine *de Viot*, Ecuyer, Conseiller
du Roi, Lieutenant Civil & Criminel
au Siege Royal dudit Meulan.

Bailliage & Comté de Gien.

Vénéralable & discrete personne Maî- Clergé.
tre Melchior *Sonnet*, Docteur en Théo-
logie, Prêtre Curé de la ville d'Ozoc.

Messire Henri *de Postel*, Chevalier, Noblesse.
Seigneur d'Ormois & de Couberon,
Corvoz, & Escrividers, Gentilhomme
ordinaire de la Chambre de Monsei-
gneur le Prince de Condé, député pour
le Bailliage de Gien.

Maitre Daniel *Chasferay*, Sieur de Tiers-Etat.
Brauxnoirs, Conseiller du Roi, &
Lieutenant-Général, Civil & Criminel
audit Bailliage & Comté de Gien.

Maitre Pierre *le Piat*, aussi Conseil-
ler du Roi, Prévot & Juge ordinaire,
Lieutenant Civil, Affesseur & Crimi-
nel de la ville & Comté de Gien, Pré-
vôté & ressorts d'icelle.

Bailliage de Montargis.

- Clergé. Révérend Pere Daniel *Bonnet*, de l'Ordre des Augustins, Docteur en Théologie, Prieur, Curé de Montargis.
- Noblesse. Messire Antoine *des Hayes*, Chevalier, Seigneur de Cornemin & Courtoin, Bailli & Gouverneur de Montargis, député pour le Bailliage de Montargis.
- Tiers-Etat. Noble homme Maître René *Ravault*, Sieur de Monceau, ancien Avocat au Bailliage de Montargis-le-Franc.

Comté & Bailliage du Perche.

- Clergé. Vénérable & discrete personne Messire François *Le Moine*, Prêtre, Promoteur en l'Officialité de Sées au Siege de Montaigne, Prévôt en l'Eglise dudit lieu, & Curé de Sainte-Céronne.
- Noblesse. Messire Etienne *L'Hermite*, Chevalier, Seigneur de la Salle-Rougeris, Conseiller du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & Bailli du Perche, député pour le Bailliage dudit Perche.

Noble

Noble homme Maître Ifaïe *Peti-Tiers-Etat.*
gars, Seigneur de la Garenne, Pré-
sident en l'Élection du Perche.

Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.

Messire Prejen *de la Fin*, Vidame *Noblesse.*
de Chartres, Conseiller du Roi en
ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine
de cinquante hommes d'armes des Or-
donnances de Sa Majesté, & Maréchal-
de-Camp en ses Armées, Chevalier,
Seigneur de Beaufac - la - Ferté - de-
Beauvoir, député pour le Bailliage &
Baronnie de Châteauneuf en Thime-
rais.

P I C A R D I E.

Bailliage d'Amiens.

Monseigneur l'illustrissime & révé- *Clergé.*
rendissime Prince Louis de *Lorraine*,
Archevêque & Duc de Rheims, pre-
mier Pair de France.

Noble & vénérable personne Mes-
sire *Raymond de Lamartonie*, Prieur
Commendaire de Saint-Jean-de-Colle,
Prévôt & Chanoine de l'Église de No-
tre Dame d'Amiens,

Noblesse. Messire Charles *de Halleuin*, Seigneur de Mailly, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & Privé, Gouverneur de ses villes & citadelles de Ruiu, Capitaine des Gardes-du-Corps de Monseigneur, frere de Sa Majesté, député pour le Bailliage d'Amiens.

Tiers-Etat. Noble homme Messire Pierre *Pingré*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial d'Amiens.

Sénéchaussée de Ponthieu.

Clergé. Vénérable & discrete personne Messire Jacques *Saumont*, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise de Saint-Vulfran, Prieur de Sainte-Croix, & Curé de l'Eglise de Saint-Gilles en Ponthieu.

Noblesse. Messire Charles *de Rambures*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Conseiller d'État, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Gouverneur des Villes & Châteaux de Dourlans & Corotoy, député pour la Sénéchaussée de Ponthieu.

Tiers-Etat. Philippe *de la Vernot Paschal*,

Ecuyer, Président, Lieutenant-Général, Criminel en la Sénéchaussée & Siege Préfidial de Ponthieu.

Comté & Sénéchaussée de Boulonnois.

Vénéral & discrete personne Messire Antoine *Clugnet*, Licencié ès Loix, Chanoine, Archidiacre & Official de l'Eglise Notre-Dame de Boulogne, décédé à Paris le dernier de Novembre 1614. Clergé.

Messire Jean *de Monchy*, Chevalier, Noblesse. Seigneur de Moncaverel, Gouverneur d'Ardres.

Messire Charles *de Belloy*, Chevalier, Seigneur de Landretum, député pour la Sénéchaussée de Boulonnois.

Messire Pierre *de Vuillecot*, Sieur Tiers-Etat, Despriez & de le Faux, Avocat du Roi en la Sénéchaussée & Comté de Boulonnois.

Calais & Pays reconquis.

Messire Marc *Foucault*, Seigneur de Noblesse; Foucault, député pour Calais & Pays reconquis.

Louis *le Beaucler*, Ecuyer, Conseil-Tiers-Etat,

ler du Roi , Président & Juge-général
de Calais & Pays reconquis.

Péronne & Roie.

- Clergé. Vénéral & discrete personne Messire Antoire *Thuet*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.
- Noblesse. Messire Charles *Destournel*, Chevalier, Seigneur de Plainville, Capitaine des Gardes-du-Corps de la Garde Ecoissoise , député pour les Bailliages de Péronne, Montdidier & Roie.
- Tiers-Etat. Messire Robert *Choquel*, Conseiller du Roi & son Procureur-Général au Gouvernement & Prévôté de Péronne , Maire de ladite Ville , & député d'icelle & dudit Gouvernement.

Prévôté de Montdidier.

- Clergé. Ledit sieur *de la Martonie*, Prévôt d'Amiens.
- Noblesse. Antoine *de Berthin*, Ecuyer, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Gouvernement de Péronne, Montdidier & Roie, député pour le Bailliage & Prévôté de Montdidier.

Prévôté de Roie.

Ledit Sieur *Huguet*, Docteur en Théologie. Clergé.

Maître Jacques *de Neufville*, Ecuyer, Tiers-Etat.
Sieur de Fontaines, Conseiller du Roi,
& Lieutenant-Général, Civil & Crimi-
nel au Gouvernement de Roie, dé-
puté d'icelui.

Bailliage de Senlis.

Monseigneur l'illustrissime & révé- Clergé.
rendissime François Cardinal *de la Ro-*
chefoucault, Evêque de Senlis.

Messire Louis *de Montmorency*, Che- Noblesse.
valier, Seigneur de Bouteville, Bailli
& Gouverneur de Senlis, Vice-Ami-
ral de France, députés pour le Bail-
liage de Senlis.

Philippe *Loisel*, Ecuyer, Conseiller Tiers-Etat.
du Roi, Président & Lieutenant-Gé-
néral Civil & Criminel au Bailliage
& Siege Prédial dudit Senlis.

Gabriel *de Montiere*, Ecuyer, Sieur Tiers-Etat.
de Saint-Martin, Conseiller du Roi,
Lieutenant du Bailli de Senlis à Pon-
thoise.

Bailliage de Valois.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *Berthier*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Rieux.

Noble & discrete personne Messire Pierre *Habert*, Abbé de la Roche, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes de son Hôtel, Prieur de Saint-Arnould de Crespy.

Noblesse. Messire René *Pottier*, Chevalier ; Seigneur & Comte de Tresme, Capitaine des Gardes-du-Corps, & Bailli de Valois, député pour le Bailliage de Crespy en Valois.

Tiers-Etat. Messire Charles *Therault*, Seigneur de Vuaremal & de Sery, Conseiller & Maître des Requêtes ordinaire de la Reine Marguerite, Duchesse de Valois, & Lieutenant-Particulier de Crespy & Pierre-Fond.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis.

Clergé. Révérend Pere Etienne *de Ruptis*, Docteur en Théologie, Prieur claus-

tral en l'Eglise & Abbaye Notre-Dame
de Frondmont, Ordre de Cîteaux.

Messire Jacques *de Longueval*, Che- Noblesse.
valier, Seigneur de Haraucourt, Bailli
& Gouverneur de Clermont en Beau-
voisis & du Catelet, Conseiller du
Roi en ses Conseils d'Etat & Privé,
Cornette des Chevaux-Légers de la Rei-
ne, député pour le Bailliage de Cler-
mont en Beauvoisis.

Noble homme Maître Pierre *le Mer-*
cier, Conseiller du Roi, & Lieutenant-
Général au Bailliage de Clermont.

Noble homme Simon *Vignerou*, Tiers-Etat.
Sieur de Monceau, Conseiller du Roi,
& Lieutenant - Particulier, Civil &
Criminel audit Bailliage.

Bailliage de Chaumont en Vexin.

Vénérationnable personne Maître Jacques Clergé.
Jacart, Prieur de Maquy.

Messire Pierre *de Roncherolle*, Che- Noblesse.
valier, Seigneur & Baron du Pont-
Saint-Pierre, Gentilhomme ordinaire
de la Chambre du Roi, & Sénéchal
de Ponthieu, député pour le Bailliage
de Chaumont en Vexin.

Maître Louis *Le Porquier*, Prévôt Tiers-Etat.

Forain, & Lieutenant-Général au Bailliage dudit Chaumont & Magny, député pour Chaumont & Magny en Vexin.

André *Jorel*, Ecuyer, Sieur de Saint-Brice, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Magny, député dudit Chaumont & Magny avec ledit *Le Porquier*.

Bailliage de Melun.

Clergé. Noble & vénérable Messire Antoine *Chauveau*, Licencié ès Loix, Conseiller du Roi audit Bailliage, & Chanoine en l'Eglise Notre-Dame de Melun, & Prieur de Chastillon.

Noblesse. Messire Antoine *de Brichauteau*, Chevalier des deux Ordres du Roi, & Conseiller d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Seigneur & Marquis de Nangis, de Milan & de Liguères, député pour le Bailliage de Melun.

Tiers-Etat. Pierre *le Jau*, Ecuyer, Sieur de Girolles, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Préfidal de Melun.

Bailliage de Nemours.

Vénéral & discrete perſonne Meſſire François *le Charron*, Protonotaire du Saint-Siege Apoſtolique, Abbé Commendataire de l'Abbaye Notre-Dame de Cercanceau. Clergé.

Meſſire Jean *Hurault de l'Hôpital*, Nobleſſe Chevalier, Seigneur de Gommerville & du Fay, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, député pour le Bailliage de Nemours.

Noble homme Maître Jean *le Beau*, Tiers-Etat. Conſeiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Duché de Nemours.

Noble homme Guillaume *le Gris*, Capitaine du Château dudit Nemours.

Bailliage de Nivernois, & Donziers.

Vénéral & discrete perſonne Maître Jean *Genest*, Protonotaire du Saint-Siege Apoſtolique, Docteur en Théologie, grand-Archidiacre & Official en l'Egliſe de Nevers. Clergé.

Meſſire Jean *Andrault de Langeron*, Nobleſſe Chevalier, Seigneur dudit lieu, Bailli

de Nivernois & Donziers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Charité; & Messire Adrien *de Blanchefort*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Baron de Danois, députés pour le Bailliage de Nivernois & Donziers.

Tiers-Etat. Maître Henri *Bolarie*, Lieutenant-Général au Bailliage & Pairie de Nivernois.

Maître Guillaume *Salonnier*, Conseiller & Maître des Comptes de M. le Duc de Nivernois.

Les Délégués & Députés de Dauphiné.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean *de la Croix*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque & Prince de Grenoble, Président des Etats du Pays de Dauphiné.

Noble & discrete personne Messire François *Armuët*, Doyen de l'Eglise Notre-Dame de Grenoble, & Prieur de Renefty.

Noblesse. Messire Henri *de Clermont*, Chevalier, Seigneur & Comte de Tonnerre, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

Messire Jean *du Puy*, Chevalier, Seigneur de Mont-Brun, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances.

Messire Laurent *de Plovier*, Seigneur de Plovier & de Quaiz, Baron d'Affieu & Surieu, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

Messire Jean *de Murines*, Chevalier, Seigneur de Bozancier, tous députés pour le Dauphiné.

Noble homme Maître Louis *Masson*, Tiers-Etat. Docteur, Avocat au Parlement, premier Consul de la ville de Vienne.

Noble homme Maître Etienne *Gilbert*, Avocat en Parlement.

Noble homme Gaspard *de Cereffault*, premier Consul d'Ambrun.

Noble homme Claude *de Brosse*, Seigneur de Seréfin, Syndic des villages de Dauphiné.

Maître Antoine *Basset*, Secretaire des Etats du Pays de Dauphiné.

Ville & Gouvernement de la Rochelle.

Messire René *de Tallansac*, Chevalier, Seigneur de Loudriere, Gouverneur. Nobleffe.

neur & Sénéchal de la ville de la Rochelle & Pays d'Aunis, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, député pour la ville de la Rochelle & Pays d'Aunis.

Tiers-Etat. Maître Daniel *de la Goutte*, Conseiller & Avocat du Roi au Siege Présidial de la Rochelle, & l'un des Pairs de ladite ville, & député du Corps d'icelle pour le Tiers-Etat de ladite ville & Gouvernement.

Noble homme Maître Gabriel *de Bourdigalle*, Sieur de la Chaboffiere, Conseiller du Roi, & son Procureur au Siege Présidial, & autre Jurisdiction de ladite ville & Gouvernement d'Aunis & de la Rochelle.

Jean *Tharay*, Marchand, Bourgeois de ladite ville, Procureur, Syndic des Bourgeois & Habitants d'icelle, député par lesdits Bourgeois & Habitants, & Tiers-Etat d'icelle.

Sénéchaussée d'Angoumois.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Antoine *de la Rochefoucault*, Conseiller du Roi, Evêque d'Angoulême.

Noblesse. Messire Josias *de Bremont*, Chevalier, Seigneur d'Ars, Conseiller d'E-

tat, & député pour la Sénéchauffée d'Angoumois

Philippe *de Nemon*, Ecuyer, Sieur Tiers-Etat de Brie, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchauffée & Siege Prédial d'Angoumois, & Maître des Requêtes de la Reine.

Bailliage de Montfort-Lamory & Houdan.

Révérèndissime Pere en Dieu Messire Philippe *Hurault*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque de Chartres. Clergé.

Discrete personne Maître Jean *le Roi*, Prêtre, Bachelier en décret, Curé dudit Montfort.

Messire Charles *de Cocherel*, Chevalier, Seigneur du Parc, & Bailli de Montfort & Houdan, député pour le Bailliage de Montfort & Houdan. Noblesse.

Noble homme Maître Noël *Rafron*, Tiers-Etat Conseiller du Roi, & son Procureur au Bailliage & Comté de Montfort.

Nicolas *Philippes*, Gruyer des Eaux & Forêts de Neaufle-le-Châtel, Receveur de la Terre & Seigneurie de Pontchartrain.

Bailliage d'Estampes.

- Clergé. Vénérable & discrete personne Messire *Guy de Verembroys*, Prêtre, Doyen de la Chrétienté & de l'Eglise de Sainte-Croix d'Estampes.
- Noblesse. Messire *Paul de Cugnac*, Chevalier, Seigneur d'Inmouville, Député pour le Bailliage d'Estampes, décédé en la ville de Paris, le Mercredi dernier jour de Décembre de l'année 1614.
- Tiers-Etat. Noble homme Maître *Jacques Petau*, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Duché d'Estampes, & Maire de ladite ville.

Bailliage de Dourdan.

- Clergé. Vénérable & discrete personne Messire *Jacques du Lac*, Conseiller du Roi, Aumônier ordinaire de Sa Majesté-Prieur de Notre-Dame de l'Ouye.
- Noblesse. Maître *Anne de l'Hôpital*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Mesme, & Bailli de Dourdan, Député pour le Bailliage dudit Dourdan,

Maître Pierre *Boudet*, Avocat au-Tiers-Etat.
dit Bailliage.

*Les Délégués & Députés des Etats de
Provence.*

Révérendissime Pere en Dieu Messire Paul *Huraut de l'Hôpital*, Clergé.
Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Archevêque d'Aix.

Révérendissime Pere en Dieu, Messire Touffaint *de Glandesues*, Conseiller du Roi, Evêque de Cisteron.

Messire Arnault *de Ville-Neufve*, Noblesse.
Chevalier, Seigneur & Marquis des Arts, décédé en la ville de Paris, le 14 du mois de Décembre en l'année 1614, étant l'un des Députés de Provence, pour lequel défunt on a dit un service général en l'Eglise des Augustins, où, tous Messieurs les Députés des Etats Généraux, tant Ecclésiastiques, Noblesse que Tiers-Etat, ont assisté le Mercredi dernier jour du dit mois de Décembre, audit an 1614.

Messire André *d'Oraison*, Chevalier, Seigneur & Comte de Boulbon.

Messire Roland *de Castellanne*, Chevalier, Seigneur de Mont-Mejen.

Messire François *de Vins*, Chevalier, Seigneur dudit lieu.

Messire Jean *de Castellanne*, Chevalier, Seigneur de la Verdierie.

Messire Palamedes *Fabry*, Chevalier, Seigneur de Valavés, & Baron de Rians.

Tiers-Etat. Noble homme Jean Louis *de Mathaon*, Sieur de Salignac & d'Entrepières, Avocat en la Cour, Assesseur de la ville d'Aix, & Procureur dudit pays.

Maître Thomas *de Feraporte*, Avocat en la Cour de Parlement de Provence, Syndic du Tiers-Etat dudit pays.

François *de Sebolin*, Sieur de la Mothe, premier Consul de la ville d'Hieres.

Maître Antoine *Achard*, Greffier des Etats de Provence.

Marseille.

Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Paul *Hurault de l'Hôpital*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Archevêque d'Aix.

Révérendissime Pere en Dieu Messire

ſire Touffaint *de Glandefues*, Conſeiller du Roi, Evêque de Cifteron.

Meffire Théocrenes *de Glandefues*, Nobleſſe; Chevalier, Seigneur de Cuges; & Meffire Léon *de Valbelle*, Ecuyer, députés pour la ville de Marſeille.

Maître Baltazard *Vias*, Docteur ès Tiers-Etat. Droits, Avocat en la Cour de Parlement de Provence, & Aſſeſſeur de la ville de Marſeille.

Arles.

Mefdits Seigneurs Archevêque d'Aix, Clergé. & Evêque de Cifteron.

Meffire Gabriel *de Varadier*, Nobleſſe. Chevalier, Seigneur de Saint-Andiol, député pour la ville d'Arles.

Maître Pierre *d'Augieres*, Avocat Tiers-Etat. au Parlement de Provence, Aſſeſſeur des Conſuls & Communautés de la ville.

Sénéchauffée de la Haute-Marche.

Meffire Geoffroy *de la Roche Ay-* Clergé.
mont, Chevalier, Seigneur de Saint-Meſſan, & Sénéchal de la Haute-Marche; & Meffire Gabriel *de Malice*,

Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Chastelu, députés pour la Haute-Marche.

Tiers-Etat. Maître Jean *Vallenet*, Sieur de la Ribiere, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier au Siege de Gueret.

Sénéchaussée & Pays de la Basse-Marche.

Clergé. Vénérable & discrete personne Maître Gabriel *Marand*, Abbé de l'Eglise Séculiere & Collégiale de Saint-Pierre du Dorat.

Noblesse. Messire Henri *Pouffart*, Seigneur & Baron de Fors & du Vigen; & Messire Gaspard *Frottier*, Chevalier, Seigneur de la Masseliere, députés pour la Basse-Marche.

Tiers-Etat. Maître François *Raymond*, Sieur de Cluseau, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de la Basse-Marche, en la ville de Bellac.

Duché & Bailliage de Vendomois.

Clergé. Messire Michel *Sublet*, Conseiller du Roi, Cardinal, Abbé de l'Abbaye

de la Sainte - Trinité de Vendôme.

Vénéérable & discrete personne Maître François *Gérard*, Prêtre, Curé de Saint-Aman.

Messire Elifée *d'Illiere*, Chevalier; Noblesse; Seigneur de Radraicts, Baron de Bourdoeil, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, député pour le Bailliage de Vendomois.

Maître Jean *Bautru*, Sieur des Ma-Tiers-Etat. trats, Bailly du pays & Duché de Vendomois.

Maître Mathurin *Rateau*, Greffier audit Bailliage, & Echevin de la ville de Vendôme.

Sénéchaussée de Lodunois.

Révérendissime Pere en Dieu Messire Armant-Jean *du Plessis*, Evêque de Luçon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé. Clergé.

Maître Louis *Trincaut*, Procureur Tiers-Etat. du Roi en ladite Sénéchaussée de Lodunois.

Maître Barthelemi *de Burges*, Receveur des Aides & Tailles en l'Élection de Lodun.

Bailliage de Beauvais en Beauvoisis.

- Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire René *Potier*, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Vidame de Gorbroy.
- Noblesse. Messire François *de Boufflers*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Vicomte de Ponche, & Bailli de Beauvais, Député pour le Bailliage de Beauvais en Beauvoisis.
- Tiers-Etat. Robert *Darry*, Ecuyer, Sieur de la Roche & Dernemont, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, Civil & Criminel audit Bailliage & Siege Præfidal.

Bailliage de Soissons.

- Clergé. Vénérable & discrete personne Messire Dreux *Hennequin*, Sieur de Villenoze, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Chanoine, & Trésorier en l'Eglise Cathédrale dudit Soissons.
- Noblesse. Messire Henri *de la Marque*, Chevalier, Seigneur & Comte de la Mar-

que, Colonel des Cent Suiffes de la Garde du Roi, Député pour le Bailliage de Soiffons.

Pierre *de Chezelles*, Ecuyer, Sieur Tiers-Etat; de la Forêt, de Grizolles, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général audit Bailliage & Siege Préfidal.

Sénéchauffée de Chastelleraudais.

Messire Emanuel-Philbert *de la Braudiere*, Chevalier, Seigneur, Baron de l'Isle & de Rouet, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Député pour le Duché de Chastelleraudais. Clergé. Noblesse.

Maître François *Ferand*, Conseiller Tiers-Etat; du Roi, & son Procureur en ladite Sénéchauffée.

Bresse

Noble & discrete personne Messire Albert *de Grillet*, Abbé de la Chaffaigne, Prieur d'Ompierre. Clergé.

Messire Cleriadus *de Coligny*, Chevalier, Seigneur de Cressia, Député pour la Noblesse de Bresse. Noblesse.

Tiers-Etat. Maître Charles *Chambard*, Avocat au Siege Préfidal de Bourg, & Syndic du pays.

Bailliage de Bugey & Valromay.

- Clergé. Révérendissime Pere en Dieu Messire Jean-Pierre *Camus*, Conseiller du Roi, Evêque & Seigneur de Bellay.
- Noblesse. Messire Antoine *de Champier*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Seigneur de la Faverge, Feilleue & de Mantueram, Député pour le Bailliage de Bugey & Valromay.
- Tiers-Etat. Maître Charles *Monin*, Avocat au Bailliage de Bugey.
Maître Pierre *Passerat*, Châtelin de Stillon de Michailhe.

Bailliage de Gez.

- Clergé. Révérend Frere Maximian *de Molins*, Supérieur des Capucins de la Mission instituée audit Gez, pour la conversion des Hérétiques.
- Noblesse. Messire Pierre *Chevalier*, Chevalier, Seigneur de Fernaix, Député pour le Bailliage de Gez.

Maitre Jacques *Tombel*, Bourgeois Tiers-Etat,
dudit Gez.

Agents-Généraux du Clergé de France.

Noble & vénérable personne Maître Martin *de Racine de Villegamblain*, Abbé de la Vernuse, Trésorier de la Sainte- Chapelle de Bourges, Agent-Général du Clergé de France, & Promoteur en la Chambre Ecclésiastique desdits Etats.

Vénérable & discrete personne Maître Pierre *de Bethety*, Abbé de Saint-Grace, Agent-Général de France, & Secrétaire en la Chambre Ecclésiastique desdits Etats.



TABLE

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A.

- A**CADEMIE FRANÇOISE. Son établissement, *tome II, page 354.*
- Agli* (le Comte Philippe d') enlevé par ordre de Richelieu dans la Cour de Christine, III, 24.
- Agriculture* sous Henri IV, I, 125.
- Albert* (l'Archiduc) & sa femme l'Infante reçoivent la Princesse de Condé. Leur Gouvernement, I, 190.
- Aligre* (le Chancelier d') privé des Sceaux; II, 206.
- Amelot*, Premier-Président de la Cour des Aides, parle avec force au Chancelier pour le soutien des regles, III, 252, & à Condé sur sa rébellion, IV, 136.
- Amours d'Henri IV*, I, vj.
- Ancre*; (Maréchal d') V. *Concini*. La Maréchale; V. *Galligaye*.
- Anne d'Autriche* épouse Louis XIII, II, 9. Voit avec complaisance Bouckingham, 174. Jalouse du mariage de son beau-frere, 181. Impliquée dans l'affaire de Chalais, est tançée en plein Conseil, 201. Jalouse de M. de Hautefort, 239. Maltraitée après la journée des Dupes, 256. Soupçonnée de correspondance illicite avec le Roi d'Espagne son frere, 318. Affront qu'elle essuie, III, 12. Son mari au lit de la mort ne la croit
- Tome IV. N

- pas innocente, 117. Nommée Régente avec restriction, 118. Elle la fait ôter, 123. Son goût pour Mazarin, 130. Agréments de sa Cour, 139. Se défait des *Importants*, 145. Murmures contre elle, 157. Inquiétée par le Parlement, 171. Fait arrêter Brouffel, 189. Sa fermeté pendant les *barricades*, 192, 198. Son imprudence, 203. Maltraite le Parlement, 209. Elle plie, 213, 216. Cherche à endormir le Coadjuteur, 218. Insultée par le peuple, quitte Paris avec toute la Cour, 233. Y revient, 234. Le quitte encore, 247. Fait la paix, & y revient, 277, 305. Poutfée à bout par le Prince de Condé, 316. Insultée de l'aveu du Prince par Jarfai, 333. Recherche le Coadjuteur, 334. Fait arrêter Condé, 336. Perd le soutien de Gaston, IV, 33. Ne peut le regagner, 39. Ni tirer le Roi de Paris, 42. Réconciliée avec Condé, 54. Se rebrouille de nouveau, & revient au Coadjuteur, 63. Entrevue avec lui, 65. Sa haine contre Condé, 75. Se prête à la galanterie du Coadjuteur, 93, & le trompe pour tirer le Roi de Paris, 96. Fait revenir Mazarin, *ibid.*
- Arnauld.* (l'Abbé) I, xxvij.
- Arnolfini*, député de l'Archiduc, III, 181. Paroît au Parlement, 287.
- Artagnan*, I, xxxij.
- Aubery*, I, xv & xvj.
- Avocats* maltraités par les Courtisans, I, 12.
- Avrigny*, (le Pere d') Jésuite, I, xiiij.
- Auvergne*, (Charles de Valois, Comte d') & Duc d'Angoulême, se lie avec Biron, I, 56. Cabale à la Cour, 74. Est arrêté, 95. Obtient sa grace, 115. Recommence à cabaler, 143. Sa vie malheureuse en Auvergne, 152. Arrêté de nouveau, 155. Se défend bien, & est renfermé, 156, 166. Est délivré, II,

26. Proposé par le P. Caussin pour remplacer Richelieu, III, 27.

B.

BARADAS, Favori de Louis XIII. Sa courte fortune, II, 203.

Barreau, sous Henri IV, I, 12.

Barricades, III, 201.

Bassompierre, I, xxiv. Aspire au mariage de Charlotte de Montmorency. Le Roi le prie de s'en départir, 184, 185. Sa conversation avec le Maréchal d'Ancre, II, 139. Mis à la Bastille, 275. En sort après la mort de Richelieu, III, 116.

Bastille (Prise de la), III, 260. Son canon tire sur l'armée du Roi, *ibid.*

Béarn, (Expédition de), II, 133.

Beauzier, I, xxx.

Beaufort (la Duchesse de). V. *Henriette d'Entragues*.

Beaufort (François, fils de César Vendôme, Duc de), a toute la confiance de la Régente, III, 121. Se rend importun, 143. Lié avec les *Importants*, & arrêté, 147. Se joint aux *Frondeurs*, & est appelé le *Roi des Halles*, 257. Echantillon de son style, & son caractère, 299. Croit que Mazarin en veut à sa vie, IV, 31. Commande l'armée de Condé avec le Duc de Nemours, 119. Leur méfintelligence, 125. Son duel avec le Duc de Nemours qu'il tue, 174.

Bellievre (le Président de) résiste au Roi en plein Conseil, III, 41.

Bentivoglio, I, viij.

Bernard, I, xiiij.

Béthunes (le Marquis de), Négociateur estimable, II, 106.

Biron. Ses belles qualités, & commencement

- de ses intrigues , I , 39. Séduit par Lafin
42. Son caractère , 43. Se lie avec les Es-
pagnols , 46. Se laisse gagner par le Duc de
Savoie , 57. Lui fait la guerre malgré lui ,
62. Pardon de Lyon , 69. Il cabale de nou-
veau , 74 , 79. Est appelé à la Cour , 87.
Résiste aux bontés d'Henri IV , 94. Est ar-
rêté , 95. Son procès , 98. Est entendu sur
la fellette , 103. Sa mort , 110.
- Pleneau* (Combat de) , IV , 130.
- Bonivet*. Plaifanterie de Concini à son sujet ;
II , 51.
- Bordeaux*. La Princesse de Condé s'y réfugie ,
& la guerre s'y allume , III , 344. La paix
se fait , IV. 7. Scenes sanglantes qui s'y pas-
sent , 196. Pacifié , 198.
- Bouillon* (Henri de la Tour d'Auvergne, Duc
de) , mécontent d'Henri IV , I , 56. Cabale
à la Cour , 74. Se sauve , 115. Reparoît avec
les mécontents , 151. Est obligé de fléchir.
Ses Etats lui sont rendus , 174. A la tête
d'un parti contre la Régente , 257 , 261. Ar-
bitre de la paix de Sainte-Ménehould , 266.
Fait agir le Parlement , 270 , 275 , 288. Aide
la Reine à sortir de Blois , II , 84. Engage
le Comte de Soissons à la guerre , III , 54 ,
72. Fait la paix après la bataille de la Mar-
fée , 60. Se ligue avec Cinq-Mars , 83 , 88.
Est arrêté , 91. Rachete sa vie par la perte
de la Principauté de Sedan , 104. Se rend à
Paris pour servir les Frondeurs , 256. Ses
motifs , 266. S'attache à la Cour , IV , 94.
- Bouckingham* , Favori du Roi d'Angleterre. Sort
de France amoureux de la Reine , II , 175.
Il veut y revenir , 218. Attaque l'Isle de Ré ,
222. Est assassiné , 225.
- Bouteville* (le Comte de) décapité pour duel ,
II , 220.
- Bréviaire du Coadjuteur* , un poignard , III , 329.

- Brienne*, (Le Comte de) I, xl.
Brouffel, Conseiller au Parlement, très-oppoſé à la Cour, III, 177. Eſt arrêté, 205. Mis en liberté, 214.
Bury, I, v.
Buſſy, I, xlvij.

C.

- C***ANAYE*, I, 7.
Canillac. Plaiſante raifon qui le rend Frondeur; IV, 73.
Canolles (le Baron de) pendu à Bordeaux, IV, 10.
Caſtelnaudari (Combat de), II, 203.
Catherine (la Princeſſe), ſœur d'Henri IV. Son mariage, I, 21.
Cauffin, (le Pere) Jéſuite, Confefſeur de Louis XIII, veut lutter contre Richelieu, & ſuccombe, III, 23.
Chalais. (Talayran de Périgord, Comte de) Intrigue contre le mariage de Monſieur, II, 180. Averti par Richelieu de ſe mieux conduire, & amoureux de Madame de Chevreuſe, 187. Arrêté à Nantes, 193. Grieffs contre lui, 195. Eſt décapité, 200.
Chantilly, (Les plaiſirs de) III, 343.
Chanteloube, (le Pere) Oratorien, ennemi de Richelieu, II, 275.
Chapeau Rouge, nom de la faction de Bordeaux, IV, 197.
Charles, Duc de Lorraine. V. Lorraine.
Châteauneuf (Charles de l'Aubepine, Marquis de) offenſe Richelieu, & eſt renfermé, II, 315. Revient, & appuie les Importants, III, 132. Eſt diſgracié, 148. Exilé, 218. Fait Garde-des-Sceaux, IV, 4. Se déclare contre le Coadjuteur, 18. Perd les Sceaux, 54, 57. Rappelé au Conſeil, 85. Diſgracié, meurt, 114.

- Château-Renard*. Ses fortifications détruites, II, 143.
- Châtelet*, (Pierre Haye, Sieur du) I, xxxv.
- Chavigny disgracié*, III, 159. Arrêté, 223. Rentre dans le Ministère, IV, 54, 57. Disgracié, 85.
- Chevreuse*, (Marie de Rohan, Duchesse de) veuve de Luynes, Sur-Intendante de la Maison de la Reine, travaille contre le mariage de Monsieur, II, 180. Amoureuse de Bouckingham, hait Richelieu, & flatte Chalais, 188. Exilée, 201. Remue de nouveau, & fort du Royaume, 219. Y revient, & le quitte encore, 315. Revient auprès de la Régente, III, 132. N'y a plus le même crédit, 135. S'attache aux *Importants*, & choque la Reine, 146. Est exilée, 148. Agente de la Fronde à Bruxelles, 280. Travaille à la délivrance du Prince de Condé, IV, 21. Mal récompensée, 55.
- Chevreuse* (Mademoiselle de) promise en mariage au Prince de Conti, IV, 21. Ce mariage rompu, 55. Veut se venger, 59.
- Christine*, (Madame) Duchesse de Savoie, tourmentée par Richelieu, III, 22.
- Chronique des Favoris*, I, xxiv.
- Cinq-Mars*, (Henri Coefier Ruzé d'Effiat, Marquis de) donné au Roi pour Favori par Richelieu, III, 51. Sa conduite mal-adroite, 72. Son ambition qui le brouille avec le Cardinal, 74. Conspire contre lui, 81. Gagne le Roi, 83. Fait un traité avec l'Espagne, 88. Arrêté, 91. Condamné, 96. Exécuté, 100.
- Clergé sous Henri IV*, I, 10.
- Coadjuteur*. V. *Rets*.
- Codicile de Louis XIII*, I, xxxiiij.
- Coigneux* (le Président Le) amusé par Richelieu, II, 191.
- Compagnie des Indes*, II, 357.

Concini, (Conjuration de) I, xxij.

Concini, Maréchal d'Ancre. Comment il parvient, I, 137. Plaintes d'Henri IV contre lui, 138. Il devient tout-puissant, 231. Il résiste aux Princes, 247. Qui le recherchent, 250. Veut marier sa fille au Comte de Soissons, 257. Soulèvement contre lui, & guerre, 261. Paix de Sainte-Ménéhould, 265. Ses chagrins, & disgrâce apparente, II, 22. Redevient tout-puissant, 33. Sa conversation avec Bassompierre, 34. Sa fierté, 40, 41. Choque le Roi, 42. Est tué, 43. Son caractère, 50.

Condé (Henri de Bourbon, Prince de) épouse Mademoiselle de Montmorency, I, 185. L'emmène hors de France, 189. Résiste au Roi, 198, 202. Revient en France, 228. Prend les armes, 261. Fait la paix, 265. S'appuie du Parlement, 277. Déclaré criminel de lèse-Majesté, II, 7. Obtient une paix avantageuse, 16. Paroît tout-puissant, 21. Est arrêté, 25. Sort de prison, 114. Veut pousser la Reine à bout, 128. Leve le siège de Fontarabie, III, 38. Ménagé par Richelieu comme une ressource, 53. Nommé par Louis XIII Chef du Conseil de Régence, 118. Consent qu'il soit cassé, 126. Mécontent de la Reine; se raccommode avec elle, 138.

Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, Princesse de) épouse du précédent, est aimée par Henri IV, I, 184. Intrigue pour l'enlever de Bruxelles, 198. Aimée de la Régente; exilée par elle, III, 335. Sa mort, IV, 25.

Condé, (Louis de Bourbon, le Grand) Duc d'Enguien, gagné par les *Importants*, III, 139. Les quitte, 141. Sollicité par le Coadjuteur, de se mettre à la tête des Frondeurs; refuse, 228. A du désagrément dans le

- Parlement, & se déclare pour la Cour, 238.
 Bloque Paris, 259. Prend Charenton, 269.
 Ramene Mazarin à Paris, 306. Est mécon-
 tent de lui, *ibid.* Sa hauteur. *Petits-Maitres*,
 311. Encore tenté par le Coadjuteur; ré-
 siste, 314. Abuse de son pouvoir, 315. Croit
 qu'on veut l'affaffiner, 322. Accuse les Fron-
 deurs, 323. Manque à la Reine, & cho-
 que le Ministre, 331. Est arrêté, 335. Ses oc-
 cupations dans la prison, 348. Transféré
 à Marcouffi, IV, 7, & au Havre, 17. En-
 tretient commerce au-dehors, 23. Mis en
 liberté, 46. Peu reconnoissant pour les Fron-
 deurs, 49. Réconcilié avec la Reine, 57.
 Ne la ménage pas assez, 63. Est mis par
 elle aux mains avec le Coadjuteur dans le
 Parlement, 75. Se détermine à la guerre,
 87. Déclaré criminel de lèse-Majesté, 96.
 Ne peut joindre à lui le tiers-parti, 113.
 Se réunit à Gaston 115. Traverse une par-
 tie de la France, pour joindre son armée,
 avec de grands risques, 129. Combat de
 Blenneau, 130. Se rend à Paris, 134. Mal
 reçu dans le Parlement, 136. Sa dévotion,
 148. Bataille de Saint-Antoine, 152. Son dé-
 sespoir, 159. Soupçonné d'avoir provoqué
 le massacre de l'Hôtel-de-Ville, 165. Asservit
 le Parlement, 169. Le Comte de Rieux lui
 manque, 175. Condé quitte le Royaume,
 182. Déclaré criminel de lèse-Majesté, 199.
 Son repentir, 200.
- Condé*, (Claire-Clémence Maillé de Brezé, Prin-
 cesse de) épouse du précédent; sa con-
 duite ferme pendant la prison de son mari,
 III, 342. Assiégée dans Montrond, IV, 97.
 Il lui est permis de se retirer en Flandres
 avec son mari, 198.
- Conti*, (Armand de Bourbon, Prince de) ga-
 gné par les *Frondeurs*, III, 242. Généralif-

DES MATIÈRES. 297

- fine de leurs troupes, 256. Est arrêté, 335.
 Mis en liberté, IV, 46. Rompt impoliment
 avec Mademoiselle de Chevreuse, 55. Se
 renferme dans Bordeaux, 97. S'y brouille
 avec sa sœur, 196. Est exilé, 199.
Corinthiens, (La première aux) plaisanterie sur
 un échec effuyé par le régiment de Co-
 rinthe, III, 264.
Coton, (le Pere) Jésuite, Confesseur d'Henri
 IV; sa hardiesse, I, 174.

D.

- D**EAGEANT, I, xxvj.
Delorme, Confident infidèle, II, 95.
Debure, (l'Abbé) I, xxix.
Deschapelles, (le Baron) décapité pour duel.
 II, 220.
Diabes de Loudun, I, xxvj.
Dubousson, Conseiller au Parlement, rend ser-
 vice à la Reine-Mère, II, 97.
Dulaurier s'entretient familièrement avec la
 Reine, IV, 44.
Dupes, (Journée des) II, 250.
Dupleffis, I, xlix. Bat le Maréchal de Tu-
 renne, IV, 27.

E.

- E**CUS creux dont on se sert pendant la pri-
 son des Princes, IV, 23.
Elbauf (le Duc d'), Général de la Fronde;
 III, 255.
Egayeurs, ce que c'est, IV, 256.
Elisabeth, Reine d'Angleterre; son opinion sur
 la puissance royale, I, 116. Sa mort, 128.
Emmanuel, Duc de Savoye. Son caractère, I,
 51. Vient en France pour brouiller, 52. Sé-
 duit Biron, 57, 61.

N V.

- Entragues*, (le Comte d') pere de la Marquise de Verneuil, conjure contre le Roi, I, 147, 149. Est arrêté, 155. Sa justification hardie, 158. A sa grace, & brave encore le Roi, 164, 167.
- Entrée de la Reine-Mere dans les Pays-Bas*, I, xxxvij.
- Epernon*, (le Duc d') mécontent d'Henri IV, I, 55. Est bravé par les Soboles, 127. Veut se venger, 151. Fait avoir la Régence à la Reine, 221. Est engagé à la tirer de Blois, II, 84. Y réussit, 91. Se trouve très-embarrassé, 107. Est obligé de fléchir, 110. Excommunié pour avoir frappé l'Archevêque de Bordeaux, & humilié, 353. Ses dernières disgrâces, III, 44. Sa mort, 66.
- Espion Turc* (l'), I, xxxiiij.
- Etats de Paris*. Derniers Etats généraux, I, 267.
- Etampes*, (Siege d') IV, 138.

F.

- F***ANCAN*, I, xxij.
- Finances & Financiers*, I, 3, 8, 236.
- Femmes concussionnaires*, II, 53. Ce qu'en pensoient Mazarin & Dom Louis de Haro, III, 307.
- Fouquet* (l'Abbé). Bon mot sur un chien de la Bastille, IV, 8.
- Fronde & Frondeurs*. Idée de la Fronde, III, 150. Origine du nom, 174. Brusquent le Ministre, 224. Tout-puissans dans le Parlement, 239. Le jouent, 283. Consternés de la paix, veulent la rompre, 293, 295. Elle se conclut, 299. Leurs prétentions, 300. Tentent inutilement de gagner Condé, 313. Taxés par Condé d'avoir voulu l'assassiner, 321. Se réconcilient avec la Cour, 334. Union de la

DES MATIERES. 299

grande & de la petite , IV , 19. Travaillent pour la délivrance des Princes , 20. Le signe de la paille qu'elle adopte , 165.

Fuensaldagne , Général Espagnol , trompé habilement par Mazarin , IV , 177.

Fuentes , (Dom Pedro Henriquès de Azevedo , Comte de) ennemi d'Henri IV , I , 58. Appuye les conjurations contre lui , 82. Veut justifier Biron , 109. S'applaudit de l'avoir aidé , 117. Séduit le Prince de Joinville , 121. Se réjouit de l'assassinat du Roi , 223.

G.

GABRIELLE D'ETRÉES. Amour d'Henri IV pour elle , I , 23. Veut perdre Sully , & échoue dans son projet , 28. Sa mort , 31.

Galligaye , Maréchale d'Ancre (Eléonore). Commencement de sa faveur , I , 137. Plaintes d'Henri IV contre elle , 138. Elle gouverne la Reine , 231. Ses monopoles , II , 41. Elle est arrêtée , 45. Son caractère , 52. Accusée , condamnée & exécutée , 54.

Gaston. (Jean-Baptiste. Monsieur , Duc d'Orléans). Son éducation , II , 156. Difficultés pour son mariage , 177. Veut se défaire de Richelieu à Limours , 185. Epouse Mademoiselle de Montpensier , 197. Abandonne Chalais , 198. Veuf , devient amoureux de Marie-Anne de Gonsague , 214. Mene une vie licencieuse , & passe en Lorraine , 236. Brave puérilement Richelieu , & fuit à Orléans , 260. De-là en Lorraine , 276. S'y marie , 283. Se retire à Bruxelles , 285. Arme contre le Roi , & entre en France , 294 , 298. Montmorency pris à Castelnaudari , 304. 305. Se sauve de nouveau à Bruxelles , 314. Est rappelé en France avec avantage , 342. Se joint au Comte de Soissons pour se ven-

- ger du Cardinal, & hésite au moment de l'exécution, 263. Se retire à Blois, & est forcé de revenir, III, 1. S'engage dans la conjuration de Cinq-Mars, 82. Fait des aveux décisifs contre lui, & se couvre de honte, 92, 97. Est puni d'une manière méprisante, 104. Déclaration contre lui, 114. Rappellé après la mort de Richelieu, *ibid.* Commence, sous la Régence, à se mêler des affaires, 170. Traite avec le Parlement, 183. Epreuve quelques mécontentements à la Cour, 237. Se conduit bien au Parlement, 238. Travaille efficacement à la paix de Ruel, 287. Consent à l'emprisonnement de Condé, 335. A sa translation à Marcouffi, IV, 7, & au Havre, 17. Signe un traité pour la liberté des Princes, 23. A peur de la Reine, 32. Ne veut pas se réconcilier avec elle, 38. En est peu ménagé, 57. Se réunit à Condé, 115. Envoje Mademoiselle défendre Orléans contre le Roi, 123. Veut opprimer le Parlement, ce qu'il appelle *égayer*, 147. Sa conduite équivoque à la journée de Saint-Antoine, 159. Ses embarras, & sa conversation plaisante avec le Coadjuteur, 187. Est exilé à Blois, 189.
- Gonsague.* (Marie-Anne de) Gaston en devient amoureux, II, 215. Enfermée à Vincennes, 232. En sort, & Gaston l'oublie, 234, 238.
- Gonsague.* (Anne de) la Palatine. Son caractère, IV, 19.
- Gourville*, I, xlj. Tente d'enlever Gondi, IV, 91.
- Grammond*, I, x.
- Grandier* (Urbain). La cause & l'histoire de ses malheurs, II, 322.
- Guenaud*, Médecin. Sa franchise, III, 226.
- Guerres civiles*, I, 256, II, 4, 43, 204, 223; 233, 302. III, 61, 251, IV, 90.

H.

HAMMON (la) contribue au malheur de Grandier, II, 328.

Havre-de-Grace. Les Princes y sont transférés, IV, 17.

Haute-fort. (Madame de) Goût du Roi pour elle, II, 240. Exilée, III, 11.

Hébert, Secrétaire de Biron, I, 84. Fidèle à son maître, 102. Avoue après sa mort, 114.

Henri IV. Son plan de Gouvernement, I, 2. Etat des finances sous lui, 3. Du Clergé, 11. Du Barreau, 12. De la Cour, 14. Sa conversation avec le Duc de Montpensier, 16. Songe à se remarier, 20. Caractère de son amour pour Gabrielle, 23. Ses idées sur le mariage, 25. Préfère Sully à sa maîtresse, 31. Ce qu'il desiroit dans une femme, 34. Son amour pour Henriette d'Entragues, 35. Lui fait une promesse de mariage, 36. Ce qu'il pense du Duc de Savoye, 53. Il lui fait la guerre, & est exposé, 63. Son mariage, 68. Pardonne à Biron, 69. Cause de la jalousie à la Reine, 75. Soupçonne Biron, 80, 82. Découvre ses intrigues, 86. Sa sensibilité pour le coupable, 88, 93, 94. Raisons qui le déterminent à ne pas faire grace, 109. Il fait fleurir son Royaume, 122. Protege les arts, 125. Se plaint de Concini & de sa femme, 139. Mécontent de sa maîtresse. Retire sa promesse de mariage, 140. Court risque de la vie, 147. Fait faire le procès aux coupables, 155. Pardonne, 164. Careffe Sully calomnié, 171. Menace le Duc de Bouillon, & lui rend ses Etats, 174. Etablit la sûreté dans le Royaume, 178. Se fait estimer au-dehors, 180. S'excuse de ses défauts, 181.

- Devient amoureux de la Princesse de Condé, 184. Sa foiblesse, 185, 188. Son dépit quand la Princesse est emmenée par son mari, 191. Il veut la faire enlever, 198. Fait lui-même manquer le coup, 200. Ses préparatifs de guerre, & ce qu'on en pense, 203, 205. Ses agitations, 206. Mauvaises dispositions à la Cour, 209. Il est tué, 213. Regrets de la France, 219.
- Henriette d'Entragues*, Marquise de Verneuil, & Duchesse de Beaufort. Aimée du Roi, I, 35. Qui lui fait une promesse de mariage, 139. La fait arrêter, 155. Elle ne daigne pas se justifier, 161. Demande grace pour ses complices, & l'obtient, 164.
- Histoire de la mere & du fils*, I, xxj.
- Histoire du temps pendant la minorité*, I, I.
- Hôtel-de-Ville de Paris*. Massacre qui s'y fait, IV, 162.

I.

- J**ARS, (N. de Rochechouart, Commandeur de) arrêté, II, 316. Sa fermeté au moment du supplice, auquel il échappe, 321.
- Jarsay*, amoureux de la Reine, III, 333.
- Jeannin*, (Pierre) bon Ministre d'Etat, I, 134. Se charge d'une faute pour concilier un différend, 230.
- Jésuites* (Les... criminels, &c.), I, x. Suspects à Henri IV, 173.
- Importants*, (Cabale des) III, 122. Leurs prétentions, 136. Appuyés du Duc d'Enguien, 139. Fatiguent la Régente, 143. Qui s'en défait, 148.
- Joinville*, (le Prince de) depuis Duc de Chevreuse, amoureux de la Marquise de Verneuil, I, 119.
- Joly*, I, xlvi. Syndic des Rentiers, III, 317. Se prête à un faux assassinat, 318.

DES MATIERES. 303

- Joseph* (le Pere) du Tremblay, Capucin, Com-
mence à être connu de Richelieu, II, 118.
Fidèle au Cardinal, III, 30. Son caractère,
& sa mort, 31.
Journal de Richelieu, I, xviii.
Journal du Parlement, I, 1j.
Journée des Barricades, III, 201.

L.

- L**A FAYETTE. (Mademoiselle de) Tendre
amitié de Louis XIII pour elle, III, 11.
Persecutée par Richelieu, se retire dans un
Couvent, 17. Y est trahie, & réconcilie
Louis avec la Reine, 18.
La Feymas. Juge cruel gourmandé par le Com-
mandeur de Jars, II, 317.
Lafin. (Beauvais la Noche, Sieur de) Séduit
Biron, I, 42. Songe à le trahir, 66. Evite
la prison, 82. Dépose contre Biron, 99.
Laporte, I, xlviii.
Laubardemont, Juge de Grandier, II, 326.
Le Clerc, I, xiv.
Legrain, I, iij & iv.
Le Jai, Premier - Président, résiste à Riche-
lieu, III, 39.
Lenet, I, xlv & xlv. S'attache à Condé, III,
343.
Lesdiguières, (François de Bonne, Sieur de)
I, 52. Fait Connétable, II, 151.
Lettres, (Aventures des) III, 141.
Lettres de Richelieu, I, xx.
Levassor, I, xij.
Lezeau, (Le Fevre de) I, xxx.
L'Hoste. Sa trahison, I, 134.
Longueville (Henri d'Orléans Duc de) se dé-
clare pour la Fronde, III, 257. Est arrêté,
335. Mis en liberté, IV, 46.
Longueville, (Anne-Genevieve de Bourbon, Du-

- chesse de) épouse du précédent. Effuye une mortification, III, 141. Se livre aux Frondeurs, 244. Se rend très-agréable aux Parisiens, 262. Se fauve au moment de la prison de son mari, 336. Brouillée avec le Prince de Conti son frere, à Bordeaux, IV, 197.
- Loret*, I, lj.
- Lorraine*, (Marguerite de) Auteur des amours d'Henri IV, I, vj.
- Lorraine*, (Charles IV, Duc de) dépouillé en partie par Louis XIII, II, 284. Vient au secours d'Etampes, IV, 140. Ses bizarreries politiques, 142. S'en retourne. 143. Revient, 175. Se conduit mal, & est forcé de se retirer, 182.
- Louis XIII* monte sur le Trône, I, 220. Est sacré, 238. Assiste au Chapitre des Jacobins, 241. Son mariage avec l'Infante résolu, 250. Se marie, II, 5. Prévenu contre sa mere, 38. Hait Concini, 42. Le fait tuer, 43. Exile sa mere à Blois, 48. La voit à Courcieres, 112. Guerre d'Angers, 126. Paix, 130. Son entrée galante à Paris, 134. Comme on dispose de sa faveur, 139. Son courage & ses talents militaires, 142, 152. Idée que Richelieu lui donne de son Royaume, 161. Jaloux de Bouckingham, 172. Jaloux du mariage de son frere, 180. Affaire de Chalais, 194. Ne veut pas que son frere se remarie, 219. Se présente devant la Rochelle, 224. Ses exploits contre la Savoie & les Huguenots, 239. Tombe malade à Lyon, 245. Promet de renvoyer Richelieu, 249. Le retient à la Journée des Dupes, 253. Laisse sa mere à Compiègne, 273. Force son frere de quitter le Royaume, 278. Sa mere fuit en Flandres, 279. Et son frere aussi, 284. Force le Duc de Lorraine à lui céder

DES MATIERES. 305

des villes, 285. Refuse la grace de Montmorency, 310. Crédule & superstitieux, 323. Refuse à sa mere permission de revenir en France, & rappelle son frere, 342. Il force son frere de quitter Blois, III, 1. Ses Favoris & ses Maitresses, 5. Permet qu'on fasse un affront à sa femme, 12. Réconcilié avec elle par Mademoiselle de la Fayette, 18, 20. Abandonne à Richelieu le Pere Caussin son Confesseur, 25. Assiste au procès de son beau-frere, 44. Souffre que le procès soit fait à son frere le Duc de Vendôme, 47. Menace le Comte de Soissons, 58. Se prend de goût pour Cinq-Mars, 72. Mais subordonné à la volonté de son Ministre, qui le tyrannise, 75, 76. Gagné par Cinq-Mars, paroît se détacher de son Ministre, 82. Lui rend toute sa confiance, 91. Entrevue de Tarascon, 95. Déclaration du Roi déshonorante pour lui, 98. Son insensibilité pour son malheureux Favori, 104. Rappelle les exilés & Gaston, 114. Sa mort, 116. Son caractere, 119.

Louis XIV quitte Paris, III, 222. Y revient, 234. Le quitte de nouveau, 246. Y revient encore, 305. Est montré endormi au peuple, IV, 43. Déclaré majeur, 83. Quitte Paris, 95. Et revient triomphant, 188.

Luynes (Albert, Duc de) s'empare de l'esprit du Roi, II, 38. Son crédit, 65. Son adresse à contenir la Reine-Mere, 67. Soutient les Jésuites & le Clergé, 75, 76. Obtient la confiscation des biens du Maréchal d'Ancre, 77. Surpris par la Reine, qui se sauve de Blois, 99. Forcé de traiter, se sert de Richelieu, 103. Bien reçu de la Reine, 112. Cabale contre lui, 120. Il la défunit, 127. Jaloux de la faveur. Conversation avec Bassompierre, 139. Est fait Connétable & Garde-

des-Sceaux, 146. Meurt. Son caractère, 148.
Luz, (le Baron de) attaché à Biron, I, 49. Son
 confident, 84. Déclare tout après la mort de
 Biron, 114. Est tué, & son fils aussi, 252.

M.

M*ADAME* (Henriette-Marie) épouse le
 Roi d'Angleterre, II, 173. Réfugiée à Pa-
 ris, se ressent de la guerre civile, III, 276.

Mademoiselle, (Marie-Louise d'Orléans, Du-
 chesse de Montpensier) I, xlij. Ferme Or-
 léans au Roi, IV, 121. Aide Condé à la ba-
 taille de Saint-Antoine, 158. Très-compa-
 tissante, 159. Fait tirer le canon de la Bas-
 tille sur l'armée du Roi, 162.

Mantoue, (Affaire de) II, 228.

Manufactures, I, 125.

Marcouffi. (Château de) Condé y est transfé-
 ré, IV, 4.

Marfée, (Bataille de la) III, 60.

Marie de Médicis (Reine-Mère) épouse Henri IV,
 I, 68. Jalouse de la Marquise de Verneuil,
 75. Inquiète des projets de Biron, 93. Son
 caractère, 138. Trop attachée à Concini & sa
 femme, 139. Son couronnement, 211. Dé-
 clarée Régente, 222. Se laisse gouverner par
 ses Favoris, 232. Prodigue les finances, 236.
 Ne fait pas tenir l'équilibre dans sa Cour,
 257. Soulèvement contre elle, & guerre,
 261. Paix de Sainte-Ménéhould, 265. Elle
 est peu menagée par les États généraux, 268.
 Embarrassée par le Parlement, 273. Obtient
 un triomphe apparent, 291. Se détermine à
 la guerre, II, 3. Ses défauts, 11. Exilée à
 Blois, 48. Y est fort gênée, 70. S'en fau-
 ve, 81, 97. Traite avantageusement, 102.
 Voit son fils, 112. Se déclare contre Luy-
 nes, 120. Prête son nom aux mécontents,

125. Accepte la paix , 130. Retourne à la Cour , 133. Veut remarier Gaston , 215. Se refroidit pour Richelieu , 226. Fait arrêter Anne de Gonzague , 232. Eclate contre le Cardinal , 235. Suit son fils à Lyon pour perdre Richelieu , 250. Journée des Dupes , & mauvaise conduite de la Reine , 257. Fait déclarer Gaston contre le Ministre , 260. Elle est retenue à Compiègne , 273. Se sauve en Flandres , 279. Croit aux devins , 323. Veut revenir en France , 337. Se soumet inutilement à de dures conditions , 342. Choquée contre Gaston , qui l'abandonne , 347. Ses dernières supplications pour revenir , inutiles , III , 44. Sa mort , 106.

Marigny , (Jacques Carpentier) Ecrivain plaisant & satyrique , III , 246.

Marillac , l'un Maréchal de France , l'autre Garde-des-Sceaux. Se prêtent aux vues de la Reine-Mere contre Richelieu , II , 242. Arrêtés , 255. On instruit le procès du Maréchal , 287. Condamné & exécuté , 291. Le Garde-des-Sceaux meurt en prison , 292.

Marfolier , I , ix.

Mascurat , I , lj.

Mathieu , I , iv.

Mauger , I , xxx.

Mazarin se fait connoître en France , III , 48. Nommé du Conseil de Régence. Se démet , 125. Plait à la Régente , 127. Ses qualités , 129. Porte ombre aux *Importants* , 133. En est menacé , & les ruine , 147. Son caractère , 152. Murmures contre lui , 154. Affaire des Gardes , 160. Du toisé , 161. Du tarif , 165. Souleve la Cour & la ville , contre lui , 168. Se fait peu estimer , 170. Sa conduite pendant les *Barricades* , 210. Ses frayeurs , 215. Flatté bassement le Coadjuteur , 218. Attaqué par le Parlement , 225.

- Lui fait la cour, 230. Mecontente Gaston & le regagne, 236. Arrêt du Parlement contre lui, & haine générale, 250. Admis malgré ses ennemis aux conférences de Ruel; signe la paix 292. Rentre comme en triomphe à Paris, 306. Mécontent du Duc d'Enghien, 307. S'abaisse inutilement, 311. Se réconcilie avec les Frondeurs, 334. Nouvelles semences de brouilleries entre lui & les Frondeurs & le Parlement, IV, 1. Fait la paix de Bordeaux, 7. Joue le Coadjuteur, 17. Accusé d'avoir voulu faire assassiner Beaufort, 31. Invective contre Gondi, 35. Arrêt du Parlement contre Mazarin, 41. Il quitte Paris, 38. Et le Royaume, après avoir délivré les Princes, 47. Rentre en France, 96. Sa tête mise à prix, 107. Arrive à la Cour, 113. Son adresse dans les négociations, 149. Soupçonné d'avoir eu part au massacre de l'Hôtel-de-Ville, 168. Quitte encore le Royaume, 174. Trompe habilement Fuensaldagne, 177. Revient triomphant, 193.
- Mazarinades*, I, liij.
- Meilleraye*, (le Maréchal de la) Sa pétulance, III, 196, 205.
- Mémoires de la Régence*, xxj.
- Mémoires, du Duc d'Orléans*, I, xxv.
- Mercur*, I, ij.
- Mirame*, piece de Théâtre chere à Richelieu; II, 355.
- Molé*, (Matthieu) Premier-Président. Son caractère, III, 178. Son intrépidité, 212, 214. Sensible, 329. Chagrin de l'injure faite à Sa Majesté, IV, 45. Fait Garde-des-Sceaux, 55, 57. Contient le Prince & Gondi dans une séance tumultueuse, 77. Recouvre les Sceaux après les avoir perdus, 85. Calme dans la sédition, 105.

DES MATIERES. 309

- Monod*, (le Pere) Jésuite. Pourſuivi par Richelieu, III, 21. Echappe à ſa vengeance, 29.
- Montargis*, pris par Condé, IV, 130.
- Montbrun*, I, xxxij.
- Montglat*, I, xliij.
- Montmorency*. (Henri, Duc & Maréchal de)
Le Roi lui recommande Richelieu, II 246.
Prend le parti de la Reine-Mere & de Gaſton, 296. Sa ſituation embarrasſante, 300. Batt u & pris à Caſtelnaudari, 303. Jugé & exécuté, 308.
- Montpenſier*. (le Duc de) Sa converſation avec Henri IV, I, 17.
- Montréal*, (Claude de Bourdeille, Comte de) I, xxv. Se charge avec Saint-Ibal d'aſſaſſiner Richelieu, II, 365. De la cabale des Importants, III, 122.
- Moret*. (le Comte de) S'il fut tué à Caſtelnaudari. Anecdote ſinguliere, II, 304.
- Motteville*, (Madame de) I, p. xxix.

N.

- N**AVIGATION, I, 123, II, 357.
- Nemours*, (Mémoires de la Duchefſe de) I, Iv.
- Nemours*, (Charles Amé-dée de Savoie, Duc de) commande l'armée de Condé avec le Duc de Beaufort, IV, 119. Leur méſintelligence, 125. Se bat avec le Duc de Beaufort, qui le tue, 174.
- Nefmond* (le Préſident de) opine contre le gré de Richelieu, III, 40.
- Nobleſſe* confondue avec la finance, I, 8.
- Notables*, (Aſſemblée des) II, 65 & 212.
- Novion* (le Préſident de) réſiſte à Richelieu; III, 41.

O.

- O**NDEDEI, Evêque. Son caractère, IV, 9.

Ormistes, nom de faction à Bordeaux, IV, 197.
Ornano, (le Maréchal d') Gouverneur de Gaf-
 ron. Arrêté, II, 163. Relâché & fait Maré-
 chal de France, 178. Refferré dans le Châ-
 teau d'Amboise, 182. Y meurt, 202.

P.

PAIRS, (Convocation des) II, 275, III, 224.

Palatine (La). V. *Anne de Gonsague*.

Paille. Signe de reconnoissance pour les Fron-
 deurs, IV, 166.

Paris. Les troubles y commencent, III, 172.

Prend les armes, 196. Bloqué & assiégé, 258. Tout en armes, IV, 82. Misere qui y regne, 145. Massacre de l'Hôtel-de-Ville, 162. Conspiration, 168. Menacé de pil-
 lage, 172.

Parisiens (les) n'aiment pas à se *désheurer*, III, 199. Leurs exploits guerriers, 260. Les Gé-
 néraux ne veulent point, par égard, les mener à l'ennemi, 270. Leur conspération après le massacre de l'Hôtel-de-Ville, IV, 168. Députent au Roi, 184. Donnent une fête à Mazarin, 195.

Parlement de Paris. Prend connoissance des af-
 faires d'Etat, II, 271. Convoque les Pairs, 275. Remontrances publiques, 281. Cede pour le bien de la paix, 290. Réclame pour le toisé & le tarif, III, 162. Donne malgré la Cour l'Arrêt d'union, 168. Assemblée de la Chambre de St. Louis, 170. Ce qu'on y traite, 172. Differents motifs des Mem-
 bres, 173. Ses demandes, 180. Lit de Jus-
 tice, 183. Les assemblées recommencent, 185. Insulté par la populace dans les *Barri-
 cades*, 211. Comment Retz en séduit plu-
 sieurs Membres, 220. Convocation des Pairs,

DES MATIÈRES. 311

224. Se réconcilie avec la Cour , 233. Et se rebrouille , 235. Dominé par les Frondeurs , 240. Rend Arrêt contre Mazarin , 249. Comment il est conduit par le Coadjuteur , 273. Trompé par une fourberie , 278. Ses Députés travaillent à la paix malgré les Frondeurs , 287. La font à leur risque , 290. S'assemble pour les Rentiers. Affaire de Joly , 319. Les Conseillers vont armés au Palais , 329. Il s'intéresse pour celui de Bordeaux , IV , 7. Et pour le Prince de Condé , 25 , 29. Séduit par la Fronde , & violenté par le peuple , 35. Rend Arrêt contre Mazarin , 38 , 40 , 42. Séance tumultueuse , 78. Met à prix la tête de Mazarin , 100. Ce qu'on pense de cet Arrêt , 107. Ordonne à des Conseillers de courir sus aux Mazarins , 109. Sa conduite inconséquente , 111. Est insulté par le peuple , 137. Oppression du Parlement , 146. Forcé & affujetti par les factieux , 169. Transféré à Pontoise , 172. Réuni à Paris , 189. Déclare Condé criminel de lèse-Majesté , 199.

Parlement de Bordeaux insulté par le peuple , III , 347. Transféré à Agen , & rappelé , IV , 197.

Pasquier , I , vij.

Pavé (le haut du). Ce que c'est , I , 240.

Petits-Maitres , III , 312.

Picoté , employé à séduire Biron , I , 49.

Pinon , Doyen du Parlement , s'oppose à une vexation de Richelieu , III , 40.

Plaisanterie d'un badin à Saumur , I , 243.

Pont de Cé , (escarmouche du) II , 128.

Pontis , I , xxxij.

Potier , (Augustin) Evêque de Bauvais , Confident de la Régente , III , 123. Est renvoyé , 148.

Puy-Laurent , (Antoine de Lâage , Sieur de) recherché par le Cardinal , II , 344. Court ris-

que de la vie à Bruxelles, 346. Epouse la parente de Richelieu, 348. Est arrêté, & meurt en prison, 351.

R.

- R**AGUENET, Marchand de fer, arrête le Parlement, III, 211.
- Ravaillac, I, 215. Ne paroît pas avoir eu de complices, 217.
- Razis découvre la trahison de l'Hôte, I, 135.
- Ré (l'Isle de) attaquée par les Anglois, II, 222.
- Recueil de Pieces sur Henri IV, I, vj. Contre les Luynes, xxj. Pour la Reine-Mere, xxxvj.
- Régence, (beaux jours de la) III, 149.
- Renazé, Secrétaire de La Fin, I, 63. Arrêté en Savoie, 82. Se sauve & dépose contre Biron, 100.
- Rentiers. (Affaires des) III 315.
- Réponse d'un Religieux à un Cardinal sur la pluralité des bénéfices, I, 244.
- Reis, (Jean-François-Paul de Gondi, Archevêque de Corinthe, Coadjuteur, puis Archevêque de Paris, & Cardinal de), I. xlvj. Commence à paroître dans les affaires, III, 180. Son caractère, 186. Est baffoué au Palais-Royal, 192. Appaise la sédition, 197. En est mal récompensé, 198. Auteurs des Barricades, 202. Flatté bassement par Mazarin, 218. Forme un système de révolte, 220. Veut inutilement séduire le Duc d'Orléans, 226. Gagne le Prince de Conti, 242. Rend Mazarin odieux, 247. Boutefeu de la guerre civile, 255. Obtient séance au Parlement, 272. Le trompe, 278. Veut empêcher la paix, 321. Veut gagner Condé à la Fronde, 314. Feint assassiner de Joly, 319. Accusé par Condé, 321. Se réconcilie avec la

DES MATIERES. 313

la Cour, & contribue à sa prison, 329. Sa position critique, IV, 12. Demande le Chapeau de Cardinal, 14. Joué par Mazarin, 18. Travaille à délivrer les Princes, 21. Y engage le Parlement, & le souleve contre Mazarin, 30. Invective contre lui. Il s'en tire adroitement, 35. Fait rendre Arrêt contre Mazarin, 38. Se vante d'une conduite peu édifiante, 56. Sa retraite politique, 60. Il se fortifie dans la Cathédrale, 62. Recherché par la Reine. 63. Son entrevue avec elle, 65. Brave Condé, 69. En plein Parlement, 78. Court risque de la vie, 79. Et d'être enlevé, 90. Galant auprès de la Reine, 92. Imagine un *Tiers-Parti*, 99. Est fait Cardinal, 117. Se met en défense contre Condé, 171. Négocie & reçoit le Chapeau, 181. Ses mauvaises intentions, 191. Est arrêté, 193. Comme il finit, 202.

Rhode (Madame de) négocie jusqu'à la mort, IV, 179.

Richard, (l'Abbé) I, xxxj.

Richelieu (Armand-Jean-Dupleffis, Cardinal de) s'introduit à la Cour, II, 17. Disgracié, 61. Rappellé auprès de la Reine, 104. La réconcilie avec son fils, 111. Devient son principal confident, 117. Use de cet avantage pour s'élever, 120. Fait encore la paix de la Reine, 129. On lui promet le Chapeau de Cardinal, 131. On lui manque de parole, 135. Fait Cardinal; entre au Conseil, 154. Gagne l'estime & la confiance du Roi, 160. Devient le maître dans le Conseil, 165. Sa fermeté, 169. Epouse les soupçons du Roi contre Bouckingham, 172. Passe pour galant, 176. Cabale contre lui, & ses inquiétudes, 184, 185. Court risque de la vie à Limours, 185. Interroge lui-même Chalais, 187. Le Roi lui donne des gardes,

Tome IV.

○

- Saint-Preuil*. (François de Juffac d'Ambleville
Sieur de) Son histoire tragique. III, 65.
- Saint-Simon* (le Duc de) rend un grand service à Richelieu, II, 252. Qui est jaloux de lui, & le fait éloigner. Ses généreux sentimens, III, 6.
- Savoie*, (Affaires de) III, 21.
- Séguier* (le Chancelier) rend un grand service à Anne d'Autriche, III, 15. Son caractère, 157. Court risque de la vie, 204. Privé des Sceaux, IV, 4.
- Siecle courant*, I, xiv.
- Siri* (Vittorio), I, j.
- Soboles* (les freres) bravent le Duc d'Epéron, I, 128.
- Soissons*, (Louis de Bourbon, Comte de) impliqué dans l'affaire de Chalais, sort du Royaume, II, 201. De retour, se brouille avec Richelieu, 360. Veut s'en défaire, 363. Se réfugie à Sedan, 369. Obtient des conditions avantageuses, III, 3. Entre en France à la tête d'une armée, 50. Est tué, 62.
- Sourdis*, Archevêque de Bordeaux. Sa querelle avec le Duc d'Epéron, II, 352.
- Sully*. Ses Mémoires, I, ij. Mis à la tête des Finances, 4. Attaqué par Gabrielle, 28. Déchire la promesse de mariage d'Henri IV, 37. Ses idées sur les arts de luxe, 44. Ses bons conseils au Roi sur sa Maîtresse & les Favoris de sa femme, 140. Intrigue contre lui; bonté du Roi, 167. Bon conseil au Roi sur la fuite du Prince de Condé, 192. Il quitte la Cour. Sa tendresse pour Henri IV, & ses dernières années, 242.
- Surate*, berceau de la Compagnie des Indes, II, 357.
- Sûreté*, (Article de la) III, 230.

T.

- TALON**, I, xlij. Son action pathétique dans le Parlement, IV, 39.
- Tarif*, (Affaire du) III, 165.
- Testament politique de Richelieu*, I, xvij.
- Thémimes*, (Paul Lauzieres de) Maréchal de France, II, 27.
- Thou* (M. de) se pousse à la Cour, III, 71. Donne de bons conseils à Cinq-Mars, 82. Reçoit une confiance dangereuse, 83. Est arrêté, 91. Condamné, 96. Exécuté, 102.
- Tiers-parti*, IV, 98.
- Toiras* (le Maréchal de) défend l'Isle de Ré, & rend jaloux le Cardinal, 223.
- Turenne*, (Henri de la Tour d'Auvergne, Maréchal de) attaché aux Frondeurs; est abandonné par son armée, III, 297. Battu par le Maréchal du Plessis, IV, 27. S'attache à la Cour, 94. Sauve l'armée Royale à Bleneau, 131. Ruse pour battre l'armée d'Ftampes, 158. Sa fermeté contre le Duc de Lorraine, 144. Bataille de Saint-Antoine, 152. Belles manœuvres, 178, 182.

V.

- VAL-DE-GRACE**, (Aventure du) III, 14.
- Valette* (le Cardinal de La) encourage Richelieu à la journée des Dupes, II, 254.
- Valette* (le Duc de La) effuie un procès criminel, & est condamné, III, 36.
- Valteline*, (Affaire de la) II, 141, 166.
- Vendôme*, (Alexandre Chevalier de) Grand-Prieur. Hait Richelieu, & se lie avec Chalais, II, 188. Arrêté, 190. Meurt en prison, 202.
- Vendôme*, (César Monsieur, Duc de) entraîné

318 TABLE DES MATIERES.

par son frere dans l'affaire de Chalais, II, 188. Arrêté, 190. Mis en liberté, quitte le Royaume, 202. De retour, persécuté & obligé de fuir, III, 46.

Vialart, I, xvj.

Vieuville, (le Duc de la) tout-puissant dans le Conseil, II, 154. Jalou de Richelieu, 159. Disgracié & arrêté, 163.

Villeroy, hon Ministre, est trompé, I, 134.

Sa mort & son éloge, II, 62.

Union, (Arrêt d') III, 168.

Urbain Grandier. V. *Grandier*.

Fin de la Table des Matieres.

p 48, 112, 124, 162, 170, 186, 204.

